

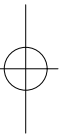
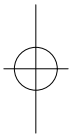
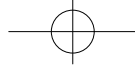
CNER

**COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION
DE LA RECHERCHE**

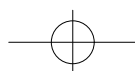
**LA RECHERCHE
AGRONOMIQUE
FRANÇAISE POUR LE
DÉVELOPPEMENT :
ENJEUX
INTERNATIONAUX**

**ÉVALUATION DES RELATIONS ENTRE
LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET LE GROUPE CONSULTATIF POUR LA
RECHERCHE AGRONOMIQUE
INTERNATIONALE (GCRAI)**

FÉVRIER 2005



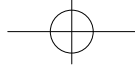
Cette évaluation du CNER s'appuie sur l'expertise réalisée à sa demande par Messieurs Michel PETIT, ingénieur agronome, ancien directeur du Département agriculture et développement de la Banque mondiale et Alain PAVE, professeur des universités, en collaboration avec Ariel CROZON, chargée de mission au CNER.



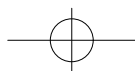
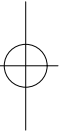
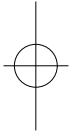
SOMMAIRE

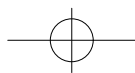
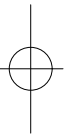
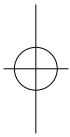
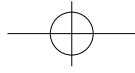
Lettres de saisine	5
Introduction	13
Chapitre 1. Contexte et enjeux de la recherche agricole internationale pour le développement	19
1. La Recherche agronomique et le développement : un enjeu mondial	19
1.1 Relever le défi alimentaire mondial	19
1.2 La mobilisation internationale : de multiples acteurs	22
2. Le groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale : une structure internationale originale	28
2.1 L'organisation du GCRAI	28
2.2 Les raisons du succès du GCRAI	33
Chapitre 2. La place de la France dans le système international	39
1. Le système français de recherche : une capacité forte de recherche agronomique	39
1.1 Une spécificité française	39
1.2 La contribution financière de la France au GCRAI	44
2. Les collaborations scientifiques entre la France et le GCRAI	49
2.1 Les modalités des collaborations	49
2.2 Le bilan mitigé de ces collaborations	58
Chapitre 3. Nouveau contexte et premières réponses	67
1. La crise de la recherche agronomique et les évolutions du système international	68
1.1 La réorganisation des relations entre les acteurs de la recherche agronomique pour le développement	69
1.2 Les évolutions de la science	73
2. La réforme du GCRAI	77
2.1 La crise du système	77
2.2 L'ouverture scientifique du GCRAI	81
3. Les relations entre la France et le GCRAI : au milieu du gué	85
3.1 La lutte contre la pauvreté : un enjeu multilatéral	87
3.2 Le soutien de la France aux réformes du GCRAI	90

Conclusion et recommandations	95
1. Le bilan mitigé des relations de la France avec le GCRAI	95
2. Réorganiser les relations entre la France et le GCRAI	98
Annexes	
Annexe de l'introduction	
1. Liste des entretiens et des personnalités rencontrées	107
Annexes du chapitre 1	
2. Les projections des économistes sur le taux de croissance de la production agricole	113
3. Les membres du GCRAI	115
4. L'évolution des subventions accordées aux centres de 1999 à 2003	117
5. Les procédures d'évaluation du GCRAI	119
6. Les résultats scientifiques du GCRAI des dernières années d'après le rapport d'activité 2003	121
Annexes du chapitre 2	
7. Rang de la France parmi les bailleurs du GCRAI	123
Annexes du chapitre 3	
8. Programme européen sur la recherche agronomique pour le développement (IEARD)	125
9. Forum mondial de la recherche agricole (GFAR)	127
10. Troisième évaluation du GCRAI (dite évaluation Strong)	129
11. <i>Challenges Programs</i> du GCRAI	131
Avis et observations sur le rapport	135
Composition du CNER	151



LETTRES DE SAISINE





MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE DIRECTEUR DE CABINET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

15 DEC. 03 010904 CM

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 29 octobre 2003, vous avez bien voulu me faire part du souhait de la Commission pour la recherche agronomique internationale (CRAI) de voir inscrire au nouveau programme de travail du Comité national d'évaluation de la recherche (CNER) une évaluation des relations entre la France et le Groupe consultatif sur la recherche agronomique internationale (GCRAI), et me confirmer la disponibilité du CNER à entreprendre ce travail sous réserve d'une saisine formelle des trois ministères concernés par le sujet.

Les relations entre les systèmes de recherche français et internationaux sont en effet anciennes puisqu'elles débutent en 1983. Elles ont évolué au cours du temps en se diversifiant et concernent tout à la fois des aspects politiques et diplomatiques importants (Sommet du développement durable, G8, lutte contre la pauvreté) et des aspects scientifiques majeurs (génie génétique, sécurité alimentaire et sûreté des aliments, gestion des écosystèmes, etc.). Du côté français, ces relations mettent en jeu les actions de plusieurs ministères ainsi que celles d'au moins quatre organismes de recherche.

Pour sa part, le ministère des Affaires étrangères soutient les programmes du GCRAI depuis 1990 sous la forme d'une dotation annuelle en Titre IV. La répartition de la contribution annuelle se fait, après consultation de la CRAI, au bénéfice des centres du GCRAI dont les programmes rencontrent plus particulièrement les priorités de la France et elle vise à favoriser le développement de partenariats scientifiques entre les organismes français (CEMAGREF, CIRAD, INRA et IRD) et ces centres.

Monsieur Michel FERRIER
Président
Comité National d'Évaluation de la Recherche
41, rue de la grande Armée
75116 PARIS

.../...

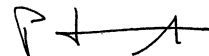
Depuis peu, la contribution budgétaire annuelle est complétée par des crédits pluriannuels sur projet, ciblés sur une nouvelle génération de programmes, les « programmes pour relever les défis » ou « challenge programmes », qui s'inscrivent clairement dans une stratégie d'ouverture des centres du GCRAI à des partenaires extérieurs détenteurs d'une expertise scientifique particulière en vue de mieux répondre aux questions complexes du développement durable (eau et alimentation, biodiversité et sécurité alimentaire, par exemple).

Considérant l'engagement politique et financier du ministère des Affaires étrangères dans le GCRAI, je souhaiterais que l'évaluation puisse notamment apprécier l'adéquation entre l'effort financier et les résultats obtenus, et mesurer l'effet de levier sur l'activité des organismes de recherche français à l'international dans les dix dernières années. L'évaluation devrait également identifier les apports mutuels des deux systèmes aux défis du développement durable et, de façon plus prospective, proposer les actions à développer pour maintenir et renforcer les synergies existantes, si elles sont confirmées, dans un contexte scientifique, institutionnel et politique de coopération en recherche agricole internationale en rapide évolution.

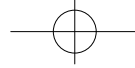
Je vous confirme donc l'intérêt du ministère des Affaires étrangères pour inscrire ce projet au nouveau programme de travail du CNER.

L'engagement de cette évaluation avant la fin de l'année 2003 serait souhaitable dans la mesure où des décisions importantes relatives à la restructuration du GCRAI devraient intervenir dans le courant de 2004 et au début de 2005. La position à adopter par la France serait alors éclairée par les résultats des travaux du CNER.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre VIMONT



Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

*Cabinet de la Ministre déléguée
à la Recherche et aux Nouvelles Technologies*

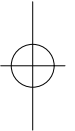
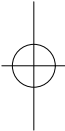
Le Directeur de cabinet
BBa/IB n° 027160
Vos réf. : CNER/2003 - 835

Paris, le 18 FEV. 2004

Le Directeur de cabinet

à

Monsieur Michel FERRIER
Président
Comité national d'évaluation
de la recherche



Objet : Evaluation des relations entre la France et le Groupe consultatif de la recherche agronomique internationale (GCRAI).

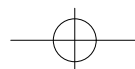
PJ : Note sur le groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale (GCRAI)

Depuis la date de sa création au début des années 70, à laquelle la France a fortement contribué, le groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale (GCRAI) a connu un essor remarquable. Ce système constitue aujourd'hui un dispositif de coopération scientifique de référence à l'échelle internationale. La déclaration sur « Science et technologie pour le développement durable » du dernier G8 d'Evian le positionne comme l'un des piliers des recherches pour développement durable.

Cependant, le GCRAI doit répondre aux changements des contextes géopolitiques et économiques dans lesquels s'exercent les activités de recherches agronomiques. Par ailleurs, il doit faire face aux évolutions fortes et rapide du monde scientifique et des attentes de la société. Ainsi le GCRAI a-t-il entrepris récemment de se réformer en se dotant d'une nouvelle organisation mieux à même de répondre aux opportunités et contraintes actuelles.

En France, la recherche agronomique constitue l'un des volets majeurs de l'action internationale en matière de recherche et d'innovation. Elle représente l'un des domaines

21, rue Descartes – 75231 Paris cedex 05



scientifiques dans lesquelles notre pays bénéficie d'une image d'excellence. Ses priorités sont similaires à celles GCRAI (intégrer les thématiques et les démarches du développement durable, optimiser l'organisation, former, mobiliser les financements), avec en plus quelques spécificités reconnues sur les approches multidisciplinaires dans les filières, qui intègrent les aspects techniques, économiques, sociologiques et politiques. Elle contribue ainsi significativement aux rayonnements scientifique, économique et culturel de notre pays tout autour de la planète.

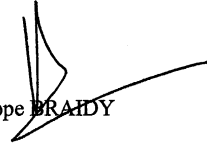
Le dispositif français comprend des organismes spécialisés pour le développement (IRD, CIRAD), des établissements thématiques (INRA, CEMAGREF, ENSAs), une centrale scientifique généraliste (CNRS), des laboratoires universitaires et une plate-forme (AGROPOLIS). Il représente l'un des dispositifs nationaux les plus étoffés et les plus complets de la planète.

La large distribution des opérations de recherches hors de nos frontières apporte en outre à la communauté scientifique française une grande richesse de connaissances et de méthodes, permettant d'aborder les questions de recherches dans un contexte de grande diversité de situations, d'insérer les équipes françaises dans le tissu scientifique mondial et de bénéficier ainsi des synergies nécessaires à la bonne conduite des travaux.

Les relations entre le GCRAI et le dispositif de recherche français sont depuis l'origine riches et diversifiées. Outre la contribution financière directe au fonctionnement du GCRAI, une cinquantaine de chercheurs d'organismes français sont mis à disposition dans des centres de recherches qui dépendent du système international.

La France a réaffirmé ses engagements en faveur de la recherche et du développement technologique pour lutter contre la faim et la pauvreté, lors du sommet mondial de l'alimentation – 5 ans plus tard (Rome, mai 200), du sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, août 2002) et de la conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, mars 2002). La réalisation de ces résolutions ne peut être le résultat du seul investissement français et le GCRAI est un partenaire essentiel pour atteindre les objectifs très ambitieux qui ont été fixés.

Dans un contexte très évolutif, il est important que la France, l'un des pays qui investit le plus dans le domaine de la recherche agronomique internationale, se fixe une stratégie vis-à-vis du GCRAI. L'évaluation proposée au CNER par la Commission de la recherche agronomique internationale (CRAI) sur les relations entre la France et le GCRAI dans une vision diachronique et prospective, apparaît ainsi particulièrement opportune pour poser les bases de la réflexion française. Elle permettra en particulier d'apprécier les apports mutuels des deux systèmes, leurs impacts sur les pays du Sud et leur influence sur les politiques scientifiques.



Philippe BRADY

République Française

*Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation, de la Pêche
et des Affaires Rurales*

Paris, le 11 MARS 2004

Le Directeur de Cabinet

CI : 04/239545

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire part de votre souhait de voir inscrire au programme du Centre National d'Evaluation de la Recherche l'évaluation des relations entre la France et le Groupe Consultatif de la Recherche Agricole Internationale (GCRAI).

Comme vous le savez, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales contribue à la mise en place d'un système de recherche - formation - développement parmi les plus importants au niveau mondial, notamment au travers de la cotutelle qu'il exerce au nom de l'État sur des organismes publics de recherche tels que INRA ou le CEMAGREF, ainsi que par sa participation au conseil d'administration du CIRAD.

Par ailleurs, il entretient par l'intermédiaire des établissements d'enseignement supérieur agricole ou d'enseignement technique des liens anciens, nombreux et étroits avec des structures homologues à l'étranger.

Enfin, il participe à la définition de la position française au sein du GCRAI, notamment par sa participation active à la CRAI et par la mise à disposition d'agents. Très attentif aux évolutions mondiales actuelles de la recherche agricole, c'est donc avec un grand intérêt qu'il soutient la demande d'évaluation des relations entre la France et le GCRAI.

Vous voudrez bien considérer la présente comme la saisine formelle du CNER par le ministère chargé de l'agriculture, à cette fin.

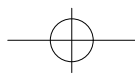
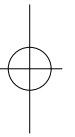
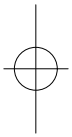
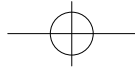
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Les Vôtres


Jean-Yves PERROT
Conseiller Maître à la Cour des comptes

Monsieur Michel FERRIER
Président du Comité national
d'évaluation de la recherche
41, avenue de la Grande Armée
75116 PARIS

78 rue de Valenciennes - 75010 Paris - Tél. 01 40 55 10 55





INTRODUCTION

Le Groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale (GCRAI) a été constitué en 1971 pour soutenir les centres internationaux de recherche agronomique (CIRA) créés au cours des années précédentes, à l'initiative notamment des fondations américaines (Fondation Rockefeller et Fondation Ford). Etabli comme les autres groupes consultatifs de la Banque mondiale, qui rassemblent, sur une base volontaire, sans forme juridique, les pays riches apportant un soutien financier à tel ou tel pays pauvre, le GCRAI compte aujourd'hui une soixantaine de membres ; il apporte son soutien financier à quinze centres de recherche qui occupent une place essentielle sur la scène internationale de la recherche agronomique pour le développement.

De son côté, le dispositif français de recherche agronomique est l'un des plus complets du monde. Il comprend des organismes spécialisés pour le développement (IRD, CIRAD), des établissements thématiques (INRA, Cemagref et ENSA), un centre scientifique généraliste (le CNRS), de nombreux laboratoires universitaires et une plate-forme scientifique et technique dédiée à l'agronomie (le pôle agronomique de Montpellier). Du fait de cette spécificité, la France s'est associée dès sa création aux travaux du GCRAI mais les relations entre le système français et le GCRAI ont toujours été complexes et controversées¹.

La présente évaluation porte sur les relations entre la France et le GCRAI de 1995 à 2003. L'initiative de cette demande revient à la Commission pour la recherche agronomique internationale (CRAI)², instance de coordination entre les ministères intéressés et les organismes de recherches (Cemagref, CIRAD, INRA et IRD) impliqués dans la collaboration avec les centres internationaux de recherche agricole internationale (CIRA).

Cette demande de la CRAI traduisait la frustration de cette instance face à l'absence de directive stratégique claire vis-à-vis du GCRAI, tant des tutelles que des organismes de recherche concernés. Pour les membres de la Commission pour la recherche agronomique internationale, la situation actuelle n'est pas satisfaisante, eu égard à ce qu'elle pourrait être : les synergies potentielles entre les centres internationaux

¹ Ces relations ont fait l'objet de deux autres évaluations "de type décennal", depuis la création du GCRAI : le rapport d'un groupe présidé par M. Vernède, dit "rapport Vernède" en 1978 et un rapport intitulé *Analyse de la participation française au système international de recherche agricole*, rédigé par J. Chevaugeon et R. Fauck, commandité par le ministère de la Recherche et de l'Espace, Mars 1992.

² La CRAI est en effet une instance où se retrouvent les cadres des organismes et des administrations de tutelle connaissant bien le GCRAI et les relations nombreuses et diverses entre ce "système" international complexe et les instances françaises.

et les organismes français sont considérables, les enjeux scientifiques et diplomatiques sont très importants, mais des orientations doivent être définies par les niveaux stratégiques décisionnels des ministères et des organismes.

Le Comité national d'évaluation de la recherche (CNER) a été saisi par les trois ministères concernés : recherche, agriculture et affaires étrangères. Les lettres de saisine, reproduites en annexe, illustrent bien l'importance et la complexité des enjeux de cette évaluation, complexité résultant de la diversité des questions soulevées et des interrelations entre leurs divers aspects scientifiques et diplomatiques.

En effet ces lettres soulignent à la fois « l'essor remarquable » qu'a connu le GCRAI depuis sa création au début des années 70 et la nécessité pour lui de répondre « aux changements des contextes géopolitiques et économiques » ainsi qu'aux « évolutions fortes et rapides du monde scientifique et des attentes de la société ». Elles soulignent aussi l'importance de l'effort français en matière de recherche agronomique pour le développement et le renouvellement solennel, lors de réunions internationales récentes, des engagements internationaux de la France « en faveur de la recherche et du développement technologique pour lutter contre la faim et la pauvreté ».

Dans cette perspective, il est souligné que « la réalisation de ces résolutions ne peut être le résultat du seul investissement français et (que) le GCRAI est un partenaire essentiel pour atteindre les objectifs très ambitieux qui ont été fixés ». Cependant, il faut « apprécier l'adéquation entre l'effort financier (en faveur du GCRAI) et les résultats obtenus » dans le passé et notamment « mesurer l'effet de levier sur l'activité des organismes de recherche français » et « identifier les apports mutuels des deux systèmes aux défis du développement durable ».

Implicitement, cette étude pose donc la question de l'efficacité de l'effort de coopération bilatérale, privilégiée par la France (ministère des Affaires étrangères et organismes de recherche) et celle des collaborations multilatérales, tel que le GCRAI, pour la réalisation des objectifs de la recherche agronomique pour le développement.

Le CNER a abordé cette étude dans une double perspective : tracer le bilan des relations entre la France (ministères et organismes de recherche) et le GCRAI et proposer une démarche prospective sur ce que ces relations pourraient devenir.

Le bilan des relations entre la France et le GCRAI repose à la fois :

- sur un bilan financier de la contribution française au GCRAI ;
- sur l'analyse des programmes de collaboration entre les organismes de recherche français et les centres internationaux, avec une attention

- particulière portée à la nature des partenariats établis entre les organismes français et les centres ;
- sur une analyse plus globale de cet effort collectif afin de voir s'il forme un tout cohérent et efficace.

Ce résultat est alors mis en relation avec les engagements internationaux de la France qui portent à la fois sur le développement durable et la lutte contre la pauvreté et sur un soutien aux communautés scientifiques du Sud.

Enfin, au regard à la fois des évolutions en cours au sein du GCRAI et d'un certains nombres d'engagements de la France (diplomatiques, scientifiques, de renforcement des capacités de recherche), le CNER propose des orientations pour l'avenir.

La recherche agronomique pour le développement revêt une importance clé dans les relations internationales, notamment parce qu'elle doit contribuer à la lutte contre la pauvreté dans le monde. A ce titre, elle mobilise les sciences et le politique, puisqu'elle fait partie de l'aide publique au développement. Elle s'organise pour partie dans le cadre d'instances multilatérales (comme le GCRAI). Le premier chapitre de l'étude présente donc les enjeux du défi alimentaire mondial et la contribution attendue de la recherche agricole internationale. Ensuite, l'examen du bilan des relations entre la France et le GCRAI montrera que celles-ci ne sont pas totalement satisfaisantes, ce qui nous amènera d'abord à nous interroger sur les actions possibles pour améliorer la situation et à proposer ensuite une série de recommandations, y compris en suggérant quelques actions précises à entreprendre pour mettre en œuvre la stratégie proposée.

Pour l'analyse des programmes de collaboration entre les organismes français et le GCRAI, le CNER s'est attaché principalement à l'étude des partenariats. L'évaluation de la qualité scientifique des programmes ne relève pas de ses prérogatives, mais de celle des comités scientifiques des organismes et des centres internationaux. Le CNER s'est toutefois nourri des évaluations faites par le GCRAI pour apprécier la nature et la qualité des recherches menées dans les centres.

Le bilan quantitatif, fourni par les organismes de recherche français, montre que chaque année ceux-ci mettent à la disposition des centres internationaux une cinquantaine de chercheurs à plein temps. Le nombre de « projets » de recherche ainsi conduits sur une période de dix ans est de l'ordre de plusieurs centaines. Il ne pouvait être question de faire l'évaluation de tous ces projets. Les experts du CNER se sont donc attachés à identifier une dizaine de projets, en concertation avec les organismes de recherche français représentatifs de la variété des

modalités de partenariats pouvant être noués entre les organismes et les centres internationaux de recherche. Ces études de cas reflètent une large gamme de situations, en termes de disciplines, de construction des partenariats et d'ampleur des efforts investis. Il s'agissait de repérer au travers de ces exemples les conditions qui apparaissent les plus favorables pour le bénéfice mutuel des parties prenantes. Les études de cas choisies sont les suivantes :

- le programme de collaboration actuel sur le riz entre le CIAT³ et des chercheurs de l'IRD et du CIRAD ;
- le programme Apomixie sur le maïs (collaboration CIMMYT⁴/IRD) ;
- la collaboration continue, sur une période de plus de dix ans, en matière d'irrigation et de gestion des ressources en eau entre l'IWMI⁵ et le Cemagref ;
- le programme de recherche sur les trypanosomoses mené à l'ILRAD/ILRI par un chercheur de l'IRD mis à la disposition du CIRAD ;
- le projet sur « l'érosion des sols en Asie du Sud-Est » (collaboration IWMI/IRD) ;
- un ensemble de collaborations sur une longue période, mais des sujets divers, entre l'IFPRI⁶ et le CIRAD ;
- une réflexion sur les collections de ressources génétiques.

Outre ces études de cas et le bilan quantitatif, l'évaluation des politiques de partenariat repose sur de nombreuses consultations auprès d'instances ou de personnalités compétentes (voir liste en annexe). Les quatre organismes concernés (Cemagref, CIRAD, INRA et IRD) ont été consultés par écrit et par oral. Dans deux cas (CIRAD et IRD) un entretien a pu avoir lieu avec le directeur général. Dans les deux autres cas, les interlocuteurs du CNER ont été les délégués aux relations internationales et des responsables scientifiques connaissant le GCRAI. Les trois ministères de tutelle ont été aussi consultés.

Hors de France, des discussions ont pu avoir lieu avec le Président du GCRAI, le directeur exécutif et plusieurs de ses collaborateurs, le président du Conseil scientifique et des membres du secrétariat de ce Conseil, ainsi qu'avec plusieurs « membres » du GCRAI.

³ *Centro Internacional de Agricultura Tropical* (Cali, Colombie).

⁴ *Centro internacional de Mejoramiento de Maiz y Trigo* (Mexique).

⁵ *International Water Management Institute* (Sri Lanka).

⁶ *International Food Policy Research Institute* (Washington, USA).

En ce qui concerne les organismes financiers multilatéraux, plusieurs représentants de la Banque mondiale et du FIDA (Fonds de Nations Unies pour le développement agricole) ont été interviewés afin de sonder la solidité à long terme de leur soutien financier au GCRAI. À la FAO (*Food and Agriculture Organization*), il a été possible de mesurer le soutien politique et institutionnel fort qu'apporte cette organisation des Nations Unies au GCRAI, malgré la concurrence qui existe parfois entre la FAO et le GCRAI pour l'accès aux ressources financières et pour la visibilité dans les débats internationaux relatifs au développement agricole.

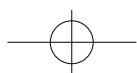
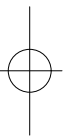
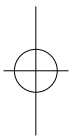
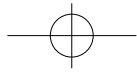
Parmi les bailleurs bilatéraux, une attention particulière a été prêtée à l'Agence d'aide des États-Unis (USAID). En effet, les représentants de cette Agence dans le GCRAI font partie de ceux qui font preuve de beaucoup de prudence vis-à-vis du processus de changement en cours, présenté en détail ci-dessous.

Du côté des représentants européens auprès du GCRAI, il a été possible de rencontrer le représentant de la Commission européenne, (qui est devenue l'un des principaux bailleurs de fonds du Groupe) et le représentant de l'Allemagne qui préside en ce moment le Programme européen de la recherche agricole pour le développement, l'instance de coordination européenne, évoquée également ci-dessous. Deux responsables nationaux de la recherche africains, ceux du Sénégal et du Mali, ont pu être interviewés. Enfin, les deux experts du CNER ont pu visiter quatre des quinze centres internationaux (CIAT, CIMMYT, IFPRI et IPGRI⁷) et assurer plusieurs entretiens dans chacun d'eux.

Le grand nombre d'auditions et d'entretiens⁸ entrepris à l'occasion de cette étude a été dicté par le souci du CNER de recueillir les avis et les analyses de personnalités issues d'horizons variés sur les enjeux de la recherche agronomique pour le développement, sur les débats internationaux concernant ces enjeux et sur la contribution des communautés scientifiques agronomiques à ces débats. Systématiquement, le CNER a tenté de recueillir l'avis des personnalités entendues sur le cœur de son évaluation : que penser des relations actuelles entre la France et le GCRAI ? Que penser de l'effort français de recherche agronomique pour le développement ? Que penser du GCRAI ? Quelle stratégie recommander pour l'avenir ? Malgré la variété des expériences et des points de vue des personnalités rencontrées, un consensus se dégage. Il est frappant. Il a beaucoup inspiré la rédaction de ce rapport.

⁷ *International Plant Genetic Resources Institute* (Rome, Italie).

⁸ Voir l'annexe 1 : Organismes et personnalités rencontrées.



CHAPITRE 1

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

1. LA RECHERCHE AGRONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT : UN ENJEU MONDIAL

1.1 Relever le défi alimentaire mondial

Il convient de préciser d'entrée ce qu'est la recherche agronomique pour le développement. Celle-ci se définit d'abord par les objectifs de développement auxquels elle cherche à contribuer : la sécurité alimentaire mondiale et une bonne gestion des ressources naturelles. La recherche agricole internationale compte à son actif de bons succès (développement agricole du Nord, révolution verte au Sud). Elle a cependant encore devant elle de très grands défis, si l'on prend la pleine mesure des besoins alimentaires de la planète pour les cinquante prochaines années.

Le défi alimentaire mondial

L'ampleur du défi posé par la nécessité d'alimenter une population mondiale croissante est souvent exprimée par le taux de croissance que devra assurer la production agricole dans le monde. Les experts s'accordent sur un taux de 2% par an environ au cours des cinquante prochaines années. Un tel chiffre n'est bien sûr qu'un ordre de grandeur ; de plus il est entaché de beaucoup d'incertitudes car il dépend de plusieurs paramètres qui sont eux-mêmes incertains, surtout à une échéance de cinquante ans⁹.

Un taux de croissance annuel de 2% correspond à un triplement de la production agricole en 55 ans. Le défi que représente un tel triplement est énorme. Le niveau des performances passées en matière de croissance globale de la production agricole dans les pays en développement a certes été supérieure à 2% par an, il n'a cependant été possible que grâce à la combinaison de trois facteurs :

1. une croissance des surfaces cultivées ;
2. une forte expansion de l'irrigation ;
3. une croissance des rendements par hectare.

Pour les cinquante prochaines années, on ne pourra guère compter sur les deux premiers facteurs : la mise en cultures de nouvelles surfaces sera ralentie par des contraintes économiques et environnementales très difficiles à surmonter. Quant au développement de l'irrigation,

⁹ En annexe 2, nous rappelons brièvement les hypothèses sur lesquelles reposent de telles estimations, pour en apprécier la solidité.

dans de nombreux pays, il sera freiné par la nécessité de transférer vers d'autres des volumes importants d'eau aujourd'hui consacrés aux usages agricoles¹⁰.

Pour la recherche agronomique, le défi est de taille car les approches qui ont permis les succès du passé, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, sont inadaptées pour l'avenir. Elles ont conduit à des pratiques trop consommatrices d'énergie, trop polluantes et trop gourmandes en intrants chimiques divers. Elles ne sont pas « durables ». En effet, les facteurs d'intensification utilisés, l'énergie et l'eau en particulier, sont devenus chers, voire ne seront plus accessibles.

Le développement de l'agriculture occidentale s'est appuyé à la fois sur une diminution importante des moyens humains engagés, sur une mécanisation consommatrice d'énergie et sur un protectionnisme économique fort (subventions). Dans les pays en développement, au plan social, il ne sera pas possible de transférer rapidement vers les autres secteurs de l'économie les deux ou trois milliards de paysans vivant aujourd'hui ou qui vivront encore de l'agriculture au cours des prochaines décennies. Par ailleurs, des pratiques agricoles qui se sont révélées appropriées à des situations où la surface agricole moyenne disponible par habitant est de 4000 m², comme en Europe et aux États-Unis aujourd'hui, ne pourront pas s'appliquer là où les surfaces disponibles sont inférieures à 1000 m².

A l'avenir, la croissance de la production agricole devra pour l'essentiel être réalisée dans les pays pauvres. L'idée que les pays riches puissent assurer cette production doit être abandonnée. Un accroissement massif des volumes d'aide alimentaire n'est politiquement envisageable ni au Nord ni au Sud.

Un financement d'importations massives de produits agricoles par les pays en développement suppose que ces derniers puissent connaître une forte croissance économique, ce qui implique paradoxalement une forte croissance agricole puisqu'une proportion importante de la population active de ces pays (souvent plus de 50 %) est employée en agriculture. Aussi souhaitable qu'il soit, le transfert de main d'œuvre de l'agriculture vers les autres secteurs économiques ne sera jamais assez rapide pour assurer un emploi rémunérateur aux familles rurales et urbaines pauvres, et par conséquent procurer à ces familles un revenu permettant d'acheter de la nourriture, au-delà de leur production propre.

¹⁰ Une source paradoxale d'optimisme en la matière réside cependant dans le fait que dans de nombreux pays l'agriculture irriguée gaspille beaucoup d'eau, ce qui laisse une marge de manœuvre importante, et que l'on sait ce qu'il conviendrait de faire pour améliorer la situation (Petit, 2003).

Le « productivisme » en agriculture, mot qui désigne l'augmentation de la productivité de la terre et du travail avant tout, sans égard suffisant pour les conséquences sociales et environnementales négatives des pratiques mises en œuvre, est aujourd'hui largement dénoncé comme inadéquat pour le développement durable de l'agriculture mondiale.

Enfin au plan économique, au-delà des protections douanières qui, aux frontières des pays riches, handicapent les possibilités d'exportations agricoles des pays en développement, la multiplication des crises sanitaires dans les pays développés conduit ceux-ci à édicter des normes de plus en plus strictes (traçabilité, sécurité) que les pays en développement auront de plus en plus de mal à respecter.

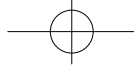
La recherche agronomique pour le développement

Les approches, de nature essentiellement agronomique, qui ont permis les progrès des cinquante dernières années ne pourront suffire à l'avenir. Un tel constat conduit à remettre en cause les approches de recherche trop étroitement agronomiques qui ne prennent pas assez en compte les dimensions sociologiques et écologiques.

Pour relever le défi alimentaire mondial au cours des cinquante prochaines années, la recherche agronomique pour le développement devra par conséquent se transformer profondément, en se renforçant dans les pays du sud et en s'ouvrant davantage aux disciplines biologiques et écologiques. Du côté de la biologie, on assiste aujourd'hui à un développement explosif qui préjuge favorablement de l'avenir. Du côté de l'écologie, il faudra inventer de nouveaux systèmes alimentaires en s'appuyant notamment sur ce que l'on pourrait appeler une nouvelle « agro-écologie » des systèmes de production, impliquant convergence des disciplines, intégration d'échelles multiples et recherches sur les systèmes d'acteurs¹¹, dont les chercheurs, impliqués dans la transformation des agricultures et des territoires.

Devant la complexité des enjeux - alimentaires, économiques, environnementaux et sociaux - il est nécessaire d'envisager une recherche interdisciplinaire, associant les sciences humaines et sociales, pour concevoir des réponses plus ou moins adaptées.

¹¹ Ces acteurs sont très divers : agents de vulgarisation, conseillers technico-commerciaux travaillant pour les entreprises fournissant engrais, produits phytosanitaires etc., organisations professionnelles agricoles, organisations de transformation et de commercialisation des produits agricoles, organismes de crédit, etc.



1.2 La mobilisation internationale : de multiples acteurs

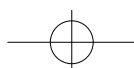
Le secteur de la recherche agricole internationale est né des difficultés rencontrées par les pays en développement pour investir suffisamment dans ce domaine de recherche, comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs. Les puissances coloniales avaient certes consenti des efforts importants dans le domaine de la recherche agronomique tropicale. Cela fut tout particulièrement le cas de la Belgique au Congo belge. Dans une moindre mesure et de façon variable, les Pays-Bas à Java et à Sumatra, la France dans son empire colonial et la Grande Bretagne dans le sien, mirent sur pied des institutions de recherche de taille significative. Mais celles-ci étaient tournées principalement vers les cultures de plantation répondant aux besoins des métropoles. Ainsi, pour la France, il fallut attendre 1960 pour voir la création de l'Institut de recherche pour l'agriculture tropicale (IRAT), dédié aux cultures vivrières.

La naissance du GCRAI

En réaction contre ce biais colonial, la Fondation Rockefeller établit au Mexique en 1943 un programme d'amélioration du blé et du maïs, qui deviendra le *Centro internacional de Mejoramiento de Maiz y Trigo* (CIMMYT), au Mexique en 1967. Cette même fondation établit l'*International Rice Research Institute* (IRRI) aux Philippines en 1960, avec le concours de la Fondation Ford. Ces deux fondations créèrent ensuite l'*International Institute of Tropical Agriculture* (IITA) au Nigéria en 1967 et le *Centro Internacional de Agricultura Tropical* (CIAT) à Cali, en Colombie en 1968. À la fin des années 60, les premiers succès spectaculaires de la révolution verte en Asie furent pris comme preuve de la réussite de cette innovation institutionnelle. Celle-ci devint porteuse de grands espoirs, à un moment où l'on craignait le retour de famines généralisées dans les pays pauvres, conformément au spectre malthusien. Les succès enregistrés devaient beaucoup à l'action du CIMMYT et de l'IRRI. Or en 1970, le budget total des quatre centres cités ci-dessus s'élevait à 15 millions de dollars. De nouvelles ressources étaient nécessaires si on voulait étendre le modèle institutionnel. D'autres bailleurs de fonds devant être mobilisés, il fut décidé de créer le GCRAI, selon le modèle des groupes consultatifs de la Banque mondiale.

Les systèmes nationaux de recherche agronomique des pays du Sud

En parallèle à la mise en place d'un système international de la recherche agronomique, les pays en développement, les premiers concernés par le défi alimentaire mondial, ont développé des capacités de recherche en agronomie, couramment dénommées systèmes nationaux de



recherche agronomique (SNRA). En Afrique, il s'agit le plus souvent d'instituts nationaux de recherche agronomique, soumis pour l'essentiel aux contraintes de fonctionnement des administrations publiques. La situation est plus variée dans les autres régions du monde. Pardey et Beintema¹² estiment que si 43 % des recherches publiques ont été effectuées par des universités dans les pays développés en 1991 (ce n'est pas, on le sait, le cas de la France), cette proportion n'était à la même date que de 25 % en Amérique latine et de moins de 10 % en Afrique. Dans ces deux dernières régions, les mêmes auteurs notent le rôle croissant d'institutions spécifiques à but non lucratif, liées le plus souvent à des organisations professionnelles par filière qui financent leurs propres besoins de recherche, notamment pour les cultures de plantations (café, coton, huile de palme etc.).

Dans de nombreux pays, des acteurs très divers ajoutent leurs contributions, plus ou moins importantes, à l'effort national de recherche. C'est cette complexité qui a précisément conduit à l'utilisation du mot système dans l'expression SNRA, même si souvent le degré d'intégration et de coordination laisse beaucoup à désirer et que le système ne représente en réalité guère plus que la somme de ses composantes.

Pourtant, même si les institutions nationales des pays en développement sont très faibles, comme c'est le cas dans de très nombreux pays, elles restent incontournables dans la mesure où, in fine, une partie des recherches nécessaires au développement devront toujours être réalisées sur le terrain, dans les pays du Sud. Citons les cas suivants :

- les recherches faites dans les champs des agriculteurs pour tester les innovations proposées et les adapter aux conditions spécifiques de leur pratique, dont on sait qu'elles sont très variables et qu'elles doivent être prises en compte de façon spécifique ;
- les recherches sur la gestion des ressources naturelles, qui exigent la participation des populations locales, seules à connaître dans le détail les spécificités de la situation des ressources considérées. Dans ce dernier cas, il convient souvent de combiner des connaissances vernaculaires, de nature préscientifique, avec les connaissances scientifiques apportées par les chercheurs. Souvent, les chercheurs sont mal armés pour cette tâche, quelle que soit l'origine de leur institution de recherche, nationale ou internationale. L'exigence de participation des pays du Sud demeure donc impérative.

¹² Pardey P. et N. Beintema, *Slow Magic : Agricultural R&D a Century After Mendel*, Agricultural Science and Technology Indicators Initiative, International Food Policy Research Institute, Washington, D.C., October 2001 (disponible sur le site web du GCRAI)].

Des interventions unilatérales, par des institutions internationales ou par des institutions de pays développés, qui ne tiendraient pas compte des systèmes nationaux de recherche agronomique ne seraient pas légitimes. Par contre, l'idée que des interventions étrangères doivent contribuer au renforcement des capacités de recherche dans les pays pauvres, fait l'objet d'un consensus international très fort. En conclusion, le défi alimentaire évoqué ci-dessus devra être relevé avec la participation active des pays pauvres, qui sont les premiers concernés. En outre, le soutien aux systèmes nationaux de recherche agronomique devra s'accompagner d'un soutien à l'enseignement supérieur. En effet, en parallèle du développement de la recherche académique dans les pays du Sud, il faut former des cadres, des techniciens et tous les autres acteurs du développement.

La recherche agronomique pour le développement dans les pays développés

Les pays du Nord contribuent largement à l'effort de recherche agricole pour le développement. Ils le font au travers de leurs institutions de recherches avancées. Dans ces institutions, on trouve le plus souvent des universités travaillant en collaboration avec un ou plusieurs systèmes nationaux de recherche agronomique et éventuellement, en plus, un ou plusieurs centres internationaux du GCRAI sur tel ou tel projet d'intérêt mutuel.

Lorsque les organismes de recherche agronomique des pays développés travaillent sur des objets scientifiques situés dans la zone intertropicale, ils le font en collaboration avec les chercheurs et les équipes de recherche localisés dans les pays en développement et selon des modalités diverses, soit dans le cadre de collaboration bilatérale avec les acteurs d'un système national de recherche agronomique, soit dans un cadre multilatéral, lorsque la collaboration implique une plus large variété d'acteurs, issus de plusieurs pays ou de structures internationales (comme les centres internationaux du GCRAI).

Dans la plupart des pays, la vocation principale d'une institution de recherche avancée n'est pas la recherche pour le développement, qui n'est qu'un des champs couverts par l'organisme. A cet égard, avec deux institutions dédiées spécifiquement à la recherche tropicale (le CIRAD et l'IRD), la situation française est très atypique dans le paysage institutionnel de la recherche des pays développés¹³.

¹³ Voir le chapitre 2.

Le secteur privé et la recherche agricole internationale

Le secteur privé devient un acteur de plus en plus important sur la scène de la recherche agronomique pour le développement. Du fait des vives controverses soulevées, en particulier en Europe, par la promotion des OGM et du rôle de quelques très grandes entreprises multinationales dans cette promotion, la place du secteur privé dans la recherche agronomique pour le développement provoque de nombreuses interrogations et appréhensions. Pourtant, il faut bien convenir qu'analyser le rôle actuel et futur de ce secteur privé et prescrire, ou même plus simplement suggérer, ce que ce rôle devrait être à l'avenir, est particulièrement difficile. De telles prédictions se heurtent en effet d'abord aux problèmes liés à une définition changeante de l'agriculture. En outre, les informations sur l'effort de recherche agronomique du secteur privé sont incomplètes et incertaines.

De longue date, l'industrie a fourni aux agriculteurs les machines et les produits chimiques. Elle a ainsi participé à la révolution agricole du vingtième siècle dans les pays riches. Elle a, pour ce faire, conduit les recherches dont elle avait besoin. Les recherches publiques sur le machinisme agricole, elles, n'ont connu qu'un essor bref, au début du processus de mécanisation. Autrement dit, lorsque les fonctions remplies par les industries mécanique et chimique n'ont plus été assurées exclusivement par les agriculteurs, qui ont par exemple cessé d'entretenir des bœufs et des chevaux de trait lorsque les tracteurs se sont révélés plus efficaces, elles sont en quelque sorte sorties de la sphère agricole. Et, dans le même temps, la recherche les concernant a été assurée par le secteur privé, tout en sortant du domaine de la recherche agronomique au sens strict du terme. Dans ce cas, le développement de la recherche privée a été concomitant d'un changement de définition de l'agriculture.

Quelle que soit la définition retenue, les données sur l'effort privé de recherche consacré à l'agriculture sont inexistantes ou très fragmentées. Pardey et Beintema¹⁴ ont proposé un ordre de grandeur au niveau mondial, sur la base, pour ce qui concerne les pays en développement, d'enquêtes dans quelques pays : neuf en Amérique latine et six en Asie (Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan et Thaïlande), et sur la base d'extrapolations fondées sur des approximations exprimées en termes de pourcentages. Ils en ont conclu qu'environ un tiers de l'effort total de recherche consacré à l'agriculture dans le monde (33 milliards de dollars au total) a été le fait du secteur privé au milieu des années 90. Presque tout cet effort (94 %) a été réalisé dans les pays développés, si

¹⁴ Pardey P. et N. Beintema, op cit, october 2001.

bien qu'aux États-Unis, le montant des investissements privés dans la recherche pour l'agriculture dépasse le montant des dépenses publiques. Pour l'essentiel, les efforts privé et public sont complémentaires, le secteur privé investissant surtout dans les recherches pour le machinisme et la chimie agricoles ainsi que dans les technologies de transformation agro-alimentaire.

L'essor des biotechnologies : un nouveau champ d'action pour l'investissement privé ?

Le développement des recherches privées dans le domaine des biotechnologies relève d'un processus très différent, répondant à des considérations d'un tout autre ordre. Le progrès des connaissances fondamentales en biologie permet aujourd'hui le développement de techniques telles que celles concernant les marqueurs génétiques et la transformation des cellules.

Ces progrès, ainsi que l'extension des domaines où peuvent s'exercer les droits de propriété intellectuelle, ont amené une croissance considérable des investissements privés en recherche biotechnologique pour l'agriculture. Par ailleurs, ces investissements sont concentrés dans un petit nombre d'entreprises multinationales ayant beaucoup investi dans le rachat de firmes semencières. Les semences sont, en effet, un véhicule commercial idéal pour la diffusion du progrès technique en agriculture. Cette évolution du secteur suscite encore aujourd'hui de nombreuses craintes.

Que peut-on réellement dire des investissements privés actuels dans le secteur de la recherche agronomique pour le développement ? Dans les pays développés, les investissements privés pour l'amélioration des plantes se sont substitués aux dépenses publiques et ceci avant même l'introduction des biotechnologies et des OGM. Pourtant, le développement des biotechnologies requiert des investissements beaucoup plus importants que ceux de la sélection variétale classique, si bien que pour offrir des perspectives de rentabilité, condition indispensable dans le secteur, un investissement privé dans le domaine de l'amélioration des plantes doit déboucher sur des marchés importants. La propriété intellectuelle doit également pouvoir être protégée¹⁵. Le développement spectaculaire des cultures de maïs, de soja et de coton transgéniques au cours des années récentes, que ce soit aux États-Unis, au

¹⁵ Pour une analyse approfondie de ces phénomènes voir Philip G. Pardey, Bonwoo Koo and Carol Nottenburg : *Creating, Protecting, and Using Crop Biotechnologies Worldwide in an Era of Intellectual Property*, Minneapolis, University of Minnesota, Staff Paper p04-4, mars 2004.

Canada, en Argentine et maintenant au Brésil, illustre comment ces conditions peuvent être réunies et confirme la justesse des calculs faits par les grandes entreprises multinationales ayant investi dans le développement de variétés nouvelles.

Pourtant, l'examen des modalités de la production agricole dans de très nombreux pays en développement montre immédiatement que les conditions de rentabilité des investissements privés de recherche ne seront pas remplies avant longtemps. Sont concernées de nombreuses régions du monde et, plus particulièrement, les milliards de petits agriculteurs ne produisant pas beaucoup plus, au mieux, que leurs besoins de subsistance.

Deux conséquences découlent de ce constat :

- d'une part, les craintes de mainmise par les entreprises multinationales de biotechnologie sur l'approvisionnement en semences des petits agriculteurs du tiers-monde sont probablement exagérées, même si, ici ou là, les gouvernements devront être attentifs au danger de mise en place de pouvoirs de monopole exorbitants ;
- d'autre part, un accroissement du nombre de « cultures orphelines » est à redouter. (Les cultures orphelines sont celles pour lesquelles des efforts d'amélioration ne sont pas entrepris parce que jugés trop coûteux eu égard aux bénéfices escomptés.)

Ces conséquences éclairent le calcul fait légitimement par un secteur privé soucieux de ses profits. Le secteur public n'a pas le droit d'ignorer ce calcul dans le choix de ses priorités de recherche. Ainsi des cultures comme le blé, le riz ou le maïs ne sont pas vraiment orphelines puisqu'elles reçoivent beaucoup d'attention à la fois du secteur privé et du secteur public. Cet effort ne concerne cependant pas forcément le développement de variétés adaptées aux conditions des agriculteurs les plus pauvres. Les entreprises privées n'étant pas incitées à investir dans des recherches sur ces variétés, il faudra pour relever le défi alimentaire mondial, que la recherche publique s'implique et que, par conséquent, elle dispose des budgets indispensables.

L'importance clé d'une recherche publique

Les grands objectifs de la recherche agronomique pour le développement concernent dans une large mesure des biens publics. Un large consensus s'est dégagé pour estimer que les mécanismes de marché ne pourront pas seuls permettre d'atteindre ces objectifs. Les pays pauvres étant rarement en mesure de payer une recherche répondant à leurs besoins, cette recherche prend nécessairement la dimension d'un bien public. En outre, s'agissant de recherche, il s'agit d'abord de produire puis de mettre en œuvre des savoirs nouveaux. Or, le savoir lui-

même est un bien public par excellence, (puisque en le donnant à d'autres on ne diminue en rien son propre savoir). Il n'est donc pas surprenant que, jusqu'à une date récente, la recherche agronomique ait été très largement réalisée dans des institutions publiques et qu'elle ait été très fortement marquée par son objectif au service du bien public. Ce sont les progrès récents de la biologie qui permettent aujourd'hui une appropriation privée de certains développements technologiques et, par voie de conséquence, l'émergence d'une interaction importante entre privé et public dans le secteur des biotechnologies.

2. LE GROUPE CONSULTATIF POUR LA RECHERCHE AGRONOMIQUE INTERNATIONALE : UNE STRUCTURE INTERNATIONALE ORIGINALE

2.1 L'organisation du GCRAI

Créé en 1971 à l'initiative des fondations Rockefeller et Ford, en réaction contre les pratiques de la recherche agricole coloniale, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) a été mis en place sur le modèle des groupes consultatifs de la Banque mondiale.

Une structure juridique souple

Le GCRAI est l'alliance, sans structure juridique formelle, d'une soixantaine de membres, publics et privés : des gouvernements, des organisations internationales et des fondations privées, qui apportent leur soutien financier, politique, institutionnel, etc. à quinze centres internationaux de recherche agronomique (CIRA). Ces centres ont une personnalité juridique. La mission de ce système d'acteurs est de « contribuer à une sécurité alimentaire durable et à la lutte contre la pauvreté dans le monde par la recherche scientifique et des activités liées à la recherche dans les domaines de l'agriculture, des forêts, des pêches, des politiques publiques et de l'environnement¹⁶ ».

Depuis la création du GCRAI, en 1971, le nombre de centres, la diversité des thématiques abordées et le budget global ont beaucoup augmenté. Le groupe a pourtant gardé un caractère informel. Les centres internationaux ont réalisé le miracle de maintenir une certaine continuité dans leurs programmes de recherche malgré l'absence d'engagement à moyen et long terme de leurs bailleurs de fonds. Les bailleurs ciblent leurs dotations sur tels ou tels centres ou tels ou tels programmes, sans engagement dans la durée. En conséquences, les budgets des centres ont varié d'une année à l'autre, de façon difficilement prévisible.

¹⁶ Source : www.cgiar.org

La croissance du système a été jalonnée de crises et de controverses sur l'opportunité d'augmenter le nombre des centres et celui des thèmes de recherche. Ainsi, en 1994, une crise financière, qui menaçait de conduire à la fermeture pure et simple de plusieurs centres, n'a été enrayée que grâce à un effort vigoureux, marqué par une conférence ministérielle tenue à Lucerne. Cet effort s'est traduit par une augmentation du nombre de pays membres, notamment du côté des pays en développement, et par un accroissement significatif de la contribution financière de plusieurs pays.

Aujourd'hui, le "système" compte quinze centres couvrant des thématiques variées et ayant, pour treize d'entre eux, leurs sièges dans des pays en développement. Certains sont centrés sur des produits (le maïs, le riz, la pomme de terre, l'élevage, la pêche, la forêt), d'autres sur des contextes agro-écologiques (les régions semi-arides, les régions tropicales) et d'autres encore sont dédiés à des recherches plus génériques (les ressources génétiques), ou à des thèmes plus transversaux (la gestion de l'eau, les politiques alimentaires, etc.).

Centres du GCRAI en 2003

CIAT	Centro Internacional de Agricultura Tropical à Cali (Colombie)
CIFOR	Center for International Forestry Research à Bogor (Indonésie)
CIMMYT	Centro Internacional de Mejoramiento de Maiz y Trigo à Mexico
CIP	Internationa Patato Center à Lima (Pérou)
ICARDA	International Center for Agricultural Research in the Dry Areas à Alep (Syrie)
ICRISAT	International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics à Hyderabad (Inde)
IFPRI	International Food Policy Research Institute à Washington
IITA	International Institute of Tropical Agriculture à Ibadan (Nigeria)
ILRI	International Livestock Research Institute à Nairobi (Kenya)
IPGRI	International Plant Genetic Resources Institute à Rome
IRRI	International Rice Research Institute à Los Banos (Philippines)
IWMI	International Water Management Institute à Colombo (Sri Lanka)
WARDA	West Africa Rice Development Association à Bouaké (Côte d'Ivoire)
ICRAF	World Agroforestry Center à Nairobi (Kenya)
WF	World Fish Center à Pennang (Malaisie)

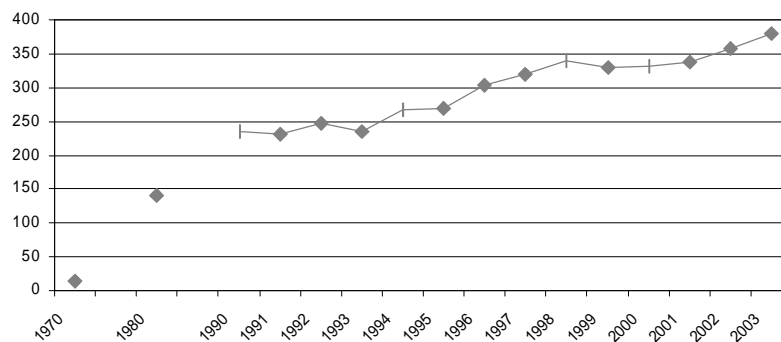
En 2004, les centres internationaux emploient plus de 8 500 chercheurs et techniciens travaillant dans plus de 100 pays.

Les ressources financières du GCRAI

L'entreprise GCRAI connut un grand succès dans la mobilisation des ressources financières. En dix ans son budget a été pratiquement décuplé pour passer de 15 millions de dollars répartis sur 4 centres à 141 millions de dollars sur 15 centres en 1980¹⁷.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des contributions à l'ensemble des centres internationaux consenties par les différents membres du GCRAI de 1970 à 2003. On y voit qu'en 2003 le GCRAI a collecté 379 millions de dollars et que la croissance de ses ressources a été régulière depuis 1994 (268 millions de dollars).

Évolution des contributions au GCRAI : 1970 - 2003
(en million de dollars US)



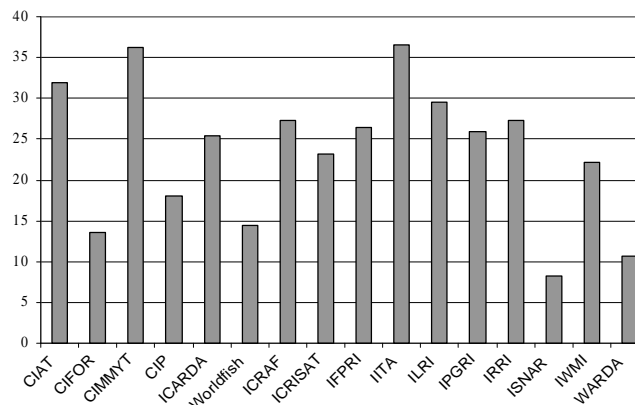
Toutefois, cette performance n'a pas permis de maintenir le niveau réel des ressources, c'est-à-dire le pouvoir d'achat en tenant compte de l'inflation, dans les centres les plus anciens, tout particulièrement ceux qui se consacrent principalement à l'amélioration des plantes. Pour maintenir le même niveau en termes constants qu'en 1990, les contributions auraient du atteindre 377 millions en 2000 alors qu'elles n'ont été que de 338 millions.

Avec plus de 400 millions de subventions espérées en 2004, le niveau réel de 1990 semble à peu près rétabli, mais entre temps, de nouveaux centres ont été introduits dans le système. Il s'agit pour l'essentiel de centres consacrés aux problèmes de gestion des ressources naturelles. On peut constater sur le tableau donnant la répartition par centre que ces nouveaux centres ne paraissent pas avoir eu beaucoup de problèmes à mobiliser des ressources croissantes au cours des années, ce qui

¹⁷ Pour une histoire des premières années du GCRAI, voir Baum, W.C. 1986. *Partners against hunger : The Consultative Group for International Agricultural Research*. Washington, D.C. : World Bank.

veut dire que pendant le même temps les centres les plus anciens ont souffert. À titre d'exemple, le centre sur l'eau et l'environnement (IWMI) a vu ses ressources augmenter fortement au cours des cinq dernières années, alors que les centres sur le riz et la pomme de terre ont connu des difficultés importantes. Chaque centre est spécifique d'une thématique. L'ensemble forme un tout complémentaire pour les questionnements scientifiques mais un groupe hétérogène sur le plan financier¹⁸ et celui des ressources humaines.

Budget des centres en 2003 (en million de dollars US)



Chaque année, l'Assemblée générale approuve un programme et un budget annuel. Mais les bailleurs de fonds étant « souverains »¹⁹, rien n'assure que le programme approuvé sera financé. Il peut même arriver que certaines activités proposées par les centres jugées moins prioritaires et non retenues dans le plan approuvé, soient néanmoins financées car le centre aura trouvé un bailleur de fonds intéressé. La dotation financière de la Banque mondiale est utilisée pour lutter contre le danger évident d'incohérence résultant de ces mécanismes. Pendant longtemps, la Banque a rempli sa fonction en comblant les différences entre le budget approuvé pour chaque centre et les ressources effectivement mobilisées auprès des bailleurs de fonds²⁰.

Dans les années 90 ce principe a été abandonné car sa mise en œuvre introduisait des incitations financières très perverses pour les centres et

¹⁸ Les données financières concernant le GCRAI sont extraites de *CGIAR, Financial Report 2003* (disponible sur le site web du GCRAI).

¹⁹ On verra plus loin que la France choisit les centres ou les programmes du GCRAI qu'elle finance.

²⁰ En annexe 3, l'évolution des financements des centres entre 1999 et 2003.

aussi pour les autres bailleurs de fonds. De nouvelles procédures ont été adoptées visant à corriger ces pratiques, tout en continuant de s'efforcer à assurer un maximum de cohérence entre programmation de la recherche et affectation des moyens.

La gouvernance des centres

Les centres ont une personnalité juridique fondée sur l'accord de siège avec le pays hôte. Ils sont dirigés par des directeurs généraux qui rendent compte à un Conseil d'administration. Le Conseil d'administration jouit d'une grande indépendance. Il est renouvelé par cooptation. Cependant les centres sont de fait très dépendants du GCRAI puisque celui-ci coordonne les décisions des bailleurs de fonds, qui assurent l'essentiel du financement. Ainsi, les centres sont juridiquement indépendants mais ils font face à des bailleurs de fonds dont on dit souvent qu'ils sont « souverains » dans la mesure où, le GCRAI étant un groupe informel, ses membres²¹ ne sont liés par aucun engagement juridique.

Les centres tentent d'organiser des activités de recherche, ce qui implique des engagements à moyen et long terme, alors que les dotations financières qu'ils reçoivent sont pour la grande majorité décidées sur une base annuelle. Cette situation crée beaucoup d'incertitude, parfois de l'instabilité et oblige les centres à faire preuve de flexibilité, pour s'adapter en permanence aux aléas financiers.

Le Groupe consultatif lui-même ne peut, en dernière instance, prendre de décisions que par consensus en Assemblée générale. Celle-ci a toujours été présidée par un vice-président de la Banque mondiale. Le Président joue un rôle important dans la prise de décision puisqu'il doit dégager le consensus résultant des discussions en séance et des nombreuses conversations informelles par petits groupes. Il y a consensus lorsque personne ne fait objection à la version du consensus présentée par le président. La paralysie n'est évitée que parce que celui qui fait objection n'a que le pouvoir de bloquer le processus de décision et qu'un tel blocage implique un coût politique pour celui qui en est tenu comme responsable.

L'Assemblée générale se réunit une fois par an. Entre temps, le président s'appuie sur un Conseil de direction (*Executive Council*), composé de représentants des bailleurs de fonds et des autres acteurs du système. Ce Conseil se réunit une fois par an entre deux assemblées générales. Il est consultable par courrier électronique et est habilité à prendre des décisions à caractère intérimaire.

²¹ La liste des membres du GCRAI est jointe en annexe 4.

La tâche principale du Groupe consultatif est d'assurer le financement des activités de recherche et, pour cela, de coordonner les décisions des bailleurs de fonds. Deux types d'instruments sont utilisés pour assurer la plus grande cohérence possible compatible avec la souveraineté individuelle de chaque bailleur de fonds : le Conseil scientifique (*Science Council*) et la contribution financière de la Banque mondiale. Le premier, qui est totalement indépendant des autres acteurs du système, fait un travail normatif en proposant à l'ensemble du groupe une vision à long terme, une stratégie, des priorités, une programmation et en évaluant a posteriori les recherches réalisées et leur impact pour le développement.

Ces activités font l'objet de multiples consultations avec les parties prenantes : systèmes nationaux de recherche agronomique, décideurs politiques, experts, organisations de la société civile, bailleurs de fonds, institutions scientifiques de pays développés, centres internationaux de recherche agronomique du GCRAI, etc. La contribution des CIRA est essentielle car ils sont sollicités pour fournir les bases scientifiques du débat. Les membres du GCRAI demandent aux centres d'élaborer une vision et une stratégie ainsi que des propositions annuelles de programmes et de budgets soumises ensuite à l'Assemblée générale du GCRAI après avis du Conseil scientifique.

Enfin, les centres du GCRAI, dépendant annuellement des bailleurs extérieurs, ont mis très rapidement en place des systèmes d'évaluation interne et externe, permettant de vérifier le bon emploi des fonds alloués. L'annexe 5 présente l'historique et les objectifs de ces systèmes d'évaluation.

2.2 Les raisons du succès du GCRAI

Avec la croissance régulière de ses financements, l'augmentation au fil des ans du nombre des centres de recherche et, par conséquent, des thèmes de recherche, le GCRAI apparaît comme une réussite dans l'organisation multilatérale de la recherche agronomique pour le développement. Si l'effort financier consenti reste assez faible, puisqu'il ne correspond qu'à 3 % des dépenses mondiales en recherche agronomique²², ce groupe jouit d'une visibilité et d'une lisibilité internationale liée à de nombreuses réalisations²³ qui reposent à la fois sur la proximité au terrain et sur une capacité à mobiliser des compétences de niveau international.

²² Pardey P. et N. Beintema, op cit.

²³ En annexe 6, une présentation des résultats récents des centres, tels qu'ils apparaissent dans la documentation du GCRAI.

L'accès au terrain et le partenariat

Construire des partenariats est une nécessité pour la recherche agronomique. En effet, mettre la science au service des besoins des producteurs agricoles requiert l'organisation de nombreuses interfaces. On pense classiquement, par exemple, à la complémentarité entre recherche, éducation et vulgarisation, le tripode sur lequel repose l'organisation de nombreuses universités agronomiques dans le monde.

Mais on sait bien que les acteurs impliqués dans le développement scientifique et technologique et dans sa mise en œuvre en agriculture sont souvent très divers et très nombreux, depuis les agriculteurs jusqu'aux chercheurs dans les laboratoires de recherche les plus fondamentaux. Les collaborations entre tous les acteurs impliqués varient beaucoup dans l'espace et le temps. Les échanges et partenariats entre ces multiples acteurs sont importants. Ces considérations s'appliquent bien sûr également à la répartition des rôles au sein de la recherche agronomique pour le développement.

Pour illustrer ce propos, rappelons quelques réussites du GCRAI. Les premiers succès du *Centro Internacional de Mejoramiento de Maiz y Trigo* (CIMMYT) à Mexico ont résulté de l'introduction dans les variétés de blé d'un gène de raccourcissement des pailles, les rendant plus résistantes à la verse et donc plus aptes que les variétés traditionnelles à tirer profit d'une fertilisation minérale abondante. De même, la première variété de riz créée par l'*International Rice Research Institute* (IRRI) fut aussi une variété à paille courte résistante à la verse, la célèbre IR8.

Dans les deux cas, les centres ont pu réaliser eux-mêmes l'essentiel du travail de sélection dans leurs laboratoires et champs expérimentaux. Mais très rapidement, ils ont dû développer des partenariats avec les institutions nationales de recherche agronomique des pays qu'ils voulaient aider. Il fallait en effet que les nouvelles variétés proposées aux agriculteurs soient adaptées aux conditions agronomiques locales, dont on sait qu'elles sont extrêmement variables.

Tel est le cas en particulier des maladies et pathogènes divers s'attaquant aux cultures. Pour produire de telles variétés adaptées, les deux centres internationaux ont créé, avec les chercheurs issus d'institutions nationales de recherche agronomique, des réseaux de mise à l'épreuve du matériel végétal amélioré qu'ils produisaient en réalisant de nombreux croisements. La contribution des centres internationaux à ce stade a été la production de croisements et l'organisation de l'effort collectif de testage. Le GCRAI a ainsi conduit des programmes d'amélioration variétale, grâce à des dispositifs d'expérimentation transnationaux et multilocaux. Leurs résultats fondent la notoriété du GCRAI.

Finalement, le principal atout des centres internationaux semble être leur capacité à construire et à animer des partenariats associant un grand nombre d'acteurs travaillant le plus souvent en réseaux vers un objectif commun. Dans un schéma idéal, l'objectif est choisi et spécifié dans une négociation associant toutes les parties prenantes et portant sur les responsabilités scientifiques et sur la répartition des moyens disponibles affectés à l'objectif considéré.

Bien évidemment, la réalité est souvent différente de cet idéal qui impliquerait une égalité totale des droits et des pouvoirs entre partenaires très divers. Du fait de leur différence de statut et de leur inégale capacité à mobiliser les moyens financiers nécessaires à l'effort commun de recherche, tous les partenaires ne sont pas égaux et ne peuvent pas l'être.

On touche là une critique fréquente adressée aux centres internationaux, qui sont accusés de s'approprier une part disproportionnée des pouvoirs, des moyens et des résultats de l'effort commun. Ce jugement est en partie justifié. On comprend bien que tout responsable de centre, dans un environnement où les financements sont aléatoires et engendrent une compétition, soit d'abord préoccupé par la survie de son centre, ce qui implique de pouvoir assurer à ses cadres des salaires « de niveau international », bien supérieurs aux salaires « nationaux » que touchent les agents des institutions partenaires.

Mais, souvent, les critiques ne reconnaissent pas le caractère structurel de ces difficultés qui existent aussi dans les dispositifs bilatéraux associant des chercheurs de pays riches et de pays pauvres. Les dispositifs français de coopération bilatérale doivent prendre en compte les disparités des salaires et de moyens de recherche au sein des institutions scientifiques dans la construction des partenariats. Il faut reconnaître d'emblée que ces difficultés ne peuvent pas être éliminées. Il ne faut pas les nier mais les identifier avec précision et les gérer.

Les ressources biologiques

Les collections de ressources génétiques des centres internationaux font partie de leurs atouts. La conservation de la biodiversité, qu'elle soit naturelle ou créée, est un impératif pour la recherche, puisque les améliorations des espèces supposent l'accès à la diversité génétique d'une plante. Cette biodiversité peut avoir valeur de ressource ou de patrimoine (économique ou culturel). La conservation de la biodiversité peut s'organiser de différentes manières :

- par la création de collections dans des banques de spécimens (*ex situ*),
- par la préservation de populations, d'écosystèmes ou de cultures au champ (*in situ*),

- par la conservation en laboratoire (*in vitro*),
- par des techniques nouvelles, en particulier la conservation *in silico* (banques de données diverses, dont les banques de données génétiques).

Le GCRAI est l'une des principales structures internationales qui gèrent, organisent et enrichissent des collections - dans le monde végétal. Onze centres maintiennent environ 600 000 échantillons de variétés cultivées (ou cultivars, nom international provenant de *cultivated varieties*, variétés cultivées) récoltées ou utilisées en agroforesterie. Parmi ces échantillons, 533 000 sont destinés légalement à la communauté internationale sous l'agrément de la FAO. Les termes de l'accord signé entre la FAO et les centres internationaux stipulent que les germoplasmes appartenant à ces collections sont disponibles, sans restriction, pour les chercheurs du monde entier, c'est-à-dire qu'aucune protection au titre de la propriété intellectuelle ne peut leur être appliquée.

Le GCRAI est chargé de conserver ces collections pour le long terme et de faire que les germoplasmes et les informations associées soient disponibles comme bien public commun. Le GCRAI investit chaque année 6 millions de dollars US dans leur maintenance et leur développement. Récemment, le traité international sur les ressources génétiques végétales pour l'alimentation et l'agriculture a reconnu les collections du GCRAI comme un des principaux piliers de l'effort global de conservation des ressources génétiques.

Le rôle de ces collections sur le plan scientifique semble largement reconnu. Il faut également souligner leur importance pour reconstituer ou réadapter une agriculture après des conflits (ex. Afghanistan, Angola, Mozambique et Somalie) ou des désastres naturels (Nicaragua ou Honduras, après des cyclones). Une statistique récente a montré que la plus grande partie des échantillons de graines distribués les dix dernières années (80 %) sont allés dans des universités ou des centres des systèmes nationaux de recherche, dans le but de développer de nouvelles variétés.

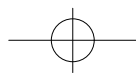
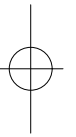
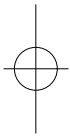
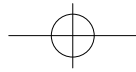
L'IPGRI : conserver la biodiversité pour la recherche

Créé en 1974, soit pratiquement dès la mise en place du GCRAI, l'IPGRI (*International Plant Genetic Resources Institute*) est le plus grand institut mondial ayant un mandat de conservation et d'utilisation de la diversité génétique à des fins agronomiques. Il est implanté en Italie (Maccarese, près de Rome). Sa mission est « d'encourager, soutenir et lancer des activités pour améliorer la gestion des ressources génétiques à l'échelle mondiale, lutter contre la pauvreté, augmenter la sécurité alimentaire et protéger l'environnement ». Il compte 175 scien-

tifiques affectés dans 15 localisations géographiques. Son budget annuel est de 22 millions de dollars US²⁴.

La conservation des ressources génétiques est un enjeu économique, culturel et social très important. Le GCRAI est une des principales structures internationales à entretenir et enrichir des collections, de manière ouverte et sous l'œil vigilant d'un club de bailleurs associant pays développés et pays en développement. La gouvernance du système, fondée sur le consensus, favorise la coordination et l'ouverture du système.

²⁴ L'*International Plant Genetic Resources Institute* (IPGRI) est de fait un partenaire central des initiatives internationales concernant la biodiversité : un cadre de partenariat public-privé est en cours de définition, sous les auspices de la FAO, il est confié à l'IPGRI et sera doté d'un fonds évalué à 260 M\$. Le programme le *Systemwide Genetic Resource Program* (SGRP), créé en 1994, coordonne les activités de conservation. Il inclut d'autres ressources que les plantes pour l'agriculture : poissons, arbres et cheptel. Ce programme, adossé à l'IPGRI, représente le GCRAI dans les réunions internationales. Le *International Crop Information System* (ICIS) est en cours de développement, il complète le système SINGER (identification et caractérisation systématique des germoplasmes) en incluant des informations sur le pedigree des échantillons dans un système de gestion de généalogies.



CHAPITRE 2

LA PLACE DE LA FRANCE DANS LE SYSTÈME INTERNATIONAL

La contribution française au GCRAI se fait à deux niveaux : le versement d'une subvention et la mise à disposition de personnel de recherche. En 2003, le gouvernement français, comme trente sept autres gouvernements, a fourni une contribution financière (1,2 million d'euros) et les organismes français ont mis à la disposition des centres internationaux de recherche agronomique une cinquantaine de chercheurs (moyenne annuelle pour la période étudiée 1995 - 2003). Il s'agit là sans conteste de la plus grande contribution « en nature » faite au « système » par l'un de ses donateurs.

Par ailleurs, la France est probablement le pays développé qui consacre le plus de ressources consacrées exclusivement à la recherche agronomique tropicale²⁵, à travers deux organismes de recherche dédiés au développement (IRD et CIRAD). Plus généralement, la France dispose de compétences fortes en agronomie, avec un organisme spécialisé, l'INRA, un tissu d'écoles d'agronomie, d'universités et le CNRS. Sa capacité de recherche dans ce domaine est donc considérable.

1. LE SYSTÈME FRANÇAIS DE RECHERCHE : UNE CAPACITÉ FORTE DE RECHERCHE AGRONOMIQUE

1.1 Une spécificité française

Les organismes dédiés au développement : le CIRAD et l'IRD

Le CIRAD, centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Recherche et du ministère des Affaires étrangères, spécialisé en agriculture des régions tropicales et subtropicales. Sa mission est de contribuer au développement de ces régions par des recherches, des réalisations expérimentales et de la formation.

En 2003, le CIRAD compte 1 850 agents, dont 950 « cadres » (chercheurs et ingénieurs). Le CIRAD a un statut d'Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), son budget est de 173 million d'euros, dont 65 % environ proviennent du BCRD, le reste devant être trouvé sur fonds propres.

Plus de 200 cadres du CIRAD sont en poste à l'étranger : 100 en Afrique, 55 en Asie du Sud-Est et 55 en Amérique Latine (et 110 dans

²⁵ Plus même que les États-Unis dont plusieurs universités agronomiques sont pourtant très présentes sur la scène internationale.

l'Outre mer français). À ces postes en expatriation, il convient d'ajouter 80 emplois équivalent temps plein correspondant à des missions sur le terrain de cadres affectés à des laboratoires en métropole.

Les travaux du CIRAD portent sur les sciences du vivant et les sciences sociales appliquées à l'agriculture, la forêt, l'élevage, la gestion des ressources naturelles, l'agroalimentaire, les écosystèmes et les évolutions des sociétés du Sud. Le CIRAD a donc de nombreux domaines de recherche en commun avec le GCRAI, même si les recherches sur les cultures de rente (thé, café, sucre, cacao) ne font pas partie des activités des centres internationaux.

N'ayant pas de centres équipés à l'étranger, le CIRAD a beaucoup développé l'intégration dans les structures locales de recherche ou dans les structures internationales. La nécessité de trouver à l'extérieur une partie de ses financements a contribué à favoriser son ouverture vers les organisations multilatérales, notamment les centres internationaux.

L'Institut de recherche pour le développement (IRD) est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) placé sous la double tutelle des ministères chargés de la Recherche et de la Coopération. Présent dans l'ensemble de la zone intertropicale, l'IRD remplit trois missions fondamentales : la recherche, l'expertise et la formation. Ses programmes de recherche sont centrés sur les relations de l'homme et de son environnement dans les pays du Sud, dans l'objectif de contribuer au développement de ces pays.

En 2003, L'IRD compte 2 083 agents, dont 760 chercheurs et 778 ingénieurs et techniciens. Son budget est de 192,4 millions d'euros. Il a vocation à mener des recherches pour le développement, en partenariat avec les institutions scientifiques des pays du Sud. Pour cette raison, une partie de son personnel est affecté dans des pays du Sud, dans le cadre d'accord bilatéraux ou multilatéraux.

Répartition géographique du personnel de l'IRD

Métropole	Dom Tom	Afrique et Proche Orient	Amérique latine	Asie Pacifique	Pays du Nord	Total
1144	257	495	128	57	2	2083

Le taux d'affectation des chercheurs à l'étranger oscille entre 40 et 45% par an et celui des ingénieurs entre 30 et 35 %, selon les calendriers de programmation scientifique propres à l'IRD.

Les domaines de recherche de l'IRD sont vastes puisqu'ils recouvrent une large gamme de disciplines traitant des problèmes de l'environnement sous l'angle de l'étude des interactions de l'atmosphère, de l'hydrosphère et de la biosphère, de la gestion des écosystèmes et des ressources vivantes exploitées ainsi que du développement des sociétés humaines en interaction avec leur milieu (sciences sociales et domaine de la santé). Les activités de recherche de l'IRD sont donc bien plus larges que les champs couverts par le GCRAI.

Les héritages de l'histoire et les habitudes de travail de l'IRD ont longtemps favorisé les relations bilatérales avec les systèmes nationaux de recherche. A la différence du CIRAD, l'IRD entretient dans de nombreux pays, notamment d'Afrique subsaharienne, des centres de recherche, créés au départ pour pallier l'absence d'équipements scientifiques performants dans ces pays qui, aujourd'hui, s'ouvrent progressivement sur les systèmes nationaux de recherche. L'IRD a donc une forte expérience et une grande habitude des relations bilatérales et s'est ouvert plus tardivement aux relations scientifiques multilatérales.

Les spécificités « géographiques » et finalisées de l'IRD et du CIRAD ont donné une couleur particulière au métier de leurs chercheurs : leur immersion dans les sociétés locales par l'expatriation, la connaissance des systèmes de recherche locaux et leur pratique du terrain permettent une remontée des problèmes du développement sous forme de questionnements scientifiques.

La capacité de recherche en agronomie

Aux cotés de ces organismes spécifiques, la France dispose d'une forte capacité de recherche en agronomie au travers de l'INRA, du Cemagref, des écoles nationales d'agronomie, des universités et du CNRS. Dans le cadre de cette étude sur les relations de la France et du GCRAI, l'INRA et le Cemagref méritent une attention particulière, car leurs compétences scientifiques en font des acteurs centraux de la capacité de recherche française en agronomie et environnement, capacité qui peut être mobilisée autour de questions scientifiques intéressant le développement du Sud. Enfin, ces deux organismes ont, au fil des ans, tissé quelques relations de travail avec les centres internationaux.

■ L'Institut national de recherche agronomique

L'INRA, Institut national de la recherche agronomique, est un EPST, placé sous la double tutelle du ministère délégué de la Recherche et du ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

L'INRA compte 8 588 agents, dont 1 846 chercheurs et 2 271 ingénieurs. Son budget était de 569 millions d'euros en 2003. Il se définit aujourd'hui comme un institut de recherche finalisée qui doit fonder ses orientations sur des enjeux sociétaux : alimentation, agriculture et environnement.

L'INRA, qui a soutenu le développement de l'agriculture française des cinq dernières décennies, n'a jamais eu pour mission d'intervenir directement dans la recherche agricole internationale pour le développement. Rappelons qu'au début des années 1980, les tutelles ministérielles ont été amenées à préciser les compétences respectives du CIRAD et de l'INRA. La recherche pour le développement a été explicitement confiée au CIRAD.

De fait, l'INRA ne s'est jamais officiellement engagé dans le système international du GCRAI, même si une petite poignée de chercheurs de cet organisme, ont pu, à un moment ou un autre de leur carrière, travailler directement avec un centre international. La question de la pertinence du découpage scientifique entre agronomie tempérée et agronomie tropicale se pose aujourd'hui. Le développement des collaborations INRA/CIRAD de ces dernières années témoigne bien de la perméabilité des frontières scientifiques. Par ailleurs, l'INRA a recours aux collections de matériel génétique des centres internationaux. Une étude interne à l'INRA souligne d'ailleurs le bénéfice tiré de ces collections par la recherche agronomique française pour la production de variétés de céréales²⁶.

■ Le Cemagref

Le Cemagref est un EPST qui mène des recherches sur l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement. Il compte 900 personnes, dont 450 ingénieurs et chercheurs. Son budget annuel est de 69,9 millions d'euros.

Les activités du Cemagref contribuent au développement durable des territoires. Elles visent à protéger et gérer les hydrosystèmes et les milieux terrestres, à dynamiser les activités qui les valorisent et à prévenir les risques qui leur sont associés. Les objets d'études du Cemagref sont donc le plus souvent des systèmes complexes, en relation avec des questions de société. La démarche de recherche utilisée est presque toujours interdisciplinaire.

²⁶ Une note de chercheurs de l'INRA sur l'impact des travaux du CIMMYT pour les productions céréalières françaises conclut : "La quantité considérable de matériel envoyé chaque année sous diverses formes (F2, lignées avancées, essais de rendement) par le CIMMYT aux sélectionneurs, et la contribution effective et reconnue de ce matériel à l'amélioration des caractéristiques (productivité, résistance aux maladies, qualité) des blés français sont des preuves supplémentaires de l'importance de cet impact".

Le Cemagref n'a pas vocation officiellement à intervenir dans les pays en développement. Il le fait donc peu. Il a néanmoins développé depuis 10 ans un programme de travail avec l'un des centres internationaux, l'*International Water Management Institute (IWMI)*. Par ailleurs, grâce, par exemple, à ses compétences en gestion et ingénierie des systèmes irrigués, le Cemagref a des collaborations fortes avec l'IRD et le CIRAD.

Comparaison des capacités de recherche France/GCRAI

Dans le tableau ci-dessous on compare le potentiel de recherche français en agronomie, en études sur l'environnement et sur le développement à celui du GCRAI pour l'ensemble des centres. Cette comparaison montre l'importance du dispositif français, en moyens financiers et en moyens humains. Même si cette comparaison est imparfaite, elle donne un ordre de grandeur intéressant pour l'étude (chiffres des rapports d'activités de 2003).

	Budget (M €)	Personnels scientifiques*
CEMAGREF	68.5	467
INRA	569	4117
IRD	192	1538
CIRAD	173	878
Total	1002.5	7000
GCRAI	330	8500 dont 1 200 cadres internationaux

* chercheurs et ingénieurs

Si l'on ne prend en compte que l'effort financier français de recherche agronomique pour le développement dans les domaines recouvrant les activités des centres internationaux (il s'agit d'une grande partie des moyens du CIRAD, d'une partie plus restreinte des moyens de l'IRD, et d'une partie faible des moyens des autres organismes français (Cemagref, Inra, etc), on peut conclure que l'effort français est équivalent à la moitié (soit plus de 170 millions d'euros) de l'effort international du GCRAI. En 1998, l'étude de Pardey et Beintema²⁷ parvenait au même résultat puisqu'elle montrait que le budget consacré par le CIRAD et l'IRD à la recherche agronomique pour le développement correspondait à environ la moitié du budget du GCRAI.

²⁷ Pardey P. et Beintema N. *Slow Magic : Agricultural R&D a Century after Mendel*, Agricultural Science and Technology Indicators Initiative, International Food Policy Research Institute, Washington DC, octobre 2001.

Certaines recherches du CIRAD, non représentées dans les centres internationaux (plantes de rentes), et de l'IRD dans le secteur non agronomique *stricto sensu* poursuivent de fait les mêmes objectifs de lutte contre la pauvreté et la faim. Si on considère ces activités lors de la comparaison avec le GCRAI, on voit alors que l'effort français est exemplaire.

Enfin, la France s'illustre en réalité par un mode de partenariat avec les pays en développement principalement fondé sur des relations bilatérales, alors que l'immense majorité des pays développés favorisent les relations scientifiques dans le cadre de programmes ou d'instances multilatérales (dont les centres internationaux).

En Afrique, par exemple, la France encourage depuis plusieurs années les coopérations régionales impliquant plusieurs systèmes nationaux de recherche agronomique : ces coopérations sortent donc d'un bilatéral strict, mais, pour la plupart d'entre elles, il s'agit d'un partenariat privilégié entre la France et un petit nombre de pays avec chacun desquels notre pays entretient des relations bilatérales privilégiées.

Dans de nombreux pays du Sud, l'IRD disposent de centres de recherche, qui accueillent ses chercheurs et des partenaires locaux (issus des systèmes nationaux de recherche agronomique). Le CIRAD, qui n'a pas de centres en propre, insère plus naturellement ses chercheurs dans les structures locales. Mais, il faut le rappeler, l'essentiel des dépenses de ces deux organismes dédiés au développement (salaires des chercheurs, frais d'infrastructures, fonctionnement et équipements) sont déboursées en France. En effet, de nombreux chercheurs de l'IRD et du CIRAD travaillent dans des laboratoires localisés en France, notamment à Montpellier.

1.2 La contribution financière de la France au GCRAI

La contribution directe du MAE et le rôle de la CRAI

L'enveloppe budgétaire allouée à la recherche agricole internationale par le gouvernement français concerne, en plus des centres du GCRAI, les centres associés²⁸. Elle est versée par le ministère des Affaires étrangères et relève de l'aide publique au développement. De 1983 à 1992, les montants ont régulièrement augmenté. Mais depuis maintenant dix ans, la contribution financière française subit une baisse tendancielle. Elle est ainsi passée de 26,5 millions de Francs par an au début des années 90 à moins de 18 millions en 1997 pour atteindre 16 millions en 2002.

²⁸ L'AVRDC sur les cultures maraîchères à Taiwan, l'ICRA sur la formation au Pays-Bas et l'ICIPE au Kenya, sur les insectes ravageurs des cultures.

Contribution de la France au budget du GCRAI

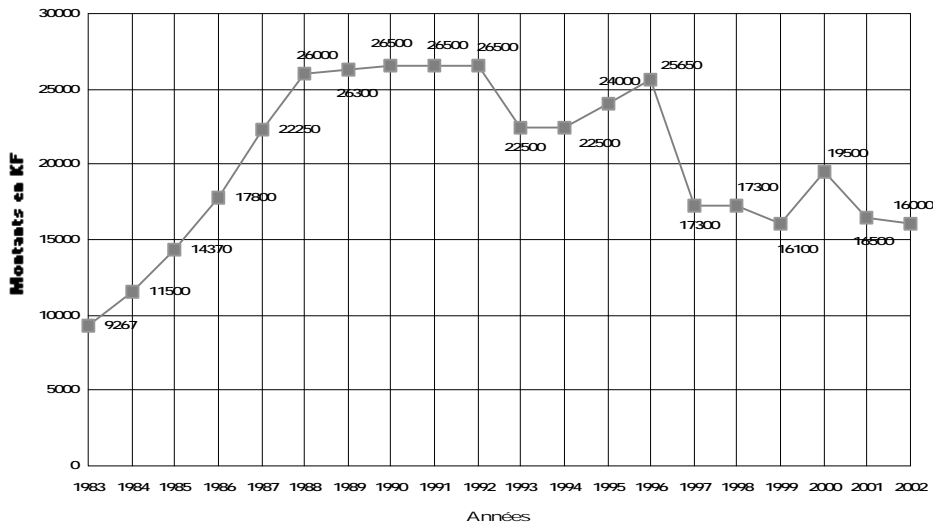


Tableau transmis par le Cirad (note interne).

En 2003 l'enveloppe budgétaire est même descendue à 1,2 millions d'euros²⁹, ce qui correspondait à une chute de plus de 50 % en un an et à une part de moins de 0,4 % des dotations totales au Groupe cette même année. Par suite, la contribution financière de la France au GCRAI, qui la plaçait vers le 20^{ème} rang parmi les financeurs de cette entreprise au cours des années récentes, l'a mise au 27^{ème} rang en 2003, derrière des pays comme l'Irlande, la Finlande ou la Colombie³⁰.

Il convient de souligner que, au cours de la décennie étudiée, le mode d'allocations des fonds français du ministère des Affaires étrangères a été modifié grâce à l'effort de coordination de la Commission de la recherche agricole internationale (CRAI)³¹. On est passé d'une allocation non fléchée à un soutien plus ciblé sur des centres ou sur des actions spécifiques dans tel ou tel centre. Ainsi, en 2003, les financements français ont été répartis sur 11 centres internationaux, sur pro-

²⁹ Données extraites de GCIAR, *Financial Report* 2003.

³⁰ Voir les tableaux de l'annexe 7.

³¹ La CRAI a été créée en 1983. C'est une instance de concertation qui réunit les représentants des ministères de tutelles : Éducation nationale, Recherche, Affaires étrangères, Agriculture et des organismes de recherche : Cemagref, CIRAD, INRA, IRD et Agropolis. Le secrétariat exécutif de la CRAI est assuré par le ministère de la Recherche et le Secrétaire exécutif est depuis dix ans un cadre du CIRAD mis à la disposition de ce ministère.

position de la Commission de la recherche agricole internationale. Ces choix sont déterminés en fonction des partenariats et des projets existants avec les organismes de recherche français.

La faiblesse de la contribution financière de la France, son lent déclin jusqu'en 2002 et sa chute brutale en 2003 semblent indiquer une absence de volonté politique des ministères de tutelle pour un engagement multilatéral, en contradiction d'ailleurs avec les déclarations fortes sur le sujet, auxquelles le Président de la République a souscrit ou même qu'il a inspirées au cours des années récentes, notamment au sommet du G8 organisé par la France à Evian en juin 2003.

Ce constat, rapproché du fait que la France est probablement le pays développé qui consacre le plus de ressources dédiées exclusivement à la recherche agronomique tropicale³², montre l'option de coopération bilatérale dans ce domaine prise massivement par notre pays. L'affectation³³ des chercheurs de l'IRD et du CIRAD à l'étranger en témoigne puisqu'elle s'effectue principalement dans des structures nationales (ou dans des centres IRD) dans le cadre d'accords bilatéraux. La part des affectations dans des structures multilatérales est comparativement faible. Rappelons-le, les mises à disposition de chercheurs par les organismes français auprès des centres internationaux sont de l'ordre de quelques dizaines d'unités.

Les mises à disposition de chercheurs par les organismes de recherche

Les organismes français ont fourni au CNER un bilan détaillé des mises à disposition par centre bénéficiaire en indiquant pour chaque chercheur affecté le thème de son projet de recherche et la durée de son séjour dans le centre international. Un tableau synthétique est reproduit ci-après.

³² Plus même que les États-Unis dont plusieurs d'universités agronomiques sont pourtant très présentes sur la scène internationale.

³³ Voir les chiffres ci-dessus pour le CIRAD et l'IRD.

**Nombre de personnes affectées au sein des centres internationaux
sur la période de 1995 à 2004**

Centres	IRD	CIRAD	CEMAGREF
ADRAO	3	21	
CIAT	29.6	31	
CIFOR	20.5	23	
CIMMYT	31	16	
CIP	6		
ICARDA		7	
ICRAF	32.5	12	
ICRISAT		26	
IFRI		1	
IITA	12.5	13	
ILRI	12	33	
INIBAP		9	
IPGRI		18	
IRRI	24	18	
ISNAR		6	
IWMI	42		14
Total	213	214	14
Total tous centres	441/année-personne		

Il ressort que, de 1995 à 2004, le CIRAD, l'IRD et le Cemagref ont mis à la disposition des centres internationaux un nombre de chercheurs correspondant à respectivement 234, 213 et 14 années-personnes, pour un total de 461 années-chercheurs, soit une moyenne de 46 par an, le chiffre étant en légère augmentation au cours des années les plus récentes³⁴. Une telle contribution en nature est importante. Elle représente environ 3 % des chercheurs recrutés sur statut international par les centres internationaux. Les chercheurs français sont, on le verra, les bienvenus dans les centres internationaux³⁵ ; leurs directeurs souhaitent en accueillir davantage, ce qui n'est pas surprenant puisqu'il s'agit pour eux de main d'œuvre quasiment gratuite.

³⁴ Il faut noter que l'INRA ne participe pas à cette politique de mise à disposition.

³⁵ Cet indicateur est probablement un peu trompeur dans la mesure où le potentiel scientifique des centres internationaux inclut aussi un nombre important de chercheurs de très bon niveau, recrutés sur statut national. Le nombre total de personnel scientifique des CIRA, y compris les techniciens, est estimé à 8500 environ.

Le coût des mises à disposition

Les organismes de recherche ne disposant pas de comptabilité analytique, il n'est pas forcément facile d'estimer le coût des mesures d'accompagnement (supervision, missions d'appui, etc) des personnels affectés dans les centres.

Le CIRAD et l'IRD ont proposé une estimation du coût de leur partenariat scientifique avec les centres internationaux pour 2003 en déterminant un coût annuel moyen de l'expatriation et en y ajoutant les budgets associés aux programmes. L'IRD a également pris en considération les missions de longue durée de ses personnels dans des centres internationaux. Il s'agit d'ordres de grandeur, le budget de fonctionnement n'étant pas toujours bien affiché.

2003	Coût de l'expatriation	Budget de fonctionnement des projets	Coût total du partenariat dans les CIRA
CIRAD	2 560 000 € chercheurs affectés ou détachés	778 000 €	3 338 000 €
IRD	3 016 000 € ce chiffre inclut les affectations et les missions de longue durée	524 000 €	3 540 000 €
	5 576 000 €	1 302 000 €	6 878 000 €

Enfin, la participation du Cemagref est différente : cet organisme n'ayant pas la possibilité d'expatrier des agents, les postes affectés à l'*International Water Management Institute* (un ou deux selon les périodes) sont financés directement par le ministère de l'Agriculture. Le Cemagref apporte des moyens de fonctionnement ou des moyens humains, via des thésards.

Globalement, les mises à dispositions par les EPST représentent une participation financière indirecte de la France au GCRAI plus ou moins équivalente à 5,5 millions d'euros en 2003.

On note que même en ajoutant la valeur de la participation en nature - les mises à disposition - y compris les contributions des organismes français aux budgets de fonctionnement de ces chercheurs, le rang de contribution de la France au GCRAI reste encore de second plan. Il permet de situer la France vers la quinzième place, avec de légères variations selon les années. Le tableau en fin de chapitre présente la France parmi les 16 premiers bailleurs, lorsque l'on additionne à la subvention du ministère des Affaires étrangères le coût des mises à disposition.

2. LES COLLABORATIONS SCIENTIFIQUES ENTRE LA FRANCE ET LE GCRAI

2.1 Les modalités de collaboration

L'examen individuel des mises à disposition révèle une grande dispersion des thèmes et le petit nombre de chercheurs mobilisés sur chacun d'eux, d'où une forte impression de fragmentation de l'effort français et une interrogation vive sur son efficacité. Mais il faut probablement nuancer ce jugement sévère. En effet, cette situation reflète dans une large mesure le rôle essentiel des initiatives individuelles des chercheurs ou des petites équipes auxquelles ils appartiennent dans le choix d'une expatriation dans un centre international et dans la définition des projets de recherche.

Les programmes de recherche

Pour le CIRAD, on note que tous les départements scientifiques³⁶ de cet organisme collaborent avec les centres internationaux. Sans surprise, le département Cultures annuelles est celui dont les collaborations avec les centres sont les plus nombreuses (88 affectations sur 10 ans), suivi du département Elevage et médecine vétérinaire (46) puis des départements Productions fruitières et horticoles (26) et Forêt (23).

De 1995 à 2004, le CIRAD a connu des chercheurs en poste dans la quasi-totalité des centres internationaux, sur de très nombreuses thématiques et programmes des centres.

³⁶ Les 7 départements du CIRAD sont : Cultures annuelles (CA), Culture pérennes (CP), Productions fruitières et horticoles (FLHOR), Forêt, Elevage et médecine vétérinaire (EMVT), Territoires, environnement et acteurs (TERA) et Amélioration des méthodes pour l'innovation scientifiques (AMIS).

CIRA	PROGRAMMES
ADRAO	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Écophysiologie du riz ➤ Consortium bas-fonds (+ Coordination régionale du Consortium)
CIAT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sélection du riz ➤ Amélioration du riz d'altitude/résistance à la pyriculariose ➤ Sélection du sorgho en Amérique centrale ➤ Petites entreprises agro-rurales ➤ Utilisation du manioc/transformations post-récolte, technologies alimentaires ➤ Etude des savanes tropicales sud-américaines
CIFOR	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de plantations sur sites dégradés (+ chef du programme plantations) ➤ Gestion durable et biodiversité des forêts naturelles
CIMMYT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Économie de la production de riz et de maïs irrigués ➤ Coordination du programme R&D DMC ➤ Semis direct/maïs pluvial ➤ Amélioration variétale sur sols acides
CIP	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Technologie post-récolte de la patate douce
ICARDA	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chef du programme fourrage, pâturage et élevage ➤ Socio-économie de l'élevage
ICRAF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme hévéa ➤ Projet agroforesterie - petits planteurs d'hévéa ➤ Amélioration des systèmes de production dans les tropiques humides d'Asie du Sud-Est
ICRISAT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sorgho : Modélisation et écophysiologie ; amélioration variétale ; agronomie ; protection des cultures ; ressources génétiques ➤ Ressources génétiques de l'arachide en Afrique de l'Ouest ➤ Lutte contre les adventices
IFPRI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement durable des zones fragiles; financement rural
IITA	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sédentarisat ion et qualité ➤ Biodiversité des ignames africains ➤ Programme écorégional pour les tropiques humides et sub-humides d'Afrique sub-saharienne
ILRI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de lutte contre la trypanosomose ➤ Immunologie de la cowdriose ➤ Économie de la santé animale ➤ Systèmes laitiers péri-urbains ➤ Projet Fitca ➤ Modélisation
IPGRI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ressources génétiques tropicales andines ➤ Programmes mondiaux pour les filières des cultures d'exportation

CIRA	PROGRAMMES
INIBAP	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme international de testage de Musa ➤ Évaluation du matériel végétal amélioré IMTP ➤ Coordination du réseau régional d'Amérique centrale
IRRI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration variétale du riz pluvial ➤ Systèmes multi-agents - Amélioration des systèmes riz ➤ Fonctionnement du peuplement de divers types de riz ➤ Programme écorégional Ecor-I
ISNAR	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Construction des Systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) ➤ Secrétariat des SNRA du GFAR (Forum mondial de la recherche agricole)
AVRDC	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Économie ➤ Réseau de recherche sur les légumes ➤ Développement durable de l'agriculture périurbaine en Asie du Sud-Est ➤ Réseau africain ➤ Phytopathologie des solanacées (flétrissement bactérien)

Dans une analyse sur sa participation au GCRAI, le CIRAD constate que les thématiques abordées ont le plus souvent varié avec les chercheurs en poste et souligne que les choix du CIRAD apparaissent guidés par la disponibilité des hommes plus que par la nécessité de poursuivre un programme. En témoigne d'ailleurs la durée des programmes qui coïncident avec la durée de l'affectation du chercheur. Il n'y a pas de continuité sur les thématiques, dans la durée et dans un même centre international, même s'il y a présence continue de chercheurs du CIRAD. La pratique du CIRAD répond à une logique d'affectation individuelle et non à une logique de programmes et d'insertion d'équipes CIRAD dans les programmes du centre international.

Alors que l'IRD n'est pas spécifiquement centré sur la recherche agronomique, il met à la disposition des centres internationaux un nombre de chercheurs équivalent à celui du CIRAD. Faut-il y voir la marque d'une plus grande liberté de programmation scientifique dans cet organisme qu'au CIRAD pour lequel l'impératif de cofinancement des programmes (et des affectations) imposent d'autres contraintes ? Cette liberté témoigne d'une attractivité forte des centres internationaux, et des conditions de travail offertes, auprès des chercheurs de l'IRD, alors que les relations bilatérales sont fortement ancrées par l'histoire dans des relations bilatérales.

Il est vrai que les évolutions actuelles du GCRAI accordent de plus en plus d'importance aux domaines de l'environnement, à la conservation de la biodiversité ou à la gestion des ressources naturelles, élargissant ainsi le champ de recouvrements thématiques entre l'IRD et les CIRA.

Les collaborations de l'IRD avec les centres internationaux concernent principalement le département des Ressources vivantes puis, à la marge, les deux autres départements³⁷. Comme pour le CIRAD, l'IRD a eu des chercheurs affectés dans de nombreux centres et sur des programmes très variés.

³⁷ L'IRD est organisé en trois départements scientifiques : les Ressources vivantes (380 chercheurs et ingénieurs), Milieux et environnement et Sociétés et santé.

CIRA	PROGRAMMES
ADRAO	Valorisation des riz africains : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Hybridation interspécifique riz asiatique/riz africain ➤ Étude du virus de la flétrissure jaune du riz
CIAT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bactériose vasculaire du manioc ➤ Cochenille du manioc + Résistance du manioc à la mouche blanche ➤ Etude et utilisation du potentiel de l'espèce africaine de riz cultivé O. Glaberrima en amélioration des plantes + Génoplante et développement de collection de mutants d'insertion ➤ AIDER : approche intégrée du développement régional
CIFOR	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recherche ethnologique sur produits forestiers non ligneux en Indonésie ➤ Régénération de la biodiversité des terres dégradées au Congo ➤ puis Facteurs biologiques de la fertilité en plantation d'eucalyptus ➤ puis Effets de la variabilité des apports de litière et de leur qualité sur le fonctionnement chimique et biologique du sol dans les plantations d'eucalyptus au Congo ➤ Agroéconomie/Ressources forestières
CIMMYT	Programme Apomixie : Transfert au maïs <ul style="list-style-type: none"> ➤ Flux de gènes et dynamique <i>in situ</i> de la diversité génétique des variétés traditionnelles de maïs au Mexique
CIP	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutte contre la teigne de la pomme de terre : production de granulovirus ➤ Usage du sol durable dans les Andes
ICRAF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agroecology and systems improvement of complex agroforestry systems ➤ Recherche d'écologie végétale orientée sur la modélisation des agroforêts paysannes à Damar productrices de résine commercialisée ➤ Évaluation des impacts sociaux et économiques de l'agroforesterie ➤ Gestion des matières organiques issues de l'agroforesterie
IITA	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modélisation des systèmes manio-acariens phytophages-acariens prédateurs ➤ Écologie appliquée du criquet puant ➤ puis Lépidoptères foreurs de tiges de graminées
ILRI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Immunotolérance à la maladie du sommeil animale
IWMI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impact de la gestion et de l'utilisation des terres dans les bassins versants en Asie du Sud et du Sud-est ➤ Modes de gestion sociale de l'irrigation et de leur détermination dans des contextes historiques et écologiques variés

CIRA	PROGRAMMES
IRRI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modélisation des dégâts des ravageurs et détermination de la nutrition minérale sur la pathologie du riz ➤ Conversation dynamique in situ des ressources du riz ➤ Résistance du riz aux nématodes à galle ➤ Évolution de l'utilisation de l'espace agricole dans les zones de collines du Nord Vietnam ➤ Structure génétique de <i>R. solani</i> et étude épidémiologie de la RSB
ISBRAM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impact de la gestion et de l'utilisation des terres dans les bassins versants en Asie du Sud et du Sud-est
ICIPE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Anthropisation et dynamique de la diversité génétique des plantes ➤ Biodiversité des noctuelles foreuses de graminées en Afrique de l'Est ➤ Écologie chimique des noctuelles foreuses de graminées en Afrique de l'Est

On peut faire la même remarque que pour les collaborations du CIRAD : les choix sont souvent déterminés par les intérêts propres des chercheurs et s'inscrivent rarement dans une logique collective de travail insérée dans les programmes des centres internationaux. La grande variété de sujets reflète la diversité des champs de recherche des centres.

Le Cemagref n'a pas vocation à intervenir au profit des pays en développement. La seule opération de partenariat hors Europe de cet organisme est une collaboration ancienne avec l'*International Water Management Institute (IWMI)* qui a connu différentes phases de programmation (au Sri Lanka, au Pakistan et maintenant en Afrique du Sud). Alors que l'investissement du Cemagref dans ce projet est faible (sur le plan des financements), il représente une ouverture de l'organisme sur les enjeux internationaux de l'eau, sur une culture scientifique plus anglo-saxonne et sur une insertion dans un forum multilatéral.

L'analyse des collaborations

Mesurer les échanges intellectuels entre la France et la communauté des centres internationaux est évidemment très difficile. Néanmoins les informations dont on dispose, au travers de deux enquêtes menées par l'IRD et le CIRAD auprès des chercheurs ayant été en poste dans des centres internationaux, montrent que ces centres offrent aux chercheurs français une expérience de travail international (et anglo-saxonne) utile pour leur carrière. Les missions et les études de cas menées par les experts désignés par le CNER, mettent également en évidence l'intérêt scientifique pour les chercheurs français d'une affectation dans les centres. Les bénéfices que peuvent en tirer les institutions sont dépendants des modalités de partenariat ; ils sont faibles lorsque les partenariats ne répondent qu'à une stratégie individuelle de carrière.

Préalablement, quelques constats d'ordre général méritent d'être faits. Tout d'abord, globalement, la qualité scientifique des travaux dans les centres internationaux semble satisfaisante, parfois très bonne. Ce jugement repose sur l'avis des experts scientifiques du CNER, sur les résultats des évaluations régulières des programmes des centres et sur les analyses des revues externes des centres internationaux réalisés tous les cinq ans et disponibles sur Internet³⁸.

À la lecture des thèmes de coopération entre les centres internationaux et les organismes de recherche français, l'une des observations préliminaires d'un des experts du CNER, chargé de l'expertise de la qualité scientifique des collaborations, fait état d'une facture apparemment

³⁸ www.cgiar.org/publications

classique des recherches menées dans les centres internationaux. On citera en particulier les recherches sur les filières : le riz, le maïs, le manioc, etc. ; la pathologie des plantes ; les problèmes hydrologiques et pédologiques, les aménagements (par exemple l'irrigation, et les techniques d'exploitation et de production. On retrouve la marque des identités « produits » des centres du GCRAI et la traduction d'une approche classique, tant au niveau des sujets cibles que des méthodes de l'agronomie. Ce constat n'est pas nouveau, il était déjà mentionné dans l'évaluation externe du système GCRAI, dirigé par M. Strong en 1998.

Un certain nombre de démarches scientifiques sont insuffisamment prises en compte dans les centres internationaux car elles relèvent d'approches globales et transversales qui dépassent le périmètre d'un produit ou d'une filière. Ainsi, au sein de la programmation des trois centres étudiés, on note l'absence de références à :

- des approches spatialisées et dynamiques des territoires ruraux ;
- des liens avec les problématiques globales : le climat et la biodiversité ;
- des réflexions sur l'innovation technologique au niveau de l'exploitation agricole pour les pays en développement / pays du Sud ;
- la contribution des sciences sociales à l'analyse des systèmes agricoles et agro-industriels (sociologie, économie) ;
- l'introduction des concepts, des théories et des pratiques de l'écologie.

Les recherches menées dans les centres sont néanmoins de bon niveau et en accord avec les standards de la recherche internationale. Il faut souligner que les objectifs concrets de développement attribués à ces centres - servir l'agriculture et le développement des sociétés du Sud - obligent à un travail long et minutieux de terrain, ainsi qu'à une interaction constante avec les acteurs du développement : producteurs locaux, cadres techniques, etc.

Ces modalités de travail génèrent des contraintes spécifiques et des rythmes qui ne relèvent pas exclusivement de ceux de la production de connaissances. La quête incessante de fonds par les chercheurs des centres internationaux les mobilise sur la rédaction de rapports à destination des bailleurs (proposition de recherche soumise à une demande de financement, rapport d'exécution de programme et rapport final, compte-rendu d'activités, etc.) au détriment souvent d'une valorisation académique des résultats de leurs travaux via des publications dans les revues internationales. La difficulté à publier selon les mêmes standards que la recherche fondamentale n'est d'ailleurs pas propre aux centres internationaux et nous renvoie à des critiques qui ont souvent été faites en France aux organismes de recherche finalisée que sont l'INRA, l'IRD ou le CIRAD.

Les attraits du GCRAI pour les chercheurs

L'IRD et le CIRAD ont mené une enquête auprès de leurs chercheurs pour inventorier ce qu'ils avaient retiré de leur expérience dans un centre international. Sans surprise, les chercheurs se déclarent satisfaits de leur expérience. Les conclusions des deux enquêtes sont similaires, elles sont donc présentées globalement.

Les chercheurs des deux organismes soulignent que les centres internationaux de recherche offrent des conditions de travail et d'expérimentation de très bonne qualité. Les systèmes nationaux de recherche des pays du Sud ne peuvent offrir des conditions équivalentes. L'environnement technologique et scientifique est très performant et l'insertion dans un milieu scientifique international favorise la reconnaissance internationale des travaux des chercheurs français.

Les principaux avantages pour les chercheurs français des collaborations avec les centres internationaux sont :

- le bénéfice de la confrontation des approches et des méthodes de travail ;
- la familiarisation avec la culture scientifique « anglo-saxonne » ;
- l'ouverture sur les milieux internationaux de la recherche agronomique pour le développement ;
- la perception régionale des enjeux scientifiques.

De leur côté, les organismes français apporteraient aux centres internationaux :

- une connaissance fine des systèmes nationaux de recherche des pays du Sud (habitude du bilatéral) ;
- un lien fort avec la recherche générique et « fondamentale » faite au Nord.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'ouverture sur les communautés scientifiques nationales du Sud n'apparaît pas comme un atout des centres. Ce point était également relevé par la revue externe dirigée par Strong.

Pour les chercheurs français, les inconvénients des centres internationaux sont :

- le cadre institutionnel flou des affectations puisque la mise à disposition ou le détachement ne permet pas toujours d'établir clairement si le chercheur travaille sur un programme de son institution d'origine ou s'il doit se mettre au service des programmes du centre d'accueil.

- les modes de fonctionnement (et de financement) annuel des centres qui empêchent la programmation d'un calendrier de travail sur deux ou trois ans, temps nécessaire à la réalisation d'un programme.

Ces constats se retrouvent dans les différentes études de cas menées par le CNER et renvoient à la question de la nature du partenariat avec les centres internationaux.

2.2 Un bilan mitigé des collaborations

Des collaborations insuffisamment préparées

Les mises à disposition de chercheurs par les organismes de recherche français donnent une impression de fragmentation et d'éclatement de la collaboration française. Cette impression doit être nuancée. Après tout, comme l'une des personnes ressources auditionnées par le CNER l'a remarqué, la dispersion des thèmes abordés reflète simplement le fait que l'intersection des domaines d'intérêt des centres internationaux et des organismes français est large. De fait, ce n'est pas tant la variété des thèmes qui pose problème que les modalités de partenariat, déterminantes pour la continuité d'un programme et sa valorisation institutionnelle (par les centres internationaux et par les organismes français).

Le système GCRAI, comme cela a déjà été souligné, est un système complexe. La gestion des centres internationaux ne répond pas aux mêmes contraintes que les centres français (financement non récurrent, etc.). La mise à disposition de nombreux chercheurs de l'IRD et du CIRAD n'a pas permis d'apporter aux institutions françaises (organismes de recherche et ministères) une connaissance précise du fonctionnement et des codes de ce système. On relève donc une absence de capitalisation institutionnelle des expériences individuelles multiples.

Dans certains cas, on a pu avoir l'impression que le thème de recherche d'un chercheur mis à disposition était en quelque sorte imposé au centre par l'organisme dont relevait le chercheur sans que le centre se soit véritablement approprié le projet. On peut prendre pour exemple le programme sur les trypanosomoses, mené par un chercheur de l'IRD, mis à disposition du CIRAD et détaché à l'*International Livestock Research Institute* (ILRI) à Nairobi pendant plusieurs années : indépendamment du travail du chercheur et de l'intérêt du programme, il s'agit de souligner que le chercheur a peiné à trouver des soutiens en provenance de sa propre institution d'affiliation. L'adhésion de la structure d'accueil, le Centre international, à un projet perçu comme imposé par l'extérieur est restée faible. Néanmoins, le projet s'est échelonné sur plusieurs années, le chercheur a bénéficié de conditions de travail de

qualité et surtout de possibilités d'expérimentation³⁹ introuvables en France. Les résultats de la recherche ont été publiés. Il est plus difficile d'établir clairement les retombées en termes de visibilité scientifique et d'acquis pour les institutions françaises (CIRAD et IRD).

Dans d'autres cas, le chercheur semble avoir été « récupéré » par le centre international sans que l'organisme français y trouve son compte. Si la collaboration entre le Cemagref et l'*International Water Management Institute* est inscrite dans la durée, la faiblesse de l'investissement de l'organisme français fait qu'il n'a pas toujours pu garder la main sur la définition des objectifs et des activités du chercheur envoyé dans le centre.

La durée du partenariat est dans bien des cas un facteur clé de la réussite d'un programme : on peut citer le cas des recherches sur l'apomixie du maïs. Parties d'un programme individuel (1979) puis portées par l'IRD, ces recherches se sont installées au *Centro internacional de Majoramiento de Maiz y Trigo* (CIMMYT). Ce centre s'est progressivement approprié le projet, qui s'est développé sur plusieurs années, pour devenir un projet emblématique en 1994. En 1999, le projet a pris une nouvelle ampleur avec la participation de sociétés privées (Limagrain et Novartis). Le programme a mobilisé de nombreux chercheurs ; les résultats scientifiques intéressants ont été publiés, même si on n'a pas réussi à produire un hybride apomictique. Aujourd'hui le programme s'oriente sur des outils de recherche de plus en plus fondamentaux (génomique) et l'accès au terrain du Sud n'est plus nécessaire à la recherche. Cependant, le programme reste dans le champ des priorités du CIMMYT.

Si la durée du partenariat avec les centres internationaux apparaît comme un facteur déterminant, il ne suffit pas pour autant : dans certains centres, l'IRD et le CIRAD entretiennent depuis plus de dix ans des collaborations, mais elles concernent une succession de programmes, sans cohérence ni coordination entre eux.

Des diverses études de cas, comme des enquêtes menées au sein de l'IRD et du CIRAD⁴⁰, ressort une absence de cadrage institutionnel pour organiser les modalités de partenariat entre les organismes de recherche français et les centres internationaux. On se trouve dans une pratique du coup par coup, où l'opportunité fait le larron, avec des collaborations réussies et suivies, et des collaborations dont l'intérêt n'a été évident que pour le chercheur qui en a bénéficié. C'est l'absence de

³⁹ Le protocole d'expérimentation animale aurait du être soumis à un Comité d'éthique puisqu'il aurait été interdit en France.

⁴⁰ La situation est différente pour le Cemagref qui collabore depuis de longues années avec l'*International Water Management Institute*.

directives claires de la part des organismes de recherche ou, plus simplement, de cadres de référence qui crée cette impression d'éclatement.

Pour autant, le manque de relations stratégiques entre les organismes de recherche français et les CIRA n'est pas de la seule responsabilité des partenaires français. Le mode de financement des centres et des résistances internes entravent la construction de partenariats ouverts : en effet, certains centres rechignent à s'engager dans des partenariats, préférant limiter les collaborations extérieures à une participation sur des programmes qu'ils ont eux même définis.

La situation idéale serait bien sûr celle où les deux partenaires passent un accord explicite pour un projet d'intérêt commun où chacun peut trouver son compte. Tous les aléas ne peuvent pas être prévus à l'avance, notamment les incertitudes budgétaires affectant l'un ou l'autre des partenaires. On a vu notamment que les centres fonctionnent avec des dotations financières annuelles, ce qui les rend vulnérables. Les centres ne sont pas toujours en mesure d'assurer la continuité de tel ou tel programme. Néanmoins, c'est dans ce cadre que les relations apparaissent plus profitables aux institutions. C'est le cas de certaines collaborations entre le CIRAD, l'IRD et certains centres du GCRAI (le programme sur le riz et l'*International Rice Research Institut* (IRRI), les recherches sur le sorgho et l'arachide avec l'*International Crops Research Institute for Semi Arid Tropics* (ICRISAT), les recherches sur les semis directs avec le *Centro Internacional de Mejoramiento de Maiz y Trigo* (CIMMYT), etc.

Du côté des centres, la présence française apparaît très appréciée. Au *Centro Internacional de Agricultura Tropical* (CIAT) et au CIMMYT, les directeurs ont insisté sur l'apport appréciable des chercheurs français dans les activités de leur centre. Ils ont également souhaité un renforcement de la coopération avec les organismes français. Mais rappelons encore une fois que les chercheurs français ne « coûtent » rien aux centres et qu'ils apportent souvent avec eux des budgets de fonctionnement.

Une présence française non négligeable mais peu visible

La France dispose d'une capacité en recherche agronomique pour le développement importante et structurée, mais elle s'exprime peu ou mal dans le cadre multilatéral du CGRAI. La participation française au système est peu visible et bien en deçà de l'effort réellement fourni au profit des pays du Sud. De plus, cette participation contribue insuffisamment à valoriser les compétences françaises dans le domaine de la recherche agronomique pour le développement sur la scène internationale.

Une recherche systématique des mentions des collaborations françaises dans les rapports des revues externes de tous les centres ne donne que des indications fragmentaires, suggérant que les travaux en collaboration impliquant la France ne sont pas très visibles, ou généralement peu mis en exergue.

De même, la place des Français dans le pilotage de ce système international est très modeste⁴¹. On ne compte qu'un seul Français ayant été directeur général d'un centre international, un seul président du Comité technique consultatif (TAC), devenu maintenant Conseil scientifique, et ceci dans les années 80. Le seul Français qui ait été membre de cet organe important au cours des années récentes a fait toute sa carrière à l'université de Californie à Berkeley ! Un autre Français a présidé successivement les Conseils d'administration de deux centres, dans les années 90. La présence française dans ces conseils a toujours été très faible, même si on constate une légère amélioration au cours des années récentes.

Quant au nombre de chercheurs français recrutés par les centres internationaux de recherche agronomique comme cadres scientifiques internationaux réguliers, il a toujours été très faible et ne dépasse pas la dizaine aujourd'hui. Enfin, ceux qui sont familiers des débats dans les enceintes du GCRAI (Assemblée générale, Comité exécutif, autres comités divers) savent que la voix de la France y est faible et, lorsque ses représentants cherchent à exprimer une position française, étant mal insérés dans le système, ils ont du mal à se faire entendre.

La place de la France dans le GCRAI, quels que soient les indicateurs auxquels on peut penser pour l'apprécier, reste très limitée et sans commune mesure avec l'ampleur exceptionnelle de l'ensemble de l'effort français de recherche agronomique pour le développement. La contribution financière directe de la France au GCRAI est trop faible pour lui permettre d'être écoutée dans les instances du Groupe consultatif. La contribution indirecte - les mises à disposition - est insuffisamment visible et organisée pour représenter au niveau international la « force d'action française » de la recherche agronomique pour le développement.

⁴¹ Un indicateur de cette place modeste : en recherchant dans l'annuaire du GCRAI publié en mai 2004, un volume de 57 pages contenant plus de 400 noms de personnes ayant des responsabilités diverses dans le "système", on ne trouve que quatre Français, dont le représentant de la France au Groupe.

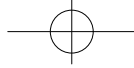
Les raisons de cette sous-représentation française

Les causes de la faiblesse du rôle de la France et des Français dans les divers organes du GCRAI sont diverses et enchevêtrées. Historiquement, à la fin des années 60 et au cours des années 70, la création du GCRAI a été perçue avec beaucoup de suspicion par les cercles de la recherche agronomique française post-coloniale qui y voyaient surtout une entreprise américaine déstabilisant les relations privilégiées de la recherche française en Afrique. Cette perception n'a plus cours depuis longtemps mais ce départ n'a pas facilité l'entente et la confiance avec les fonctionnaires des administrations nationales qui ont toujours soutenu le GCRAI et qu'on retrouve pendant de longues années gravitant dans et autour « du système », le fameux *old boys' network*.

Une maîtrise insuffisante de la langue anglaise, langue commune de travail et de socialisation dans le milieu international, est aussi souvent un obstacle pour les responsables français. Ce problème linguistique et les difficultés d'acculturation qui lui sont liées, affectent aussi les chercheurs français qui pourraient être recrutés contractuellement par les centres internationaux de recherche agronomique. Certes, les enquêtes auprès des chercheurs mis à la disposition des centres par les organismes français montrent que ces problèmes peuvent être surmontés ; la plupart des réponses soulignent en effet le côté positif de l'expérience inter-culturelle qu'a représenté pour ces chercheurs le séjour dans un centre international. Mais, par nature, l'échantillon est biaisé puisqu'il s'agit de personnes ayant pour la plupart décidé de faire l'effort nécessaire pour réussir leur acculturation.

Les jeunes chercheurs français qui souhaitent intégrer la recherche savent que la priorité est de trouver un poste permanent dans un organisme de recherche français et non de s'insérer dans un système international plus risqué et aléatoire⁴². Les possibilités d'accès des chercheurs français au terrain du Sud existent au travers de l'IRD et du CIRAD. Les salaires et indemnités versés par ces organismes à leurs agents expatriés sont tout à fait compétitifs sur le marché international. En comparaison, les incitations financières offertes par les centres internationaux semblent insuffisamment attractives pour les chercheurs français. En outre, les organismes français offrent une grande stabilité de l'emploi (fonctionnaires ou CDI), ce qui n'a jamais été le cas des centres internationaux et l'est de moins en moins, surtout pour les jeunes chercheurs.

⁴² Ce constat renvoie aux questions de la valorisation d'une expérience internationale dans le recrutement en France et des contraintes administratives (limite d'âge par exemple) des concours de fonctionnaires-chercheurs.



L'absence de stratégie institutionnelle

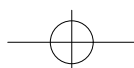
Au-delà des causes historiques et culturelles et des conditions du marché de l'emploi scientifique en France, la faiblesse de la présence française est renforcée par l'absence de volonté politique des organismes français et de leurs tutelles à changer la situation. Le CIRAD a fourni au CNER un document décrivant les éléments de ce que pourrait être sa stratégie internationale, notamment dans ses relations avec le GCRAI⁴³. Le Cemagref reconnaît que son partenariat avec l'International Water Management Institute est sa porte d'entrée principale à l'international, hors Europe. Mais globalement, les discussions avec les responsables des organismes ont montré que ceux-ci avaient des difficultés à inscrire les projets de leurs chercheurs ou de leurs équipes dans une perspective stratégique de collaboration avec les centres internationaux, et donc, a fortiori, dans une stratégie globale de collaboration avec le GCRAI.

A défaut d'une stratégie explicite, il est possible d'observer le comportement des différents organismes et d'en déduire leurs stratégies implicites. Les entretiens du CNER avec leurs Directions générales permettent quelques observations à ce sujet. Pour le CIRAD, la nécessité de relations nombreuses avec le GCRAI est présentée comme une évidence et, de fait, depuis de nombreuses années, les directeurs successifs se sont attachés à impulser une ouverture vers les centres internationaux.

Le discours de l'IRD est moins clair. Le nombre de chercheurs mis à disposition des centres internationaux par l'IRD est du même ordre de grandeur qu'au CIRAD. Pourtant les ressources humaines du premier dans les domaines scientifiques couverts par le GCRAI sont inférieures à celles du CIRAD. La pratique de l'IRD est donc bien celle d'une collaboration avec plusieurs centres. On peut constater que les équipes et les chercheurs de l'IRD jugent utile de collaborer avec les centres internationaux et d'investir des ressources importantes dans ces collaborations. La direction de l'IRD valide les choix des scientifiques, sans énoncer pour autant une stratégie de collaboration précise (mode de partenariat ? priorités scientifiques ?).

Pour le Cemagref, organisme plus petit que les précédents et dont la mission est principalement de servir les besoins de l'agriculture et de l'espace rural en France métropolitaine, les collaborations sont limitées à un seul programme, celui de l'agriculture irriguée et de la gestion des ressources en eau, avec l'*International Water Management Institute* (IWMI). Elles reposent sur des dispositifs précaires, du fait du statut

⁴³ De même, la nomination au CIRAD d'une directrice scientifique issue du système GCRAI témoigne d'une volonté d'insertion dans le système international.



des personnes mises à disposition, qui le sont via le ministère de l'Agriculture et non directement par le Cemagref. Cette collaboration représente une ouverture sur le système international de recherche pour le développement et sur la culture scientifique anglo-saxonne. Pour autant, elle ne semble pas appelée à s'étendre à d'autres programmes dans d'autres centres internationaux de recherche agronomique.

Enfin l'INRA, de loin le principal acteur de la recherche agronomique française, a des collaborations très limitées avec les centres internationaux, ce que certains à l'INRA regrettent, en attribuant cette situation à une combinaison de causes telles que les obstacles de nature administrative (le statut d'expatrié n'existe pas à l'INRA), la culture « hexagonale » de l'Institut, le recul des valeurs liées au caractère finalisé des recherches sous l'effet de la pression croissante des critères strictement académiques dans les processus d'évaluation.

Le développement actuel des collaborations entre l'INRA et le CIRAD témoigne d'une prise de conscience des points de convergence entre la recherche agronomique du Nord et celle dédiée au Sud. Pour ce qui est des ressources génétiques, les échanges entre chercheurs français de l'INRA et ceux des centres internationaux sont anciens et ont été fréquents. Dans ce domaine ce sont les Français qui sont les bénéficiaires nets d'échanges très inégaux⁴⁴. Ces dernières années, il y a eu quelques tentatives de collaboration avec les centres internationaux, notamment le *Centro Internacional de Mejoramiento de Maiz y Trigo* (CIMMYT), mais la différence entre les cultures scientifiques et l'absence de motivation forte au sein de l'INRA n'ont pas permis aux collaborations de se concrétiser. De fait, l'INRA conçoit sa participation à la recherche agronomique pour le développement dans un continuum qui va de la recherche amont au terrain. Dans ce continuum, l'INRA se positionne différemment de l'IRD et du CIRAD, en fonction de sa compétence (les recherches génériques).

Soulignons également que les organismes français disposent à Montpellier d'un potentiel considérable de soutien et de participation à la recherche agronomique pour les régions chaudes. Les compétences rassemblées sont peut-être uniques au monde par leur importance numérique. Un effort très réel de coordination entre les nombreuses institutions présentes sur la place a été initié depuis longtemps avec la création de l'association Agropolis⁴⁵. Le travail fait par Agropolis pour asseoir la reconnaissance internationale du pôle agronomique de

⁴⁴ Dans 70% des semences françaises, on retrouve le gène "nanisme" issu des collections du CIMMYT.

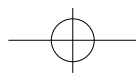
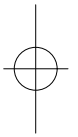
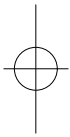
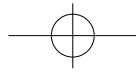
⁴⁵ Agropolis regroupe 22 établissements français de recherche, de formation et d'enseignement supérieur, soit 2 000 chercheurs ou enseignants chercheurs, dont 500 en poste dans une soixantaine de pays partenaires, 7 000 étudiants et stagiaires.

Montpellier est remarquable⁴⁶. Néanmoins, l'absence d'autonomie du pôle, constitué des organismes de recherche et des universités locales, limite fortement ses possibilités d'initiative, continuellement bridées par les prérogatives des états-majors parisiens. Le CNER notait d'ailleurs en 2003 : « un émiettement des forces de recherche dans un grand nombre de structures, une faible lisibilité du dispositif et une carence majeure en matière de gouvernance à l'échelle du site⁴⁷ », puis recommandait : « la priorité doit être donnée à l'organisation du secteur agronomique ». Le constat vaut encore aujourd'hui.

Enfin, la faible lisibilité de la participation française au GCRAI renvoie à une méconnaissance de ce système de collaboration multilatérale au sein des organismes de recherche et de leurs tutelles. Dans les organismes français, la connaissance détaillée du GCRAI et de son fonctionnement est cantonnée le plus souvent dans les délégations ou directions aux relations internationales, dont on sait qu'elles ont surtout un rôle de facilitation, sans pouvoir réel sur l'affectation des moyens. Dans les ministères, le suivi du GCRAI ne concerne qu'une poignée de personnes. Pourtant, il existe depuis 1983 une instance de concertation, la CRAI, la Commission de la recherche agronomique internationale, qui fait un bon travail de coordination et de diffusion de l'information entre organismes et tutelles. Elle propose une grille de répartition des contributions françaises du GCRAI, mais elle n'est pas un lieu de débat stratégique entre organismes de recherche et tutelles. De fait, elle ne semble pas avoir l'écoute des directions générales des organismes. En témoigne d'ailleurs la difficulté qu'a eue la CRAI en 2003 à mobiliser les directions d'organismes pour protester collectivement à la baisse de 50 % de la contribution française décidée par le MAE.

⁴⁶ Les nombreux témoignages de scientifiques ou responsables institutionnels étrangers reçus au cours de cette évaluation sont éloquents à cet égard.

⁴⁷ Voir CNER, *Une communauté de recherche, le pôle de Montpellier*, Paris, La documentation française, 2003.



CHAPITRE 3

NOUVEAU CONTEXTE ET PREMIÈRES RÉPONSES

Actuellement, un vent de réforme souffle sur le GCRAI et sur l'ensemble de la recherche agronomique pour le développement. Les évolutions en cours résultent de pressions de natures diverses, à la fois scientifiques et politico - diplomatiques. D'une part, le soutien international à la recherche agronomique pour le développement a été partiellement remis en question par un questionnement sur la spécificité de cette recherche alors que les évolutions de la science, notamment dans les sciences du vivant, tendent vers une plus grande généralité des connaissances. D'autre part, un certain découragement se fait jour parmi les bailleurs sur la capacité de la recherche à répondre effectivement au défi alimentaire mondial dans des délais compatibles avec ceux du politique.

Ces questionnements provoquent une crise de la légitimité des acteurs centraux de la recherche agronomique pour le développement et touchent de plein fouet les centres internationaux de recherche agronomiques, auxquels les membres du Groupe consultatif reprochent de n'avoir pas su s'adapter pour répondre aux nouveaux enjeux scientifiques et politiques. Les relations entre la recherche agricole internationale, via les centres, et les acteurs nationaux de cette recherche sont mises en question, car elles prennent insuffisamment en compte les autres parties prenantes du défi alimentaire, en premier chef les sociétés du Sud, au travers des organisations et associations qui en émanent. Par ailleurs, face à la baisse des crédits de recherche et à une réorganisation de la recherche à l'échelon mondial, les pays européens tentent de coordonner leurs efforts financiers pour éviter les redondances et compétitions inutiles.

La France a commencé à jouer un rôle actif dans la réorganisation des relations entre les acteurs de la recherche, par un soutien clair à la création du Forum mondial pour la recherche agronomique et au Programme européen sur la recherche agronomique pour le développement. Ces deux initiatives, très différentes, visent à ouvrir les centres - leur programmation et leurs objectifs - sur les attentes des sociétés du Sud (via les systèmes nationaux de recherche et les diverses organisations concernées par la production alimentaire) et à favoriser la complémentarité entre institutions de recherche (centres internationaux, institutions de recherche des pays développés et système nationaux de recherche agronomique des pays du Sud). Dans le même temps, pour réagir aux critiques qui lui sont faites, le GCRAI a réfléchi à ses propres limites, engagé un débat, puis adopté une réforme pour faire face aux nouveaux défis.

Cette dernière partie de l'étude propose de détailler l'ensemble des évolutions à l'œuvre depuis plusieurs années au sein de la recherche agro-

nomique pour le développement, ainsi qu'au sein du GCRAI. Le processus enclenché est dynamique. Il est toujours en cours actuellement. La France en est un acteur important. Pour l'avenir, la position française vis-à-vis du GCRAI est à situer dans la perspective des choix qu'elle a déjà effectués à l'occasion de ces évolutions.

Pour traiter cette partie, le Comité national d'évaluation de la recherche s'est appuyé sur un grand nombre d'entretiens, dont la liste est indiquée en annexe 1 de ce rapport. Les appréciations recueillies convergent sur un constat largement partagé : le rôle central du GCRAI dans le dispositif international de recherche agronomique et d'aide au développement et l'efficacité du système multilatéral pour prendre en charge le volet recherche du défi alimentaire mondial.

1. LA CRISE DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE ET LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME INTERNATIONAL

Le début des années 90 a été marqué par une crise larvée de la recherche agronomique pour le développement. Deux grands facteurs expliquent cette situation :

- d'une part, une méfiance nouvelle vis-à-vis des questions de sécurité alimentaire mondiale, en partie nourrie de la contradiction apparente qu'illustre la surproduction alimentaire des pays développés et les crises alimentaires à « répétition » des pays du Sud, ainsi qu'une lassitude devant les obstacles et la lenteur du développement des pays du Sud ;
- d'autre part, des interrogations sur la recherche agronomique pour le développement : les évolutions récentes de la recherche tendent vers une généralité de plus en plus forte de certaines connaissances produites, ce qui pose la question de la finalité pour le développement ; l'apport des sciences économiques, sociales et écologiques montre la nécessité d'approches plus globales et systémiques qui sortent du périmètre traditionnel de la recherche agronomique pour le développement.

La finalité de la recherche dédiée au développement semble alors manquer de paradigmes clairs pour affirmer sa légitimité. On sait par ailleurs, de façon générale, que les applications des résultats de recherche sont rares et difficiles à mettre en œuvre sur le terrain.

Cette crise de la recherche agronomique s'est traduite concrètement par un ralentissement financier de l'effort international. La croissance des dépenses publiques de recherche a fortement baissé dans plusieurs régions du monde : elle n'a été que de 0,2 % par an dans les pays développés entre 1991 et 1996, alors qu'elle avait atteint 2,2 % par an au

cours des années 80 ; il n'y a pratiquement pas eu de croissance en Afrique, alors que la recherche restait relativement dynamique en Asie, avec un taux de croissance de 4,4%. Cette crise financière a particulièrement touché la recherche agronomique pour le développement, du fait de sa dépendance vis-à-vis des donateurs.

La crise n'a pas épargné le GCRAI, bien au contraire. Les crédits alloués baissent en 1994, lorsque les donateurs s'interrogent sur l'efficacité du système à promouvoir un développement agricole dont on sait qu'il sera complexe et multifactoriel. De plus, le système fait l'objet de critiques ciblées sur sa position dominante (choix des priorités et des programmes scientifiques), notamment vis-à-vis des sociétés en développement qu'il prétend servir.

1.1 La réorganisation des relations entre les acteurs de la recherche agronomique pour le développement

Cette crise a plusieurs conséquences. Elle oblige à une réorganisation des rôles des différents acteurs de la recherche agronomique (centres internationaux, institutions scientifiques des pays développés, systèmes nationaux de recherche agronomique, agences de développement, etc.). Elle redéfinit les périmètres de la recherche pour prendre en compte les nouveaux questionnements et elle entraîne une réforme en profondeur du GCRAI pour s'adapter aux évolutions en cours. Il ne s'agit ni d'une évolution linéaire, ni d'un développement chronologique, mais d'interactions fortes entre le GCRAI, les communautés scientifiques, tant du Nord que du Sud et les acteurs du développement agronomique (Agence, ONG, etc.).

On peut identifier quatre causes principales du changement dans la répartition des rôles entre les acteurs de la recherche agronomique pour le développement⁴⁸.

1. Il s'agit en premier lieu de la véritable révolution scientifique en cours depuis plusieurs décennies en biologie, qui conduit à une redistribution de la place respective de la recherche fondamentale et de la recherche stratégique ou appliquée en agronomie. De fait, les collaborations entre institutions du Nord et du Sud doivent se renforcer, puisque la dichotomie entre agronomie tropicale et agronomie tempérée perd de sa pertinence.

⁴⁸ Voir Petit M. G. Alex et al. *The Emergence of a Global Agricultural Research System : The Role of the Agricultural Research and Extension Group (ESDAR)*, Washington, World Bank, 1996.

2. La deuxième tendance identifiée en 1996, l'élargissement des thématiques de la recherche agronomique pour le développement, notamment dans les centres internationaux, a conduit à la multiplication des partenariats évoquée précédemment.
3. La troisième tendance est l'accroissement du nombre de chercheurs bien formés travaillant dans les systèmes nationaux de recherche agronomique des pays en développement. Malgré toutes les difficultés rencontrées par les institutions de recherche dans ces pays, particulièrement en Afrique, cette augmentation rend illégitime toute activité des autres acteurs de la recherche agronomique pour le développement réalisée sans la collaboration des chercheurs nationaux.
4. Enfin la quatrième force identifiée en 1996 est la crise financière à laquelle la plupart des institutions de recherche publique dans le monde sont confrontées. L'accroissement des contraintes financières conduit à la chasse aux doubles emplois et favorise par conséquent l'émergence des consortia de recherche et autres formes de collaboration.

Les limites de l'organisation de la recherche agronomique ainsi mises à jour ont provoqué une refonte des relations entre les différents partenaires du système, avec l'impératif central de mieux associer les communautés scientifiques du Sud et de prendre en compte également la voix des sociétés du Sud, puisqu'il s'agit de leur avenir. En effet, la science n'est acceptée que si les sociétés concernées se l'approprient. Différentes initiatives, tant au sein du GCRAI qu'à l'extérieur, témoignent de la prise en compte de la nécessité de changement.

Le programme européen de recherche agronomique pour le développement

En 1995, les États membres de l'Union européenne, avec la Suisse et la Norvège, ont créé le Programme européen de recherche agronomique pour le développement⁴⁹ (connu sous son sigle anglais IEARD) avec l'objectif d'organiser la concertation et la complémentarité des initiatives européennes en matière de recherche agronomique pour le développement. Cette coordination visait à une plus grande efficacité de l'effort et à une synergie des moyens mis en œuvre.

Les responsables français ont joué un rôle important dans la création de ce Programme européen. Au sein de cette instance de concertation, la France est représentée par le secrétaire exécutif de la Commission pour la recherche agronomique internationale. Celui-ci porte donc, en

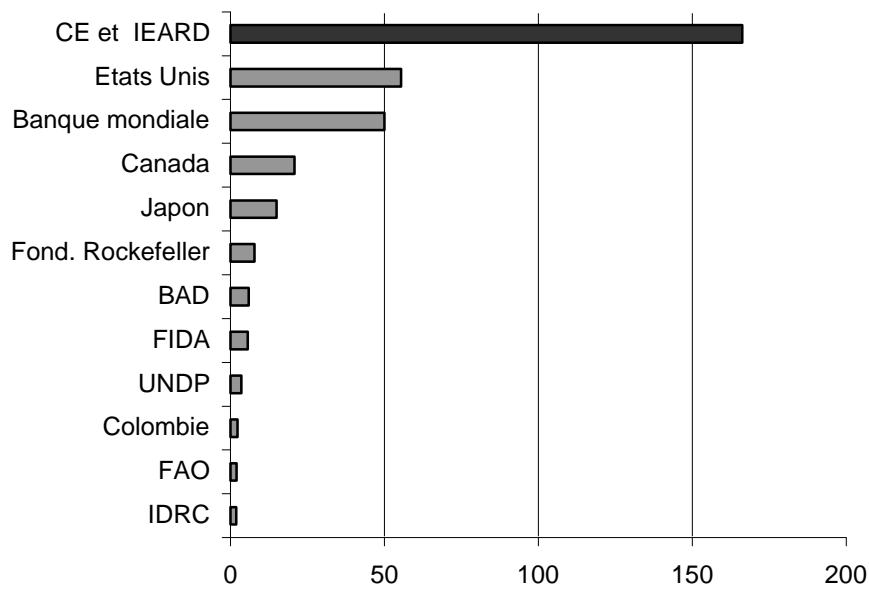
⁴⁹ En annexe 8, une présentation du Programme européen de recherche agronomique pour le développement.

principe, la position française vis-à-vis du GCRAI. Le Programme européen de recherche agronomique pour le développement a eu le grand mérite de favoriser la concertation entre bailleurs de fonds européens, qui se sont ainsi efforcés de s'exprimer de façon coordonnée, sinon d'une seule voix, dans les enceintes du GCRAI. Il a aussi permis aux services de la Commission européenne d'élaborer une stratégie en matière de recherche agronomique pour le développement (disponible sur le site web de la Commission Européenne) et de la faire soutenir par les pays membres au sein du Conseil Européen.

Malgré les différences de points de vue entre pays membres, dont certains sont des adeptes inconditionnels du GCRAI, les Européens, qui au total fournissent près de la moitié du budget, ont pu exercer une influence collective notable et constituer le cœur de l'alliance soutenant le processus de réforme du GCRAI. La position de l'Europe et de la plupart des pays européens est claire : le GCRAI est le partenaire privilégié de l'effort européen pour la recherche agronomique pour le développement

Le programme européen de recherche agronomique pour le développement gère principalement les relations entre la Commission européenne, les États d'Europe et le GCRAI. La contribution cumulée de la Commission européenne et des États d'Europe membres de l'EIARD représente plus de 40 % du budget global du système GCRAI.

Contribution cumulée de la commission européenne et des pays membres de l'EIARD



En millions de dollars US.

IDRC : *International development research centre.*

Le forum mondial pour la recherche agricole

Le Forum mondial pour la recherche agricole⁵⁰ a été créé dans la perspective de mieux associer la société civile, via les ONG, le secteur privé, les systèmes nationaux de recherche et les Agences de développement à la définition des orientations sur la recherche agricole pour le développement. Le principe fondateur de ce Forum est le suivant : la définition des orientations scientifiques de la recherche agronomique pour le développement ne peut être du ressort exclusif des chercheurs, fussent-ils issus des centres internationaux situés au Sud. La définition des priorités, le choix et la conduite des programmes doivent impérativement associer les acteurs concernés (systèmes nationaux de recherche agronomique et société civile), qui sont in fine les utilisateurs de la recherche. Le Forum tente de donner à chaque acteur concerné par la recherche agronomique pour le développement, la même voix. Il est organisé sur une base nationale, puis régionale (Afrique, Amérique du Sud et du Centre, Amérique du Nord, Asie, Europe, etc.).

⁵⁰ En annexe 9, une présentation du Forum mondial pour la recherche agronomique.

Le Forum mondial est une réponse à l'hégémonie du système GCRAI, où la voix dominante est celle des donateurs. Le Forum veut renforcer le pouvoir des systèmes nationaux de recherche agronomique, face à des centres internationaux en position dominante, notamment du fait de leur accès plus facile aux financements internationaux, et donnant trop souvent l'impression d'abuser de cette position. Il cherche également à jouer un rôle régulateur dans la répartition des tâches et des actions des différents acteurs de la recherche agricole internationale.

La construction du Forum mondial s'est engagée en 1996. Il est devenu opérationnel en 1998. Son secrétariat est abrité par la FAO à Rome. Ce Forum, à sa création, a été largement soutenu par la Commission européenne et différents Etats, dont la France. Notons d'ailleurs que le soutien français a, pendant quelque temps, donné l'impression d'une opposition au GCRAI. Aujourd'hui, le Forum apparaît comme une instance de débats, qui contribue à l'ouverture des centres internationaux sur l'environnement scientifique local et les communautés concernées par la recherche agronomique pour le développement. Le GCRAI demande aujourd'hui aux centres internationaux de définir leurs orientations et priorités de recherche en plus grande concertation avec les différentes parties prenantes.

1.2 Les évolutions de la science

La différenciation des solutions techniques et des modèles de développement adaptés aux différentes régions du monde, l'inefficacité du simple transfert « d'un progrès technique » du Nord vers le Sud, sont aujourd'hui des postulats reconnus de tous.

Toutefois, une définition large de l'agronomie, recouvrant l'ensemble des sciences et technologies liées aux domaines agricole et agro-alimentaire, ne peut se satisfaire d'approches locales et d'études de cas, puisque les recherches, du fait de l'évolution des concepts et des méthodes, ont énormément gagné en généralité. Ainsi, des résultats de la recherche dans une zone particulière peuvent éclairer sur d'autres phénomènes dans d'autres contextes géographiques.

Enfin, l'évolution des méthodes et des concepts des sciences du vivant, l'internationalisation de certaines problématiques (le climat, les pandémies, etc.) ont progressivement rendu caduque la dichotomie entre sciences du Nord et sciences du Sud, même si certains champs de recherche restent bien évidemment fortement liés à la géographie. L'ensemble de ces constats ont entraîné une redéfinition des périmètres de la recherche agronomique pour le développement.

Les nouvelles frontières de la recherche agronomique pour le développement

Le développement de certaines problématiques ayant une dimension mondiale (le climat, la désertification, la circulation des virus, etc.) rend caduque la séparation entre agronomie du Nord et agronomie du Sud. Sur de tels sujets, les approches comparatives, valorisant les contrastes géographiques, sont nécessaires pour la compréhension globale des processus (par exemple, les phénomènes climatiques ou agro-écologiques, etc.). En ce qui concerne ces phénomènes globaux, les interactions entre le Nord et le Sud sont importantes et font l'objet de recherches propres.

Les évolutions des concepts, des méthodes et des outils dans les sciences du vivant constituent une révolution scientifique majeure qui a des répercussions sur les sciences agronomiques. L'amélioration de la performance d'une plante ne peut plus s'imaginer sans l'apport de la biologie moléculaire. Les avancées de la génomique, qui sont à la fois un progrès des connaissances scientifiques et des changements technologiques, pour le séquençage de l'ADN par exemple, requièrent des plates-formes sophistiquées, créatrices d'économies d'échelle importantes. Les institutions de recherche agronomique des pays du Sud sont amenées à nouer des partenariats beaucoup plus étroits que par le passé avec des institutions publiques de recherche avancée situées le plus souvent dans les pays du Nord et, comme cela a été souligné dans ce rapport, à explorer de nouvelles formes de collaboration avec le secteur privé.

Pour autant, la généralité grandissante de la science ne permet pas d'envisager la seule option « tout au Nord », selon laquelle toute la recherche agronomique pour le développement pourrait être faite dans les pays riches bien équipés. Qui, en effet, pourrait croire que la lutte biologique contre la cochenille du manioc en Afrique aurait pu être complètement mise au point à la station de lutte phytosanitaire de l'INRA située près de Versailles ? Elle a été développée grâce à une collaboration internationale impliquant la région d'origine du manioc, l'Amérique latine, pour identifier les parasites de cette cochenille.

De la même manière, les techniques de semis direct qui révolutionnent l'agriculture dans les Cerrados du Brésil, n'auraient pas pu être développées à Ames (Iowa), siège de la prestigieuse université agronomique *Iowa State University*. Les deux exemples cités ici ont été choisis à dessein : il s'agit d'innovations techniques de très grande portée, résultant d'un effort de recherche important, impliquant des collaborations internationales du meilleur niveau scientifique. Ni la lutte

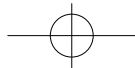
biologique contre la cochenille ni la technique de semis direct n'auraient pu aboutir sans une implication forte des institutions des pays du Sud.

L'option « tout au Sud », selon laquelle toute la recherche agronomique pour le développement serait faite dans les pays en développement, est à rejeter également. Comment en effet justifier une recherche agronomique qui ne tirerait pas tous les avantages possibles des progrès les plus récents en biologie, au niveau moléculaire en particulier ? Or la plupart de ces progrès sont réalisés dans les institutions scientifiques, publiques et privées, des pays développés. Il faut donc mobiliser les capacités scientifiques de ces institutions. On peut citer à titre d'exemple, le volet sur le riz *O. Glaberrima* du programme Génoplante, où une partie de l'étude moléculaire est réalisée à Montpellier, en lien avec le *Centro Internacional de Agricultura Tropical* (CIAT), ce qui permet de marier l'accès aux expérimentations sur le terrain et l'environnement scientifique de spécialistes métropolitains.

La combinaison des recherches au Sud et au Nord implique un défi institutionnel considérable : celui de mettre en place les alliances, les partenariats, les nombreuses interfaces permettant de mobiliser des acteurs très divers, allant des équipes les plus avancées dans les pays du Nord, et éventuellement dans ceux du Sud, aux organismes de recherche-développement en contact avec les agriculteurs sur le terrain dans les pays du Sud, en passant par de nombreuses institutions intermédiaires (systèmes nationaux de recherche agronomique, organismes de recherche des pays développés, centres internationaux de recherche du GCRAI). C'est cette conviction qui a conduit à la mise en place du Forum mondial pour la recherche agronomique qui regroupe et organise le dialogue entre tous les types d'acteurs.

Les critiques faites aux programmes scientifiques du GCRAI

Si les centres se sont bien adaptés à l'évolution des sciences biologiques au niveau moléculaire, le champ écologique reste délaissé à un moment où les applications de cette discipline au monde agronomique et à la gestion des systèmes et des ressources naturelles explosent (émergence de l'agroécologie, de l'ingénierie des systèmes écologiques, des dispositifs de terrain adaptés à ces études). L'apport des sciences sociales reste assez largement sous utilisé. Parmi les préoccupations émergentes, on notera les questions d'acceptabilité des technologies et la recherche participative. Malgré les affichages, l'interdisciplinarité reste à construire. L'étude intégrée des agrosystèmes reste



encore largement à entreprendre et les solutions techniques à trouver. Ces critiques, qui font l'objet d'un vaste consensus⁵¹, ne sont pas propres aux centres internationaux. Elles s'appliquent en fait peu ou prou à l'ensemble des institutions de recherche agronomique dans le monde.

Comme cela a été mentionné au début de cette étude, les recherches menées dans les centres internationaux ont un caractère plutôt « classique ». L'organisation des centres en filières influence la conception des programmes. Ceux-ci sont principalement centrés :

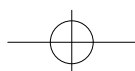
- sur l'amélioration des variétés (le riz, le maïs, le manioc, etc.),
- sur la pathologie des plantes et des animaux,
- autour de problèmes hydrologiques et pédologiques ou de questions touchant aux aménagements (l'irrigation ou les techniques d'exploitation et de production).

En revanche, les centres prennent insuffisamment en compte :

- les approches spatialisées et dynamiques des territoires ruraux⁵² ;
- les liens avec les problématiques globales :
 - le climat (par exemple : les changements d'utilisation des terres liées aux variations climatiques, la contribution de l'agriculture à la modification de l'effet de serre, le bilan du piégeage et des émissions de gaz à effet de serre pour l'agriculture) ;
 - la biodiversité (contribution de l'agriculture à la dynamique de la biodiversité : sa réduction par l'extension des zones cultivables, son augmentation par la création de variétés nouvelles et par la diversification des cultures) ;
 - l'usage et l'utilisation des terres au niveau global (*Land Use Land Cover*), pour évaluer les possibilités d'extension des terres agricoles ;
- l'innovation technologique au niveau de l'exploitation agricole pour les pays en développement/pays du Sud (par exemple, la conception de technologies adaptées aux systèmes environnementaux, écono-

⁵¹ Pour l'essentiel on retrouvait déjà les mêmes critiques dans la revue Strong (voir en annexe). Le consensus international sur la nécessité et l'urgence d'élargir le champ des disciplines mobilisées par la recherche agronomique est à la base du projet d'évaluation internationale des sciences agronomiques pour le développement que propose Robert Watson, selon le mode de travail du Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique qu'il a présidé. Dans cette entreprise il a le soutien de plusieurs organisations internationales (Banque mondiale, PNUD, FAO etc.) et gouvernements dont la France. (Pour plus de détails, voir : www.agassessment.org).

⁵² À ce sujet on pourra se référer à : Caseau P. (Ed, 2003), *Études sur l'environnement - De l'échelle du territoire à celle du continent. Rapport sur la science et la technologie*, Académie des sciences, Tech&Doc, Lavoisier, Paris : un ouvrage qui présente une vision actuelle de la dynamique et de la gestion des territoires. Bien qu'écrit pour les pays développés, il comporte de nombreux passages qui ont une valeur plus générale.



miques et sociaux, le transfert et l'adaptation du concept d'agriculture raisonnée, d'agriculture de précision et des techniques afférentes) ;

- la contribution des sciences sociales à l'analyse des systèmes agricoles et agro-industriels (sociologie, économie) : alors que les centres internationaux s'intéressent à l'histoire des plantes domestiquées et de leur dissémination d'origine anthropique sur la planète sur la base d'études biologiques, ils ne prennent pas en compte l'histoire de l'agriculture et des sociétés rurales ;
- l'introduction des concepts, des théories et des pratiques de l'écologie, dont on sait qu'ils deviennent de plus en plus opérationnels et utiles en agriculture (lutte biologique, gestion des systèmes diversifiés, contribution aux cycles biogéochimiques) : alors que la maîtrise de nombreux outils et de concepts est une réalité en biologie moléculaire, ce n'est pas le cas pour l'écologie, à un moment où se développe une ingénierie des systèmes écologiques analogue aux biotechnologies pour les niveaux d'organisation supérieurs.

L'autre critique de fond faite à l'ensemble des centres internationaux est l'absence de réflexion théorique et méthodologique sur les modalités spécifiques de la recherche dite finalisée. Par exemple, aujourd'hui, les concepts de « biologie intégrative » et plus généralement d'approches intégrées sont peu cités. Les références aux « sciences de la complexité » sont quasiment absentes.

L'orientation générale à prendre pour dépasser les limites énoncées ci-dessus est claire : la recherche agronomique devrait s'ouvrir davantage aux disciplines biologiques (biologie moléculaire, biologie intégrative) et dépasser le modèle de la boîte noire où l'on s'intéresse seulement aux « intrants » et aux produits sans s'intéresser aux mécanismes internes. La recherche agronomique devrait s'inspirer des avancées méthodologiques et des connaissances de l'écologie et de la modélisation des systèmes complexes ; elle devrait développer des pratiques pluridisciplinaires, voire transdisciplinaires et engager des recherches sur les systèmes d'acteurs avec lesquels elle collabore pour transformer les agricultures.

Mais il faut bien convenir que ces prescriptions sont plus faciles à formuler qu'à mettre en œuvre. Elles appellent des partenariats nouveaux, élargis, plus approfondis et plus réels, ce qui renvoie au défi d'organisation institutionnelle mentionné précédemment.

2. LA RÉFORME DU GCRAI

2.1 La crise du système

Les questionnements autour de la recherche agronomique pour le développement et le relatif désengagement des bailleurs pour des

recherches dont la contribution au développement sera complexe et longue, touchent de plein fouet le GCRAI. En interne, le groupe s'interroge sur son positionnement scientifique et son organisation. Le GCRAI est victime de son succès, qui s'est traduit par une augmentation du nombre de donateurs, du nombre de centres (et la création de stations en de multiples lieux de la planète), par une croissance des personnels, à statuts variés, et par une gestion de plus en plus complexe du système et de la masse financière en jeu. La réflexion pointe du doigt les limites de l'organisation du dispositif, lorsqu'il faut appréhender les évolutions scientifiques et répondre aux attentes des donateurs et des sociétés d'accueil.

De plus, le GCRAI, fort de son succès, est perçu comme l'instrument privilégié de l'aide internationale pour l'agronomie, avec les conséquences qu'une telle réputation implique sur les exigences des donateurs : gouvernance irréprochable, adaptabilité permanente, etc., alors que la croissance du système a engendré une force d'inertie et que chaque centre défend un territoire scientifique spécifique.

La crise financière de 1994

En 1994, pour enrayer une crise financière, le GCRAI a engagé un processus de rénovation (*renewal* en anglais) destiné en particulier à donner une place plus importante aux pays en développement, notamment, pour plusieurs d'entre eux, en devenant « membres », ce qui impliquait qu'ils apportent eux aussi une contribution financière. Par ailleurs, certains bailleurs traditionnels ont accru leurs contributions. La réforme du mode d'allocation de la contribution de la Banque mondiale, évoquée précédemment, s'est produite au même moment, dans le souci de contribuer à la rénovation des procédures internes.

Une fois la crise enrayerée, il est apparu à beaucoup que des réformes plus profondes étaient nécessaires pour adapter le GCRAI aux nombreux bouleversements affectant son environnement :

- la croissance très forte du nombre de chercheurs bien formés travaillant dans les systèmes nationaux de recherche agronomique des pays du Sud n'imposait-elle pas de traiter ceux-ci bien davantage en partenaires qu'en clients ?
- la révolution scientifique en biologie n'obligeait-elle pas à multiplier les partenariats avec les équipes et les institutions de recherche avancée dans les pays riches, mais aussi dans certains pays émergents ?
- la montée en puissance de la recherche privée devrait probablement amener à revoir complètement les positions concernant l'acquisition éventuelle de droits de propriété intellectuelle et les modalités de coopération avec ce secteur privé ;

- la multiplication des thématiques de recherche des centres internationaux, critiquée par certains, craignant que le GCRAI ne néglige le cœur de ses compétences et de sa mission, imposait une diversification et un accroissement du nombre de partenariats. Ceci posait de redoutables problèmes de « coûts de transaction ».

La revue externe de 1998

C'est dans ce contexte que fut lancée la troisième revue d'ensemble du système GCRAI, conduite par M. Strong⁵². Le rapport final a été publié en 1998. Les débats au sein du groupe d'experts et ceux qu'il a suscités dans et autour du GCRAI ont été vifs. Ils ont largement contribué au lancement des réformes présentées ci-dessous.

La revue « Strong » focalisa notamment l'attention sur la gouvernance du système GCRAI. Elle proposa d'introduire un modèle de gouvernance inspiré de celui des entreprises privées pour améliorer l'efficacité du processus de décision. Elle suggéra aussi qu'une entité juridique puisse être mieux adaptée qu'un groupe informel pour négocier avec les grosses firmes multinationales des accords en matière de propriété intellectuelle.

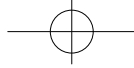
Les recommandations de la revue Strong ne furent pas acceptées par les membres du GCRAI, mais elles jouèrent et continuent de jouer un rôle important dans le déroulement du processus de réforme et alimentent certaines des critiques dont ce processus est l'objet. Les réformes actuelles ont été lancées en octobre 2001, sur la base de recommandations élaborées par un groupe créé à cet effet un an plus tôt⁵³, c'est-à-dire deux ans après la publication du rapport de la revue Strong. Ce délai illustre la difficulté que rencontre le GCRAI à se réformer. En effet, dans le système, aucune décision importante ne peut être prise sans un degré minimum de consensus.

Les réformes du système de gouvernance

La recommandation en faveur d'un mode de gouvernance semblable à celui d'une entreprise privée était difficilement acceptable par les représentants de gouvernements n'ayant aucune envie d'abdiquer leur « souveraineté ». En revanche, la prise de conscience des dangers de paralysie a probablement facilité la mise en place du Conseil de direction.

⁵² En annexe 10, une présentation de la revue Strong.

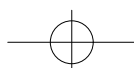
⁵³ CGIAR, *Managing Change in the CGIAR. Report to the Mid-Term Meeting 2001*, Washington, CGIAR Secretariat, April 2001.



Les réformes portent principalement sur quatre points :

1. La création d'un Conseil de direction pour améliorer l'efficacité du processus de décision. Le Conseil étant habilité à prendre des décisions intérimaires, il entraîne une perte d'influence potentielle pour les membres qui n'en font pas partie. Les premières décisions, relatives à la fermeture d'un centre international, montrent qu'une décision « intérimaire » ou provisoire du Conseil de direction n'est pas anodine, car elle a de grande chance de devenir définitive, simplement car elle est difficile à remettre en cause en Assemblée générale.
2. La transformation de l'ancien Comité technique consultatif (TAC) en Conseil scientifique, afin de renforcer son indépendance, sa légitimité scientifique et son autorité, en réduisant le nombre de ses membres et en lui demandant des avis de nature plus stratégique. Le nouveau Conseil⁵⁴ a été mis en place tout récemment. Il est trop tôt pour évaluer la portée de cette réforme jugée souhaitable par la plupart des participants et des observateurs informés.
3. La consolidation des services d'appui et de secrétariat dans un « bureau unique », sous l'autorité d'un directeur ayant plus de prérogatives que le Secrétaire exécutif précédent. Il s'agit là d'une réforme interne visant à améliorer l'efficacité de la gestion. Elle ne fait pas l'objet de controverses mais sa portée est limitée eu égard aux questions stratégiques soulevées ci-dessus.
4. La mise en place d'un nouvel instrument de programmation de la recherche et d'organisation des partenariats, appelé en anglais *Challenge Programs*, dont la traduction française, pas très réussie, est : « programmes pour relever les défis ! » Il s'agit d'inciter les centres internationaux à travailler davantage ensemble et davantage avec l'extérieur dans le cadre de partenariats ouverts à des participants divers, sur

⁵⁴ Le Conseil scientifique, assisté par un secrétariat basé au siège de la FAO à Rome, comprend :
 le président Per Pinstrup-Andersen, professeur à *Cornell University* aux États-Unis et à Copenhague ;
 V. L. Chopra, président, *National Academy of Agricultural Science*, India ;
 A. de Janvry, *Professor, University of California at Berkeley*, USA ;
 K. Fischer, *Adjunct Professor, University of Queensland*, Australia ;
 M. Gale, *Emeritus Fellow, John Innes center*, UK ;
 H. Gregersen, *ret. Professor, University of Minnesota* ;
 R. Harwood, *Professor, Michigan State University*, USA ;
 K. Kainuma, *National Food Research Institute*, Japan ;
 O.K. Ole-Moi Yoi, *Director, Research and Partnerships, International centre of Insect Physiology and Ecology (ICIPE)*, Kenya ;
 Lisa Sennerby-Forsse, *Secretary General, The Swedish Research Council for Environment, Agricultural Sciences and Spatial Planning (FORMAS)*, Sweden.



des questions difficiles à aborder dans le cadre des procédures habituelles de fonctionnement des centres internationaux. Les programmes ainsi envisagés doivent être susceptibles de mobiliser de nouvelles sources de financement. Trois projets pilotes ont été retenus à ce jour ; ils portent sur l'eau et l'alimentation, les ressources génétiques et la bio-fortification. Les nouvelles manières de travailler, telles qu'on peut les observer dans les premières phases de ces projets sont prometteuses quant à la réalisation des objectifs d'ouverture.

2.2 L'ouverture scientifique du GCRAI

La réorganisation des priorités thématiques du GCRAI

A côté des réformes d'organisation et de gestion du système, le GCRAI procède à une redéfinition des priorités thématiques, qui témoigne à la fois d'une réaffirmation de son mandat pour relever le défi alimentaire mondial et d'une prise en compte des nouvelles dynamiques scientifiques à l'œuvre. Ces dynamiques exigent une ouverture disciplinaire et transversale de la recherche agronomique. Le GCRAI élargit la définition de l'agronomie : dorénavant, il s'agit de promouvoir un « développement agricole durable fondé sur une gestion des ressources naturelles saine du point de vue de l'environnement ». Enfin, les centres doivent porter une attention forte aux renforcements des compétences scientifiques des systèmes nationaux de recherche agronomique. Ce développement des compétences scientifiques devient une priorité pour chaque centre, qui l'assume en relation étroite avec les institutions scientifiques nationales des pays du Sud.

Les nouvelles priorités du GCRAI sont :

1. Accroître la productivité

Par l'amélioration génétique des cultures, des arbres, des animaux et des poissons et par l'amélioration des pratiques agricoles, l'accent est mis sur l'introduction dans les cultures, de résistances aux insectes et aux maladies qui affectent négativement la productivité et la stabilité de la production dans les régions tropicales. Tout en protégeant les agriculteurs de ces risques, les variétés améliorées contribuent à la protection de l'environnement. Elles ne requièrent en effet que peu ou pas d'intrants chimiques.

2. Protéger l'environnement

Une importance croissante est accordée à la conservation des ressources naturelles, particulièrement les sols et l'eau. Les centres

internationaux jouent un rôle pilote dans le développement d'une part, des méthodologies pour l'identification des tendances d'évolution à long terme des principaux environnements agricoles et d'autre part, dans le développement de solutions aux problèmes environnementaux ainsi identifiés.

3. Sauvegarder la biodiversité

Le GCRAI détient, pour le compte de la communauté mondiale, l'une des plus grandes collections *ex situ* de ressources génétiques pour les plantes. Cette collection compte plus de 500 000 échantillons de variétés cultivées. Il s'agit de variétés traditionnelles, de variétés améliorées et d'espèces sauvages dont sont issues les variétés cultivées.

Le GCRAI a placé ses collections sous l'autorité de la FAO, dans le Réseau International de Collections *ex situ*. Les termes des accords signés entre la FAO et chacun des centres internationaux précisent que le matériel génétique ainsi répertorié sera mis à la disposition des chercheurs n'importe où dans le monde, sans aucune restriction, sous réserve qu'aucun droit de propriété intellectuelle ne soit exercé ultérieurement sur ce matériel. Les échantillons sont mis à la disposition des chercheurs conformément à un accord de transfert de matériel (MTA) standard.

4. Améliorer les politiques publiques

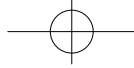
Les producteurs agricoles sont très dépendants des politiques publiques. Les recherches menées sur ce sujet par le GCRAI ont pour objectif d'aider à rationaliser et à améliorer les politiques, qui influencent fortement l'adoption de techniques nouvelles par les agriculteurs, ainsi que la gestion et l'utilisation des ressources naturelles.

5. Renforcer les systèmes nationaux de recherche agronomique

Le GCRAI est « fermement engagé » dans le renforcement de la recherche agronomique dans les pays du Sud en travaillant à côté et avec les institutions nationales, pour développer les compétences de gestion et d'administration de la recherche et en engageant des actions spécifiques de formation du personnel de recherche. Pour mener cette politique, les centres disposent de crédits (bourses d'accueil, stages de formation, encadrement des stagiaires).

Des programmes plus transversaux

Au-delà de l'affichage des thématiques prioritaires, on constate une réelle évolution des thématiques scientifiques traitées par les différents



centres, sans compter la mise en place des *Challenges programs* qui vont effectivement « forcer » les évolutions des centres.

Les études de cas menées par le CNER dans le cadre de cette évaluation illustrent l'ouverture et la transdisciplinarité de certains programmes. A titre d'exemple⁵⁵, on citera le projet porté du côté français par l'IRD sur l'érosion des sols. Il est réalisé dans le cadre de l'IWMI (*International Water Management Institute*⁵⁶) et s'intègre dans un programme plus large *Soil, Water, Nutrients Management*. Ce programme a reçu des soutiens pour la période 1998-2004 (banque asiatique de développement, puis IRD et IWMI) et doit être poursuivi sur la période 2005-2008 avec un financement de la coopération suisse pour le développement.

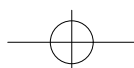
Les sols sont vus aujourd'hui comme une ressource renouvelable. L'ensemble des phénomènes qui les transforment ne sont constants ni dans le temps, ni dans l'espace. Ils dépendent du substrat géologique, des variations météorologiques et climatiques, du réseau hydrographique, de la couverture des terres et de l'action anthropique directe ou indirecte.

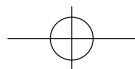
Les sciences des sols, dans un premier temps centrées sur les aspects géo-physicochimiques, ont été amenées à élargir progressivement leur point de vue en intégrant les processus biologiques⁵⁷, puis les actions anthropiques (travail mécanique, intrants et polluants) et enfin les déterminants de ces actions (dimensions sociologiques, économiques et politiques). De plus, les objectifs principalement agronomiques intègrent d'autres préoccupations, comme le rôle des sols dans les grands cycles biogéochimiques. Il s'agit donc d'un secteur très interdisciplinaire.

⁵⁵ On aurait pu prendre également pour exemple le programme commun sur les systèmes irrigués (Cemagref, IRD, CIRAD) et la collaboration avec l'*International Water Management Institute* (IWMI) ou certains programmes propres des centres internationaux : le programme *Land Use* du *Centro Internacional de Agricultura Tropical* (CIAT), qui comporte un volet modélisation ou le programme de sciences sociales du *Centro Internacional de Mejoramiento de Maiz y Trigo* (CIMMYT), sur la dissémination anthropique des variétés cultivées en Amérique latine, etc.

⁵⁶ Sa genèse a été au départ initiée par l'ISBRAM (*International Board for Soil Research and Management*), centre international du système qui a été dissout dans l'IWMI.

⁵⁷ La prise en compte des agents biologiques dans les problématiques pédologiques n'a guère plus d'une vingtaine d'années. C'est à cette époque qu'on commence à estimer l'importance de ces agents. D'abord, les microorganismes jouent un rôle important comme "réacteurs" biochimiques (exemple des processus de nitrification et de dénitrification, de dégradation de la matière organique, de production ou de rétention de CO₂), comme agents pathogènes potentiels (exemple des fusarioses vasculaires) ou au contraire comme entretenant des relations coopératives avec les plantes (exemple des mycorhizes et des bactéries symbiotiques nitrifiantes comme *Rhizobium japonicum*). De son côté, la macrofaune assure essentiellement des transformations mécaniques (exemple des vers de terre). Bien que la biologie et l'écologie des sols soient devenues des disciplines majeures, les sciences du sol en général restent très marquées par l'empreinte géochimique et hydrologique.





Les questions d'actualité, que l'on retrouve dans le programme sur l'érosion des sols, sont les suivantes :

- Quels sont les impacts des variations climatiques ? Peut-on prévoir les impacts futurs en suivant divers *scénarii* d'évolution du climat ?
- Quelles sont les conséquences directes ou indirectes des activités anthropiques ? Peut-on évaluer l'importance des déterminants économiques, sociologiques et politiques sur ces activités et, de là, sur l'évolution des sols, leur utilisation et la couverture végétale ?
- Quelles sont les interactions entre ces deux grandes catégories de facteurs ?
- Quels sont les impacts sur la santé des populations ?

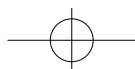
L'objectif à long terme est de concevoir de nouvelles techniques et pratiques, assurant la productivité nécessaire au développement des sociétés humaines ainsi que la façon de les promouvoir (action économique et politique, mais aussi acceptabilité et appropriation sociale). Il s'agit non seulement de préserver ou d'augmenter le « capital sol », mais aussi, dans certains cas, de le restaurer (zones dégradées, voire détruites) ou encore de gérer et de valoriser ce capital en fonction de son rôle global. Nous avons ici une illustration d'enjeux et de problèmes qui demandent des recherches interdisciplinaires et intégratives novatrices.

L'ouverture sur des thématiques plus transversales fait donc son chemin au sein des centres, influencée à la fois par les décisions souveraines de bailleurs de fonds dans le choix des programmes qu'ils décident de financer et par la prise en compte par les centres des débats internationaux de la recherche agronomique.

Une réforme toujours en débat

Cet ensemble de réformes, on l'a dit, ne fait pas l'unanimité. Certains les trouvent encore trop timorées, en particulier parce qu'elles n'incluent pas la création d'une structure légale au niveau de l'ensemble du système qui permette de traiter plus efficacement avec le secteur privé, notamment pour l'échange de droits de propriété intellectuelle⁵⁸. D'autres trouvent ces réformes trop risquées.

⁵⁸ C'est là l'une des plus fortes critiques faites dans la "méta-évaluation" du département d'évaluation des opérations de la Banque mondiale (OED-World Bank, The CGIAR at 31 : *An Independent Meta-Evaluation of the Consultative Group on International Agricultural Research*, Volume 1 : *Overview Report*, Washington, May 2003).



L'opposition se cristallise sur les *Challenge Programs*, dont on craint qu'ils n'entraînent des coûts de transaction prohibitifs et qu'ils ne détournent des ressources financières importantes des compétences centrales et de la mission des centres internationaux : la gestion des ressources génétiques et l'amélioration des plantes⁵⁹. Ces réticences expliquent la décision du groupe de ne lancer, dans un premier temps au moins, que trois programmes pilotes et de demander au Conseil scientifique d'en suivre soigneusement la mise en place, afin de pouvoir tirer rapidement les leçons sur le contenu scientifique et sur le mode d'organisation des activités de recherche. Sur cet aspect capital des réformes en cours, le débat n'est donc pas clos ; il continue même de faire l'objet de vives controverses.

Enfin, la faiblesse de nombreux centres (ouverture limitée sur les pays d'accueil, programmation à « courte vue » du fait des aléas financiers) continue de poser un grave problème au GCRAI, dont la légitimité repose sur le service aux agriculteurs les plus pauvres et les plus démunis. Toutes les revues externes s'accordent sur la nécessité pour le GCRAI de contribuer à renforcer les systèmes nationaux de recherche agronomique. L'accord est général sur la philosophie des partenariats à rechercher, philosophie qui a présidé à la mise en place du Forum mondial pour la recherche agronomique. Mais, remédier aux faiblesses institutionnelles des systèmes nationaux de recherche requiert des décisions et des actions des gouvernements nationaux : il faut corriger les dysfonctionnements institutionnels et les difficultés budgétaires graves qui affectent de nombreuses institutions locales de recherche. De telles décisions et actions sont largement hors du champ des compétences et des responsabilités d'institutions extérieures, fussent-elles internationales comme le GCRAI.

3. LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LE GCRAI : AU MILIEU DU GUÉ

Pour mener son étude, le Comité national d'évaluation de la recherche s'est attaché à auditionner un grand nombre d'interlocuteurs issus des diverses institutions et occupant des positions hiérarchiques et décisionnelles variées. Il ressort de l'ensemble de ces entretiens un large consensus sur le rôle central du GCRAI dans le dispositif international de recherche agronomique pour le développement. Le GCRAI apparaît comme l'instrument majeur de l'aide publique au développement des pays du Sud. Il représente un système d'aide multilatéral qui a fait ses

⁵⁹ Le rapport *Managing Change...* d'avril 2001 recommandait d'ailleurs qu'à terme la moitié des ressources financières du GCRAI soit consacrée à des activités de recherches programmées dans le cadre de *Challenge Programs*.

preuves. Sa réussite lui permet de mobiliser des ressources très importantes chaque année. Les différents acteurs du système : organismes de recherche du Nord et du Sud, bailleurs, associations réunies dans le Forum mondial pour la recherche agricole, etc. ont intérêt à l'orienter ou à perfectionner le GCRAI. En aucun cas, ils ne peuvent l'ignorer. Cela reviendrait à quitter une instance de débats scientifiques et d'enjeux diplomatiques. Ce consensus sur le rôle du GCRAI n'amenuise en rien l'ensemble des critiques qui peuvent encore lui être faites.

A la fin de son analyse, le CNER adhère au consensus présenté ci-dessus. Le système du GCRAI est effectivement un système internationalement reconnu, tant par les États que par les organisations internationales. Ce système jouit d'une influence et d'une légitimité largement supérieures à ses capacités d'action, par le fait même qu'il est une structure multilatérale, associant le Nord et le Sud, *i.e.* des pays pauvres et des pays riches. Pour de nombreux pays n'ayant pas d'organismes dédiés comme ceux de la France, le GCRAI est la porte d'accès privilégiée à des terrains et problématiques d'agronomie pour le développement. Les engagements financiers et diplomatiques de certains pays développés dans le GCRAI, comme le Royaume-Uni et le Japon⁶⁰, attestent de la place clé de ce système dans la recherche agronomique pour le développement.

La reconnaissance internationale du GCRAI s'exprime par des références au système et par l'utilisation des résultats de recherche des centres internationaux dans diverses instances internationales. À titre d'exemple, nous pouvons citer la déclaration finale du G 8, à *Sea Island*, au printemps 2004, qui fait explicitement référence au GCRAI pour contribuer à la lutte contre la pauvreté dans le monde, ou l'utilisation fréquente des travaux de l'*International Food Policy Research Institute* (IFPRI) à Rome (les données macroéconomiques sur le défi alimentaire mondial) par les Nations unies et la FAO. Ces références au GCRAI, tant au sein d'instances politiques que d'organisations plus techniques (FAO, PNUD), s'expliquent par la stratégie des centres internationaux, qui, avec l'aide des donateurs, réussissent à présenter

⁶⁰ Le cas du Japon est intéressant. Les handicaps culturels des Japonais pour s'insérer dans le milieu social du GCRAI sont considérables, beaucoup plus que ceux que doivent surmonter les Français. Leur place y est très modeste, bien que, depuis longtemps, leurs contributions financières les aient placés en très bon rang (longtemps le deuxième rang) parmi les bailleurs de fonds. Récemment le gouvernement japonais a pris plusieurs mesures énergiques pour corriger cette situation : représentation au GCRAI à un très haut niveau (ministre ou directeur général de ministère), création d'un fonds spécial pour financer des stages de jeunes chercheurs ou fonctionnaires japonais dans les centres internationaux, programme de manifestations et de communications au Japon organisés conjointement avec le secrétariat du GCRAI.

leurs activités dans le cadre des grandes conférences internationales (conférences des Nations unies). Les centres internationaux alimentent ces conférences de données et de résultats de recherche et contribuent indirectement à influencer les orientations et les objectifs des décideurs politiques. L'efficacité du GCRAI tient donc autant à ses résultats de recherche qu'à sa capacité à les diffuser et à les imposer comme des références aux décideurs.

L'ensemble de ces considérations amène le CNER à affirmer qu'il est impossible à la France d'ignorer le système GCRAI et à regretter qu'elle n'y soit pas plus influente.

3.1 La lutte contre la pauvreté : un enjeu multilatéral

Le Groupe consultatif de la recherche agronomique international est un acteur central et reconnu de la recherche agronomique pour le développement. Il possède de nombreux atouts, même si s'il fait l'objet de critiques nombreuses. Il est un des outils clés de la lutte contre la pauvreté à la disposition de la communauté politique internationale. Ces dernières années, les organismes de recherche français et le ministère de tutelle ont donné des signes tangibles de leur soutien aux réformes en cours au sein du GCRAI, et donc de leur intérêt pour une participation effective et plus efficace au système GCRAI.

La position diplomatique forte de la France sur la lutte contre la pauvreté

La recherche agronomique pour le développement étant fondamentalement productrice de biens publics, les possibilités de retours financiers et même économiques, au sens strict, sont très limitées. Certes la montée en puissance du secteur privé dans les recherches en biotechnologie, y compris dans les pays émergents tels que l'Inde ou le Brésil, amène à nuancer ce jugement. Néanmoins, la principale cible de la recherche agronomique pour le développement est constituée par les agriculteurs pauvres dans les pays pauvres. Ceux-ci disposent d'un pouvoir d'achat très limité, qui leur interdit de financer une recherche servant leurs besoins. Ils ne peuvent même pas acheter beaucoup de semences. Les grandes compagnies privées qui ont investi dans la recherche biotechnologique, ne peuvent compter sur les populations des pays en développement pour rentabiliser leur investissement financier.

Ainsi, le principal « retour sur investissement » pour la France, comme pour d'autres pays, doit être recherché dans une reconnaissance de sa contribution à des biens publics globaux comme la lutte contre la pau-

vreté, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement⁶¹. De là peuvent découler des avantages aux plans national et international, en termes de rayonnement culturel et scientifique comme en terme de diplomatie⁶².

Enfin, il convient de prendre en considération les engagements internationaux forts des pays les plus riches réaffirmant régulièrement leur détermination à contribuer à la réalisation des objectifs de développement du millénaire⁶³. Lors de la Conférence de Monterrey, ces pays se sont engagés à enrayer la baisse des budgets consacrés à l'aide publique au développement : la France entend porter sa contribution au financement du développement, à 0,5 % de son PIB en 2007, puis à 0,7 % en 2012, dont 0,15 % qui seront spécifiquement dédiés aux pays les moins avancés. Enfin, la communauté internationale doit se mobiliser pour promouvoir un développement durable pour toute la planète (Sommet de Johannesburg) et soutenir l'effort international de recherche agronomique pour le développement, notamment par son soutien au GCRAI (Sommets du G8 à Évian et à *Sea Island*). Au sujet de l'Afrique, à laquelle notre pays accorde une forte priorité, la France entend contribuer à la mise en œuvre du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement pour l'Afrique), porté par les pays africains. Dans ces différentes enceintes internationales, les représentants de la France au niveau le plus élevé se sont exprimés avec force sur la nécessité d'actions concertées dans un cadre international et ont pris des engagements fermes, qu'il serait coûteux au plan diplomatique de ne pas tenir.

La France a pris des engagements forts pour contribuer à la lutte contre la pauvreté ; il est largement reconnu que la recherche agronomique pour le développement est une arme centrale de cette lutte. L'existence d'un système international comme le GCRAI, qui a fait ses preuves malgré des limites évidentes, doit donc être considéré comme une

⁶¹ Certains s'essayaient à calculer le retour sur investissement, même lorsque ces retours ne sont pas intentionnels. Ainsi, on a pu calculer que les avantages pour l'agriculture des États-Unis, tirés de l'amélioration du matériel génétique du blé et du maïs réalisée au *Centro Internacional de Mejoramiento de Maiz y Trigo* (CIMMYT) pour les variétés cultivées aux États-Unis, étaient très largement supérieurs à l'ensemble des contributions du gouvernement des États-Unis non seulement à ce même centre international mais aussi à tous les centres du GCRAI. (Voir: Philip G. Pardey, Julian M. Alston, Jason E. Christian, and Shenggen Fan, *Hidden Harvest : U.S. Benefits from International Research Aid*, *International Food Policy Research Institute* [September 1996]). Pour la France, la situation à cet égard est analogue à celle des États-Unis.

⁶² On touche là à la place de plus en plus importante de la science et de la technologie dans les relations internationales.

⁶³ Il s'agit de 8 objectifs définis dans le cadre de l'ONU lors d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement, qui a eu lieu à New York en 2000. L'axe central est de réduire la pauvreté de moitié, d'ici 2015 par rapport à 1990.

opportunité pour la France dont il convient de tirer partie. De plus, ce système est considéré comme un lieu central de la recherche agricole internationale par l'ensemble de nos partenaires européens.

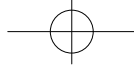
Enfin, le soutien accordé par la France au Forum mondial pour la recherche agricole ou au Programme européen de recherche agronomique pour le développement (EIARD) milite également en faveur d'un appui renouvelé au GCRAI. En effet, le Forum mondial est devenu un partenaire central du GCRAI et le Programme « IEARD » a contribué à définir la position officielle de la Commission européenne sur la recherche agronomique, dans laquelle le GCRAI est perçu comme l'outil majeur de la politique européenne de recherche agronomique pour le développement.

Des engagements forts en faveur du multilatéralisme

Un atout clé du GCRAI est certainement sa dimension multilatérale. Les capacités françaises d'aide à la recherche agronomique dans les pays du Sud sont financièrement et humainement limitées, malgré l'importance de l'effort financier fourni. En Afrique, les collaborations porteuses d'espoir qui se mettent en place depuis quelques années, tant dans le domaine de la recherche agronomique avec les forums régionaux et sous-régionaux que dans celui du développement économique avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) par exemple, associent pays anglophones et pays francophones. Nos partenaires traditionnels dans les systèmes nationaux de recherche francophones souhaitent que, par notre effort, nous contribuions à élever la qualité de leurs institutions pour leur permettre de participer aux efforts régionaux et internationaux et de s'intégrer dans la communauté scientifique internationale.

Les pays du Sud s'expriment dans le Forum mondial pour la recherche agricole et certains sont membres du GCRAI. Des discussions avec les responsables de systèmes nationaux de recherche dans les pays du Sud ont montré que, si beaucoup d'entre eux apprécient l'effort français et sont favorables à des coopérations bilatérales renforcées, ils souhaitent que ces coopérations améliorent leur insertion dans le système international de recherche. Ils ne veulent pas retomber dans les travers de relations post-coloniales et ne souhaitent pas un face-à-face exclusif avec les Français.

Ainsi, le meilleur moyen de servir des objectifs diplomatiques au service du maintien de relations bilatérales privilégiées avec les pays francophones et, au-delà, avec de nombreux autres pays, paraît être, pour ce qui concerne la recherche agronomique, de se doter des moyens d'influencer le débat international et de favoriser la concertation entre



les principaux acteurs. En outre l'expérience montre que les collaborations bilatérales en matière de recherche, qui exigent, pour être efficaces, de travailler dans la durée, sont particulièrement vulnérables aux vicissitudes des relations politiques, comme l'a illustré récemment le cas de la Côte d'Ivoire.

Ces dernières années, la France a d'ores et déjà fait des choix stratégiques clairs en faveur d'une participation à des instances multilatérales pour la recherche agronomique par un soutien ferme :

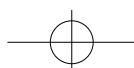
- au Programme européen de recherche agronomique pour le développement (EIARD),
- au Forum mondial pour la recherche agronomique destiné à devenir un interlocuteur clé de la recherche agronomique pour le développement,
- aux réformes du GCRAI, par ses (promesses d') engagements financiers sur les *Challenges Programs*.

Il convient de réfléchir à l'action future de la France en continuité avec ces engagements.

3.2 Le soutien de la France aux réformes du GCRAI

Au cours des années 90, les thématiques abordées par les centres internationaux se sont largement diversifiées, au-delà de l'amélioration génétique, pour couvrir les domaines classiques de l'agronomie au sens plus étroit (relations sols-plantes) et des domaines aussi divers que la gestion des ressources naturelles et les politiques agricoles et alimentaires. Dans la plupart de ces domaines, les acteurs locaux ont un rôle essentiel à jouer : en tant qu'acteurs bien sûr, puisqu'ils doivent changer leurs pratiques pour permettre des progrès effectifs, mais aussi en tant que partenaires de l'effort de recherche lui-même, car, comme on l'a déjà dit, ils sont dépositaires d'une connaissance précise des conditions locales.

L'évolution positive des centres internationaux, au cours des années récentes, permet d'être relativement optimiste sur leur capacité à évoluer, même si les responsables à tous niveaux doivent continuer de faire preuve d'une grande vigilance. A cet égard, il est encourageant que l'évolution évoquée ci-dessus ait été largement impulsée par le GCRAI lui-même. Celui-ci a reconnu la nécessité d'une plus grande ouverture de ses centres internationaux pour permettre l'élargissement des partenariats. Il a modifié en conséquence le mode de répartition des contributions financières en fonction duquel les centres étaient organisés. Il attache beaucoup d'importance aux efforts de formation à la recherche par la recherche des ressortissants des pays du Sud au sein des centres internationaux.



Les réformes actuelles du GCRAI visent pour l'essentiel une plus grande ouverture des centres internationaux et la construction de partenariats plus diversifiés et plus équilibrés, notamment dans le cadre des *Challenge Programs*. Ces réformes vont tout à fait dans le sens d'une réponse positive aux critiques. A l'heure actuelle, trois programmes pilotes⁶⁴, destinés à tester la faisabilité des hypothèses ayant présidé au lancement des réformes, ont été lancés dans l'objectif de créer des partenariats :

- ouverts à des participants divers, en partie nouveaux pour la recherche agronomique (ONG, Agence de développement, etc.) ;
- portant si possible sur des questions difficiles à aborder dans le cadre des procédures habituelles dans les centres internationaux ;
- susceptibles de mobiliser de nouvelles ressources financières.

Le soutien français aux Challenges Programs

Les responsables politiques et les chercheurs français ont fait preuve d'initiative et de dynamisme pour bien se positionner dans la mise en place des *Challenges Programs*. Les trois projets pilotes retenus portent sur l'eau, les ressources génétiques et la nutrition. Les organismes français ont fait des investissements significatifs pour se positionner en force sur deux des trois programmes : *Eau et alimentation et Ressources génétiques*.

Pour le *Challenge Program Eau et alimentation*, l'investissement des institutions de recherche françaises a mobilisé en 2003/2004 36 chercheurs dont 14 en poste en France, pour des durées variables. Cet investissement représente 18 mois-chercheurs « équivalent-temps-plein », dont 9 sont comptabilisés en réalité dans le calcul de la contribution des organismes français au GCRAI. Les chercheurs français du CIRAD, du Cemagref et de l'IRD se sont investis dans le *Challenge program Eau et alimentation* à partir de centres internationaux, membres du Consortium du *Challenge Program*, où ils étaient affectés (en l'occurrence l'*International Water Management Institute - IWMI* - et l'*International Rice Research Institute - IRRI*). Il faut souligner que ces deux centres avaient développé une stratégie « d'entrisme » dans le *Challenge Program*. Il est cependant important de noter que d'autres équipes, regroupées au sein du Programme commun sur les systèmes irrigués (PSCI) à Montpellier ou présentes dans des situations de partenariat bilatéral à l'étranger, comme au Burkina Faso par exemple, ont également réussi à répondre avec succès à l'Appel d'offres du *Challenge Program Eau et alimentation*.

⁶⁴ Voir en annexe 11, une présentation des *Challenges Programs*.

Pour le Programme *Ressources génétiques*, Agropolis (Montpellier) est l'un des dix membres fondateurs du Consortium. À ce titre, il a un représentant dans le Comité de pilotage. Un chercheur du CIRAD a été désigné comme directeur d'un des quatre sous-programmes et fait donc partie de l'équipe de direction du Programme. L'INRA, qui, comme on l'a vu, n'a eu jusque là que des relations limitées avec les centres internationaux, est engagé dans ce *Challenge Program*, tout comme le CIRAD et l'IRD.

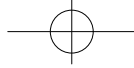
L'engagement des chercheurs français a été appuyé par les autorités de tutelle puisque des fonds supplémentaires, tirés sur le Fonds de solidarité prioritaire administré par le ministère des Affaires étrangères, ont été programmés pour soutenir financièrement ces *Challenges Programs*. Il y a donc là l'amorce d'un tournant, qui pourrait se révéler très significatif dans les relations entre la France et un GCRAI réformé. Le fait que les crédits du Fonds de solidarité prioritaire aient été gelés au moment de l'évaluation du CNER doit cependant tempérer l'optimisme de cette appréciation : la France prend le risque d'une incohérence entre son discours et ses actes, difficilement compatible avec sa prétention à être influente dans le système.

Confirmer le soutien au GCRAI

Pour la France, il convient de poursuivre son soutien aux évolutions du GCRAI en faisant alliance avec ceux qui appuient ces réformes : le Secrétariat du GCRAI, la Banque mondiale, la Commission européenne et la Fondation Rockefeller en particulier ainsi que certains Directeurs de centres internationaux. Une telle alliance permettrait une grande ambition pour l'effort commun de recherche destiné à relever le défi alimentaire mondial.

Mais une alliance des « réformateurs » devrait aussi écouter et prendre en compte les arguments de ceux qui sont plus réticents ou plus prudents : l'*United State Agency for International Development* (USAID) et le président du *Science Council* en particulier. Certes, ces acteurs sont ainsi alliés avec ceux qui, dans les centres internationaux, se sentent menacés par les réformes et, de ce fait, résistent aux changements. Mais leurs réticences méritent attention. Les plus lucides craignent en effet que le processus de changement, en particulier la restructuration d'une partie importante des activités des centres internationaux par incorporation dans les *Challenges Programs*, ne remette en cause le financement de certaines activités des centres, que ceux-ci sont seuls aptes à mener à bien, par exemple, dans le domaine de l'amélioration génétique des rendements ou celui de la conservation des variétés.

Le gouvernement français devrait donc participer à l'effort collectif et soutenir activement le GCRAI, tant aux plans financier qu'institution-



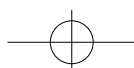
nel. Ainsi, le soutien aux *Challenges Programs* devrait être concrétisé par la mise en œuvre des crédits du Fonds de solidarité prioritaire (gelés en 2003 - 2004). D'autres initiatives conformes à la même philosophie d'ouverture et prenant en compte les priorités du ministère des Affaires étrangères en faveur des pays les moins avancés - spécifiquement l'Afrique - devraient également être relancées : on pense ici au *Challenge Program* spécifique de la recherche agronomique en Afrique, porté par le Forum africain pour la recherche agronomique (FARA), pour lequel la France a envisagé un financement grâce au Fonds de solidarité prioritaire. Il ne s'agit là que de finaliser des projets déjà discutés avec le GCRAI.

Les ressources génétiques : un bénéfice pour tous

Enfin, un autre atout du GCRAI, déjà mentionné, est la détention par les centres internationaux, pris dans leur ensemble, des plus importantes collections de ressources génétiques pour les plantes cultivées. Ces collections, nous l'avons déjà souligné, sont plutôt bien entretenues. Elles ont fait l'objet d'une convention spécifique avec la FAO pour être maintenues comme patrimoine commun de l'humanité. Elles font aussi l'objet d'un article spécifique du Traité international relatif aux ressources phyto-génétiques, entré en vigueur le 30 juin 2004 après qu'un nombre suffisant de pays signataires l'aient officiellement ratifié. Aussi, le libre accès aux ressources génétiques détenues par les centres internationaux est acquis pour tous les signataires du Traité, y compris la France.

Cependant, il ne fait aucun doute que si notre pays veut avoir un poids dans la gestion de ces ressources, d'importance potentiellement vitale⁶⁵, il doit être perçu comme un membre actif de la communauté interna-

⁶⁵ Lorsqu'un nouvel agent pathogène affectant une culture fait son apparition, la sélection de variétés résistantes ou tolérantes est bien souvent la seule option viable. Et pour sélectionner de telles variétés, il faut pouvoir introduire dans les variétés cultivées des gènes de résistance ou de tolérance. Les collections existantes, si elles sont bien répertoriées et documentées, sont les meilleures sources de tels gènes. Par exemple, il y a quelques années, les variétés de blé cultivées au Pakistan, où cette céréale occupe une place prépondérante dans l'alimentation notamment des populations les plus pauvres, étaient très susceptibles à l'apparition de nouvelles rouilles causant de graves dommages. Manifestement la recherche agronomique nationale, négligée par plusieurs gouvernements successifs, n'avait pas été assez vigilante. Heureusement, face à la crise, la communauté internationale, en particulier les chercheurs pakistanais et le *Centro internacional de Mejoramiento de Maíz y Trigo*, ont pu se mobiliser rapidement et introduire les gènes appropriés, disponibles dans le matériel amélioré continuellement entretenu par CIMMYT dans les variétés diffusées auprès des agriculteurs. Remarquons à ce propos que cette fonction de maintenance du potentiel génétique est une activité de recherche peu spectaculaire, très onéreuse, mais indispensable. Les centres internationaux dédiés à l'amélioration des plantes, comme le CIMMYT, ont bien assumé cette responsabilité dans le passé.



tionale. Par exemple, la France devrait s'impliquer dans les débats, en suspens actuellement, sur la mise en place éventuelle d'une structure juridique permettant une mise en commun des droits de propriété intellectuelle des organismes publics de recherche (centres internationaux et organismes de recherche des pays développés) pour mieux négocier collectivement avec les grandes multinationales de la biotechnologie. Les représentants de la France, tout comme les scientifiques mis à disposition, devraient se comporter comme des acteurs dynamiques au sein du GCRAI.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le développement de la recherche agronomique et agricole est un axe clé de la lutte contre la pauvreté ; il témoigne de la solidarité entre les pays du Nord et les pays du Sud. L'étude menée par le Comité national d'évaluation de la recherche (CNER) rappelle l'engagement de la France dans cette lutte. Sur la scène internationale, la France affirme son soutien actif aux pays en développement par une contribution importante à l'échelle des pays développés. Celle-ci s'opère principalement à travers les organismes dont c'est la mission (IRD, CIRAD) et, plus accessoirement, à travers la participation aux programmes internationaux des Centres du GCRAI. Or les montants financiers dédiés, au niveau mondial, à la lutte contre la pauvreté restent largement insuffisants pour relever le défi alimentaire mondial, ce qui plaide pour une mobilisation effective et organisée. La coordination des efforts financiers et des projets scientifiques organisée au sein du GCRAI devrait être soutenue plus fortement par la France.

La recherche scientifique est riche et féconde lorsqu'elle est ouverte sur le monde et insérée dans les relations internationales. Le cadre multilatéral du GCRAI est un lieu d'échanges et de dialogues puisqu'il associe efficacement les communautés scientifiques du Nord et du Sud autour des enjeux de l'agronomie internationale pour le développement. Les organismes de recherche français et les centres internationaux devraient s'enrichir mutuellement de leurs collaborations : par des contacts scientifiques renouvelés, par de nouvelles approches scientifiques et méthodologiques ou par l'exploration de nouveaux terrains d'expérimentation. Le cadre multilatéral offre une garantie de stabilité et d'ouverture plus forte que des collaborations bilatérales, d'avantages soumises aux aléas politiques et économiques des partenaires. Enfin, les échanges et les collaborations scientifiques internationales participent à l'ouverture de la France sur le monde et à son rayonnement international. Indirectement, ils peuvent être un facteur de stabilité en créant un climat de dialogue qui transcende les divisions politiques.

1. LE BILAN MITIGÉ DES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC LE GCRAI

Le GCRAI, acteur central des coopérations multilatérales

Le GCRAI est un acteur central des relations scientifiques internationales pour la recherche agronomique pour le développement. Il est reconnu comme tel par l'ensemble des grandes puissances scientifiques

mondiales. Enfin, sa capacité d'évolution, certes lente, mais largement débattue, négociée et soumise à l'approbation des multiples acteurs du système, en fait un interlocuteur ouvert et à l'écoute de propositions constructives.

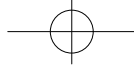
L'étude du CNER précise les atouts du GCRAI ainsi que ses limites. Elle souligne la nécessité pour la recherche française de collaborer avec le GCRAI, organisation multilatérale reconnue et investie par une large variété d'acteurs scientifiques et politiques. La France ne peut s'en désintéresser et devrait, bien au contraire, s'y investir davantage de manière à mieux valoriser les compétences françaises en recherche agronomique pour le développement.

L'engagement fort, mais peu lisible de la France

La France fournit un effort considérable de recherche pour le développement, tant financier qu'en termes de compétences scientifiques et techniques. Comme cela a été montré, globalement, l'investissement financier français dans la recherche agronomique pour le développement est équivalent à la moitié de celui du GCRAI. À côté de cet investissement financier, l'existence en France d'organismes de recherche dédiés à des questionnements scientifiques géographiquement situés dans les pays en développement, témoigne d'une tradition politique et scientifique forte. Cet engagement est ancien, il est inscrit dans la durée et renvoie à notre histoire. Il témoigne d'une spécificité française, dont notre diplomatie se fait le porte-parole dans les instances internationales.

La capacité de recherche agronomique française est importante, elle est aussi originale : certains ont ainsi parlé d'une école française d'agronomie faisant une large place aux analyses systémiques et à l'apport des sciences sociales. Mais cette école est insuffisamment visible sur le plan international. À cet égard, les témoignages de certains interlocuteurs en poste dans les institutions internationales sont particulièrement inquiétants : malgré l'ampleur de l'effort français de recherche agronomique pour le développement, la France n'est pas visible dans les débats internationaux relatifs au développement agricole et rural dans les pays du Sud, pourtant alimentés pour l'essentiel par les contributions des chercheurs, et en particulier par ceux du GCRAI. Force est de constater d'ailleurs que la recherche agronomique française se préoccupe insuffisamment des agendas internationaux et contribue peu à l'élaboration des positions des responsables politiques⁶⁶.

⁶⁶ Notons que l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), créé récemment, nourrit l'ambition de fournir l'argumentaire et les éléments scientifiques pour les administrations et les responsables politiques.



L'étude souligne que les différents organismes de recherche français impliqués dans la recherche agronomique pour le développement manquent de vision stratégique sur leurs relations avec le GCRAI, d'où des collaborations en ordre dispersé de leurs chercheurs. La faiblesse de l'influence française au sein du GCRAI relève de cette absence de stratégie. Elle tient également à une coordination insuffisante des organismes français et de leurs tutelles vis-à-vis du GCRAI.

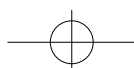
Elle conclut à une trop faible lisibilité de l'effort français à l'échelle internationale et notamment au sein du GCRAI ainsi qu'à l'absence d'influence de la France dans les instances décisionnelles ou dans la coordination du système, malgré une contribution forte et appréciée des scientifiques français aux programmes scientifiques des centres internationaux. C'est donc l'organisation de ces collaborations qu'il faut repenser. Différentes pistes peuvent être explorées.

L'absence de coordination stratégique entre organismes

La capacité française en recherche agronomique est très importante. Elle est répartie sur plusieurs organismes, qui sont, pour une part de leurs activités, réunis sur le site de Montpellier. Ce pôle dispose d'un potentiel considérable de soutien et de participation à la recherche agronomique pour les régions chaudes. Les compétences rassemblées à Montpellier sont peut-être uniques au monde par leur importance numérique. Mais « l'émiettement des forces de recherche dans un grand nombre de structures, une faible lisibilité du dispositif et une carence majeure en matière de gouvernance à l'échelle du site », dénoncés par le CNER dans son rapport sur le pôle agronomique de Montpellier⁶⁷, nuisent au dispositif. Le CNER recommandait alors : « la priorité doit être donnée à l'organisation du secteur agronomique ». Le constat vaut encore aujourd'hui.

Au sein des directions générales des organismes de recherche, une petite, mais réelle, révolution culturelle est nécessaire pour modifier la perception du GCRAI et prendre la mesure de l'intérêt stratégique d'une collaboration avec le système. Signe révélateur de l'état de la situation : ces directions générales n'ont pas protesté, ou très tardivement pour celles qui l'ont fait, lorsque la contribution française au GCRAI a été réduite de 50 % en 2003. Prises dans le quotidien des affaires courantes et soucieuses de défendre leurs propres dotations budgétaires, elles ne sont peut-être pas suffisamment portées à prospecter l'importance stratégique d'une relation féconde avec le système international de recherche agronomique.

⁶⁷ Voir CNER, *Une communauté de recherche, le pôle de Montpellier*, Paris, La documentation française, 2003.



Il faut reconnaître que la situation institutionnelle, dont les directions actuelles ont hérité, est particulièrement paralysante. Le « Yalta scientifique » entre l'INRA, essentiellement tourné vers l'agriculture hexagonale et celle de l'Afrique du Nord, et le CIRAD, chargé de l'agriculture tropicale, n'a plus de justification scientifique puisque les principaux défis d'ouverture aux disciplines biologiques et aux systèmes d'acteurs sont tout aussi aigus au Nord qu'au Sud.

En revanche, la division des responsabilités qui s'est instaurée a de multiples conséquences négatives - comme les différences statutaires facilitant ou non l'expatriation des scientifiques ! Tout ceci contribue fortement à la faible visibilité à l'échelle mondiale de la recherche agronomique pour le développement menée par la France.

Le CIRAD, l'INRA, l'IRD et le Cemagref disposent d'une instance de concertation, le Comité inter-organismes (CIO), qui pourrait mobiliser leurs directions générales sur le GCRAI. Les initiatives communes récentes des organismes de recherche, notamment autour de la LOLF, montrent qu'il est possible de parvenir à des propositions collectives.

2. RÉORGANISER LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LE GCRAI

Le CNER ne pense pas qu'une simple coordination des organismes soit suffisante pour changer radicalement les pratiques propres de chaque organisme et permettre une réelle visibilité de la compétence française en recherche agronomique pour le développement au sein du GCRAI.

Il n'entend pas s'interroger ici sur l'efficacité de l'existence de plusieurs organismes de recherche ayant en charge la recherche agronomique⁶⁸. De même, il ne remet pas en question l'existence des relations scientifiques bilatérales nombreuses entretenues par ces organismes, dans le cadre de projets de recherche agronomique pour le développement. La France doit, en effet, s'assurer que la recherche qu'elle mène s'effectue bien selon des options qu'elle a choisies : une orientation prioritaire vers les pays les moins avancés et notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, le maintien de relations scientifiques privilégiées avec nos partenaires traditionnels, le développement de problématiques jugées prioritaires etc.

⁶⁸ Le CNER a dans le passé recommandé une réorganisation de la recherche agronomique française. Voir ses rapports sur l'ORSTOM, le CIRAD et sur le pôle de Montpellier.

Concevoir un programme spécifique de collaboration France/GCRAI

Le CNER recommande d'organiser l'offre française de compétences scientifiques au GCRAI de manière à la rendre lisible, programmable, mesurable et, surtout, attendue par le GCRAI.

L'étude menée a en effet montré qu'une grande partie des mises à disposition de chercheurs des organismes de recherche français répondait principalement à des logiques individuelles, quelquefois à une réelle programmation scientifique de l'organisme et beaucoup plus rarement à un besoin ou une demande explicite du GCRAI.

Proposition :

La contribution « en nature » de la France via les mises à disposition de chercheurs des organismes français devrait être structurée.

Cette restructuration pourrait s'imaginer dans le cadre d'une programmation sur le moyen terme (trois ou quatre ans), contractualisée à un haut niveau, entre le GCRAI, le ministère des Affaires étrangères et les directions générales des organismes de recherche.

La contractualisation définirait de manière claire les champs scientifiques (les programmes et les centres) dans lesquels la France entend collaborer. La définition de priorités devrait être suffisamment précise et ciblée - on ne peut collaborer sur tout et partout - et faire apparaître distinctement des objectifs suffisamment explicites pour permettre une véritable sélection des projets.

Les propositions des chercheurs français volontaires pour l'expatriation devraient alors s'inscrire dans ce cadre et être dûment évaluées par un comité associant le GCRAI et les organismes français.

Cette offre française n'aurait pas à être limitée aux organismes dédiés, mais devrait s'ouvrir à l'ensemble de la communauté scientifique française susceptible d'œuvrer au profit de l'agronomie pour le développement ⁶⁹.

L'organisation de la structuration de la relation entre la France et le GCRAI pourrait se concrétiser par un programme conjoint, avec des appels d'offres réguliers destinés à tous les chercheurs travaillant dans les champs préalablement définis par le GCRAI et les

⁶⁹ Puisque les possibilités d'expatriation ne sont pas les mêmes selon les organismes, sans doute faudrait-il aménager pour permettre cette ouverture, les statuts entre organismes pour favoriser les candidatures des chercheurs de l'INRA, du CNRS et des universités, etc.

organismes de recherche, et un financement par les organismes de recherche et le ministère des Affaires étrangères⁷⁰.

L'organisation de cette offre permettrait une plus grande lisibilité de la participation française à l'activité scientifique des centres, puisqu'elle serait construite dans un partenariat réel avec le GCRAI, associé à l'élaboration du programme et à la sélection des projets.

Cette structuration de l'offre scientifique des organismes de recherche n'apparaît pas redondante avec les *Challenges Programs*, dans la mesure où elle porterait sur des sujets, des champs ou des objets de recherche d'intérêt commun pour les centres internationaux et les organismes français.

Enfin, cette concertation avec le GCRAI devrait nourrir un dialogue approfondi entre partenaires, dont on peut penser qu'il portera progressivement une fécondation scientifique mutuelle et, plus largement, qu'il contribuera à faire rayonner la science agronomique française auprès des autres partenaires du GCRAI.

Augmenter la contribution directe française au GCRAI

Comme le Président de la République lui-même l'a demandé dans d'autres domaines, le CNER recommande que la contribution directe de la France au GCRAI nous place dans les dix premiers bailleurs.

Cela serait à coup sûr un signe très fort. La dixième contribution, celle de l'Allemagne, en 2003, s'élevait à 11,6 millions de dollars US quand la contribution financière (hors mises à disposition) de la France était inférieure à 1,5 millions de dollars US et évaluée, mises à dispositions incluses, à un peu plus de 7 millions de dollars US. Une augmentation significative de la contribution française devrait être décidée.

En outre, pour bien signifier que la France entend apporter son soutien à l'action multilatérale et qu'elle est en particulier sensible à la nécessité de maintenir les biens publics mondiaux que fournissent les centres internationaux, notamment dans le domaine des ressources génétiques, une fraction de la contribution financière française devrait être ciblée sur l'entretien et l'enrichissement des collections de matériel génétique des centres internationaux.

⁷⁰ On peut imaginer par la nouvelle Agence nationale de la recherche créée par le gouvernement. La prise en charge ce programme de recherche agronomique pour le développement.

Actuellement, la ventilation de la subvention française entre les centres est proposée par la Commission pour la recherche agronomique internationale (CRAI) en fonction des collaborations existantes entre les organismes de recherche français et les centres internationaux. Ces collaborations ne répondant pas toujours à des stratégies d'organismes clairement définies ni à des programmes phares, cette ventilation ne revêt aujourd'hui aucun caractère stratégique.

Proposition :

Revoir la ventilation de la subvention du ministère des Affaires étrangères pour la moduler, non pas exclusivement en fonction des collaborations existantes entre les centres et les organismes français, mais également en prenant en compte l'adhésion des centres aux réformes en cours, soutenues par la France. Enfin, si le programme proposé par le CNER voyait le jour, cette modulation pourrait permettre de soutenir les projets conjointement sélectionnés par la France et le GCRAI.

Investir durablement un système complexe

Toutes les initiatives préconisées n'ont de sens que si la France s'engage davantage dans la gouvernance du GCRAI. Les organismes de recherche et les ministères devraient clairement encourager l'insertion des scientifiques français dans les instances des centres, par des procédures incitatives spécifiques⁷¹.

On a vu que le système était complexe et mal connu, tant dans les ministères qu'au sein des organismes de recherche. Une hausse de la contribution française et une coordination stratégique entre les organismes et le GCRAI devraient s'accompagner d'une politique d'insertion, inscrite dans la durée, de la présence française dans les enceintes du GCRAI - où il faut être connu et reconnu si l'on veut peser dans les décisions collectives. Les organismes de recherche devraient encourager leurs chercheurs à s'insérer dans les circuits internationaux afin qu'ils puissent ultérieurement devenir membres des Conseils d'administration des CIRA, des équipes de revue externe des centres, et pour certains, du Conseil scientifique du GCRAI.

⁷¹ On peut mentionner à titre d'exemple, le Programme des jeunes experts nationaux, du ministère des Affaires étrangères, en vigueur dans les années 80 et 90.

Proposition :

Une meilleure coordination entre les organismes de recherche français devrait s'appuyer sur un renforcement de la légitimité et de l'audience de la CRAI.

Le CNER propose de nommer comme président de la CRAI une personnalité de haut niveau, scientifique de grande renommée, qui dirigerait la délégation française pendant une période suffisamment longue pour une bonne insertion professionnelle et sociale dans les cercles du GCRAI. Elle pourrait être choisie d'un commun accord entre les ministères de tutelle et les organismes de recherche et devrait être un véritable porte-parole de l'ensemble des acteurs français, reconnu comme tel à l'étranger et au plan national, ces reconnaissances n'allant pas l'une sans l'autre.

Dans ces conditions, la CRAI pourrait devenir la cheville ouvrière de l'organisation et de l'animation de la réflexion en vue de la mise en place de la collaboration pluri-annuelle entre le GCRAI et les institutions scientifiques françaises préconisée par le CNER.

L'opportunité de la LOLF

La prochaine mise en œuvre de la LOLF (loi organique relative à la loi de finances), qui a l'ambition de mettre en place une « nouvelle architecture du budget de l'État », rassemble déjà dans une même mission, intitulée « recherches dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources », les activités actuelles de divers organismes en particulier, pour ce qui nous concerne ici, l'INRA, le CIRAD, l'IRD et le Cemagref.

La recherche agronomique pour le développement relève du programme « recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » dans la procédure d'examen budgétaire définie par la loi organique sur la loi de finances. Au sein de cet ensemble, le développement durable est inscrit dans une perspective stratégique universelle qui conduit à appréhender l'agriculture, tant du Nord que du Sud, dans l'ensemble de ses liens avec la société et l'environnement, et non exclusivement dans sa fonction productive. Ce programme recouvre les nouvelles priorités du GCRAI : productivité, protection de l'environnement, sauvegarde de la biodiversité, amélioration des politiques publiques.

Le niveau actuel des ressources financières publiques consacrées à ces organismes ne pourra pas être justifié par les seuls besoins de recherche de l'agriculture hexagonale, même pris au sens le plus large. Les organismes devront donc formuler une stratégie internationale très

active, qui ne peut qu'être concertée entre eux et avoir de sens sans référence explicite à la relation avec le GCRAI. Dans ce cadre, ils pourraient s'inscrire dans un programme pluri-annuel de collaboration avec le GCRAI.

Le CNER attire l'attention des ministères des Affaires étrangères et de la Recherche sur le fait que la contribution des organismes, via la mise à disposition de chercheurs, n'apparaîtra pas dans la même mission que la subvention annuelle du ministère des Affaires étrangères au GCRAI et les crédits des Fonds de solidarité prioritaire ciblés sur les *Challenges programs*, qui relèvent de la mission « Aide publique au développement ».

Cette mission interministérielle « d'Aide publique au développement » comporte deux programmes :

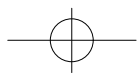
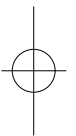
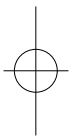
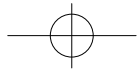
- un programme d'aide économique et financière au développement, dont le responsable est le ministère des Finances (direction du Trésor) qui porte sur l'aide économique financière multilatérale, bilatérale et le traitement de la dette des pays pauvres ;
- un programme « solidarité à l'égard des pays en développement », dont la responsabilité relève du ministère des Affaires étrangères (direction générale de la coopération internationale pour le développement).

La contribution directe du ministère des Affaires étrangères et les crédits du Fonds de solidarité prioritaire relèvent du second programme.

Les deux programmes ne totalisent que 70% de l'aide publique au développement. Les 30% restants relèvent du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et recourent, pour l'essentiel, les budgets de l'IRD et du CIRAD.

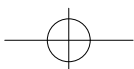
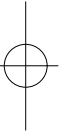
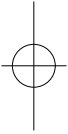
C'est le « DPT » (document de politique transverse) confié depuis juillet 2004 au ministre délégué à la Coopération qui devrait avoir la charge de la mise en cohérence de l'ensemble des 100 % de l'aide publique au développement.

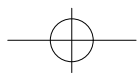
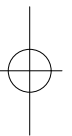
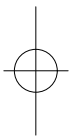
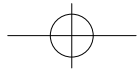
Il conviendra donc de s'assurer que les actions françaises en matière de recherche agronomique pour le développement trouvent, à travers des dispositifs associant l'ensemble des responsables concernés (organismes de recherche et tutelles ministérielles), la cohérence, la complémentarité et la dynamique stratégique nécessaires au repositionnement du système français.





ANNEXES





ANNEXE 1

**LISTE DES ENTRETIENS ET DES PERSONNALITÉS
RENCONTRÉES**

Ministères

Ministère des Affaires étrangères

Elizabeth Beton-Delègue, Cabinet du ministre, ex directrice de la coopération scientifique, universitaire et de recherche

Pierre Colombier, sous-directeur de la Recherche scientifique et technique

Alain Derevier, chargé de mission

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et la Pêche et des Affaires rurales

Daniel Rocchi, chargé de mission DGER

Ministère de la Recherche

Bernard Bachelier, Cabinet du ministre

Denis Despréaux, conseiller, délégation aux relations internationales et coopération

Organismes de recherche

CEMAGREF

François Lacroix, chef du département irrigation

Alain Vidal, responsable des relations internationales

CIRAD

Benoit Lesaffre, directeur général

Gilles Saint Martin, directeur des relations internationales

Anne-Marie Izac, directrice scientifique

Christian Hoste, chargé de mission aux relations internationales

INRA

Marion Guillou, présidente-directrice générale

Phillippe Ferlin, directeur des relations internationales

Bernard Charpentier, adjoint au directeur des relations internationales

Bernard Hubert, directeur scientifique adjoint, chargé du développement durable

Marianne Lefort, chef du département génétique et amélioration des plantes de l'INRA, membre du Conseil d'administration de l'IPGRI

IRD

Serge Calabre, directeur général
Patrice Cayré, directeur du département ressources vivantes
Jean-Michel Chassériaux, délégué aux relations internationales
Harry Palmier, chargé de mission aux relations internationales

À Montpellier, le directeur du centre, Jean-Claude Prot, a organisé une réunion avec des chercheurs ayant séjourné dans des CIRA :
F. Anthony, J. Berthaud, J.C. Castella, C. Feller, H. de Foresta,
A. Ghesquière, D. Hervé, G. Michon, J.L. Pham, G. Second.

GCRAI

Réunion du Comité Exécutif (ExCo) à Montpellier les 10 et 11 mai

Entretiens informels avec divers participants :

Ian Johnson, président du GCRAI
Francisco Reifschneider, directeur exécutif du GCRAI
Per Pinstруп Andersen, président *Science Council*
Philippe Viallate, Communauté européenne
Franklin Moore, USAID
Jochen de Haas, BMZ Allemagne
Klaus Winkel, Danemark
Peter Matlon, Fondation Rockefeller
Pape Seck, président FARA
Isabel Alvarez, FAO
Shantanu Mathur, FIDA
Roozitalab, président GFAR
Mangal Rai, Inde
Joachim von Braun, directeur IFPRI
Kanayo Nwanze, directeur ADRAO
Ravi Tadvalkar, secrétariat du GCRAI

Entretien au CNER

Ian Johnson, président du GCRAI et vice-président de la Banque mondiale
Francisco Reifschneider, directeur exécutif
Salah Brahimi, chargé de mission

Entretiens à Washington (21 au 29 mai 2004)

Banque mondiale

Kevin Cleaver, directeur du département agriculteur et développement rural

Shawki Barghouti, département agriculteur et développement rural
Derek Byerlee, département agriculteur et développement rural
Gershon Feder, directeur, conseiller de F. Bourgnignon, *Chief Economist*, chargé d'une mission de suivi du GCRAI
Robert Watson, *Chief Scientist*, animateur de l'*International Assessment of Agricultural Science and Technology for Development*
Christian Fauliau, chef de projets, région Afrique
Uma Lele, conseiller spécial, département évaluation
Marie-Hélène Collion, chef de projets, région Afrique du Nord
Étienne Rolland-Pègue (bureau de l'administrateur pour la France)

Agence d'aide des États-Unis (USAID)

Emmy Simmons, *Assistant Administrator*
Franklin Moore, directeur, environnement et politique scientifique
Robert Bertram, recherche internationale et biotechnologie
Dana Dalrymple, chargé de mission
Meredith Soule, conseiller environnement et politique scientifique
Gary Alex, conseiller *Farmer-to-Farmer Program*

International Food Policy Research Institute (IFPRI)

Joachim von Braun, directeur général
Peter Hazell, directeur, division stratégie de développement et gouvernance
Christopher Delgado, directeur programme conjoint avec l'ILRI : *Livestock Market Opportunities*

Entretiens à Rome (16 au 18 juin 2003)

Secrétariat du Conseil scientifique du GCRAI

Timothy Kelley, chargé de mission au secrétariat du Conseil scientifique
Sirikka Immonen, chargée de mission au secrétariat du Conseil scientifique

International Plant Genetic Resources Institute (IPGRI)

Émile Frison, directeur général
Coosje Hoogendoorn, directeur général adjoint,
Michael Halewood, *Senior Policy and Legal Specialist*
Victoria Henson-Apollonio, *Manager, Central Advisory Service on Intellectual Property*

Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)

Henri Carsalade, sous-directeur général, département coopération technique

John Monyo, sous-directeur général, département développement durable

Dietrich Leihner, directeur division recherche, vulgarisation et formation

Robert Bordonaro, division recherche, vulgarisation et formation

Isabel Alvarez, conseiller recherche et développement technologique

Jose Esquinas-Alcazar, commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)

Clive Stannard, *Senior Liaison Officer*, CRGAA

Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA)

Rodney Cook, directeur, division technique

Shantanu Mathur, Coordinateur des soutiens financiers à la recherche

Entretiens au Centro Internacional de Agricultura Tropical (CIAT), à Cali - Colombie (22 au 22 juin 2004)

Direction du centre

Joachim Voss, directeur général du CIAT

Douglas Pachico, directeur scientifique du CIAT

Programme Riz

Lee Calvert : responsable du programme riz, virologue

Fernando Correa-Victoria, pathologies du riz

Luis Sanint, économiste, directeur du FLAR (Fonds latino-américain et caraïbéen pour le riz irrigué)

Mathias Lorieux (IRD) échanges écrits par courriel, chercheur sur le Riz, correspondant du programme génoplante.

Daniel Debouck, collections génétiques

Thomas Oberthur, programme utilisation des terres (*Land Use*)

Carlos Quiros, programme gestion des communautés paysannes

Entretiens au Centro Internacional de mejoramiento de Maiz de Trigo (CIMMYT), à Mexico (23 au 28 juin 2004)

Direction du centre

Masa Iwanaga directeur général

John Dodds, directeur général adjoint

Peter Ninnes, *Executive Research Officer*

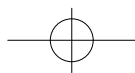
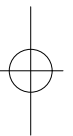
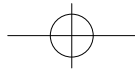
Programme Apomixie du Maïs

David Hoisington, directeur du programme ressources génétiques

Daniel Grimanelli, chercheur IRD
Olivier Leblanc, chercheur IRD
Jean-Marcel Ribaut, chercheur
Michael Morris, directeur du *Global and Strategic Research Program*
Mauricio Bellon, leader du groupe des sciences sociales
Ravi Singh, pathologie du blé, directeur du programme
Garry Roseware, génétique moléculaire
José Cossa, biométrie
David Hodson, système d'information géographique

Personnes ressources

Bertrand Hervieu, secrétaire général du CIHEAM, ancien président de l'INRA
Henri Carsalade, ancien directeur général du CIRAD
Bernard Chevassus au Louis, président du Muséum national d'histoire naturelle
Bernard Bachelier, ministère de la Recherche, ancien directeur général du CIRAD
Laurence Tubiana, directeur de l'Institut pour le développement durable et les relations internationales (IDDRI)
Michel Griffon, chargé du développement durable au CIRAD
Bernard Hubert, directeur scientifique adjoint à l'INRA, chargé du développement durable



ANNEXE 2

PROJECTIONS DES ÉCONOMISTES SUR LE TAUX DE CROISSANCE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

La littérature sur le sujet est abondante et a une longue histoire. On admet généralement maintenant que ces projections doivent porter sur des données nationales. Elles doivent également tenir compte des échanges internationaux et des substitutions possibles entre produits dans la production et dans la consommation. Il en résulte que les modèles de projection actuels sont des modèles mondiaux, portant sur l'ensemble du secteur agricole, mais basés sur une désagrégation par produits. Nous nous appuyons ici sur les travaux de l'IFPRI qui font largement autorité¹.

Partant d'une situation existante observée, en l'occurrence l'année 1997, le modèle est fait d'un ensemble d'équations estimant par pays :

- la croissance de la demande (en fonction d'hypothèses sur la croissance de la population, la croissance économique, les changements dans les habitudes alimentaires, etc.) ;
- la croissance de la production (en fonction d'hypothèses sur les surfaces cultivées et les rendements) ;
- le solde commercial entre importations et exportations.

D'autres équations assurent la cohérence du modèle : par exemple la somme des surfaces de l'ensemble des cultures ne peut pas être supérieure à la surface agricole disponible, celle-ci pouvant varier, de façon exogène, selon les hypothèses que les chercheurs choisissent d'introduire dans leur modèle.

Enfin au niveau mondial, les soldes commerciaux positifs (ceux des pays exportateurs) équilibrent les soldes négatifs des importateurs par variation du prix mondial, qui est ainsi une variable endogène, c'est-à-dire déterminée par le modèle. Il n'y a donc pas de possibilités de crises de surproduction dans le modèle. Celui-ci, on le voit sur cet exemple, est bien une représentation simplifiée de la réalité. Mais cette critique est généralement objectable à tout modèle ; la seule question importante est de savoir si le modèle est utile. On va voir maintenant qu'il permet de porter un jugement critique sur le taux de 2 % requis pour la croissance agricole mondiale au cours des cinquante prochaines années.

¹ Les dernières publications datent de 2001 mais le modèle sur lesquelles elles sont basées (modèle IMPACT) est régulièrement mis à jour et accessible sur demande. Les chiffres cités ici sont les résultats de calculs faits à partir du scénario de base du modèle IMPACT pour l'année 2002, communiqué par M. Rosegrant, le leader de l'équipe de l'IFPRI réalisant ces travaux.

Sources :

www.ifpri.org/themes/impact/impactmodel.pdf www.ifpri.org/pubs/fpr/fprs30.pdf

Tout d'abord les travaux de projections ne portent pas sur un horizon aussi éloigné. Les calculs montrent en effet que les résultats des projections au-delà de 25 à 30 ans sont très sensibles aux incertitudes des paramètres sur lesquels ils reposent, par exemple le taux de croissance démographique ou celui de la croissance économique. Certes pour éclairer les choix en matière de politique de recherche il faut raisonner sur des horizons plus longs parce que les effets des recherches sont souvent à long terme. Mais il faut alors être conscient de la fragilité des hypothèses que l'on fait. Des travaux de projection sont justement très utiles pour une telle prise de conscience.

Le scénario de base du modèle IMPACT de l'IFPRI porte sur la période 1997-2025, soit 28 ans, ce qui permet déjà d'apprécier les effets dans le temps de variations même relativement faibles de taux de croissance annuels moyens. En outre, il a le grand mérite d'être désagrégé par produit ou catégorie de produits. Il permet donc de différencier entre produits ayant des dynamiques différentes d'évolution de la demande. Ainsi les taux de croissance moyens de la demande pour l'ensemble des pays en voie de développement sur une période de 28 ans sont-ils projetés à un niveau de 1,7 % pour le blé et de 1,2 % pour le riz, tandis que le taux projeté est de 3,7 % pour la viande de poulet, de 3,3, pour le lait, de 2,8 % pour l'ensemble des huiles et de 2,2 % pour le manioc. Une moyenne de 2 % pour l'ensemble des produits agricoles destinés à l'alimentation apparaît plausible à la lumière de ces résultats.

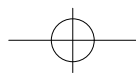
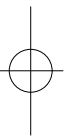
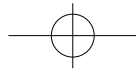
Il faut toutefois signaler que les résultats du modèle de projection n'impliquent pas la satisfaction de tous les besoins alimentaires. À cet égard, le modèle n'est pas normatif. Il fournit cependant une information intéressante sur les questions de répartition. En effet dans le scénario de base évoqué ici, le prix mondial estimé diminue en termes réels pour chacun des produits agricoles, ce qui est manifestement favorable pour les populations pauvres, y compris dans les zones rurales où les plus pauvres sont le plus souvent acheteurs nets de nourriture. Autrement dit le taux de 2 % communément retenu par les experts n'implique malheureusement pas une élimination de la faim dans le monde. On sait en réalité qu'une telle élimination requiert des mesures de correction des inégalités de revenus bien plus que l'accroissement du volume total de la production.

ANNEXE 3 MEMBRES DU GCRAI

Le GCRAI comprend 63 membres :
 24 pays en développement
 22 pays développés
 4 fondations privées
 13 organisations régionales ou internationales.

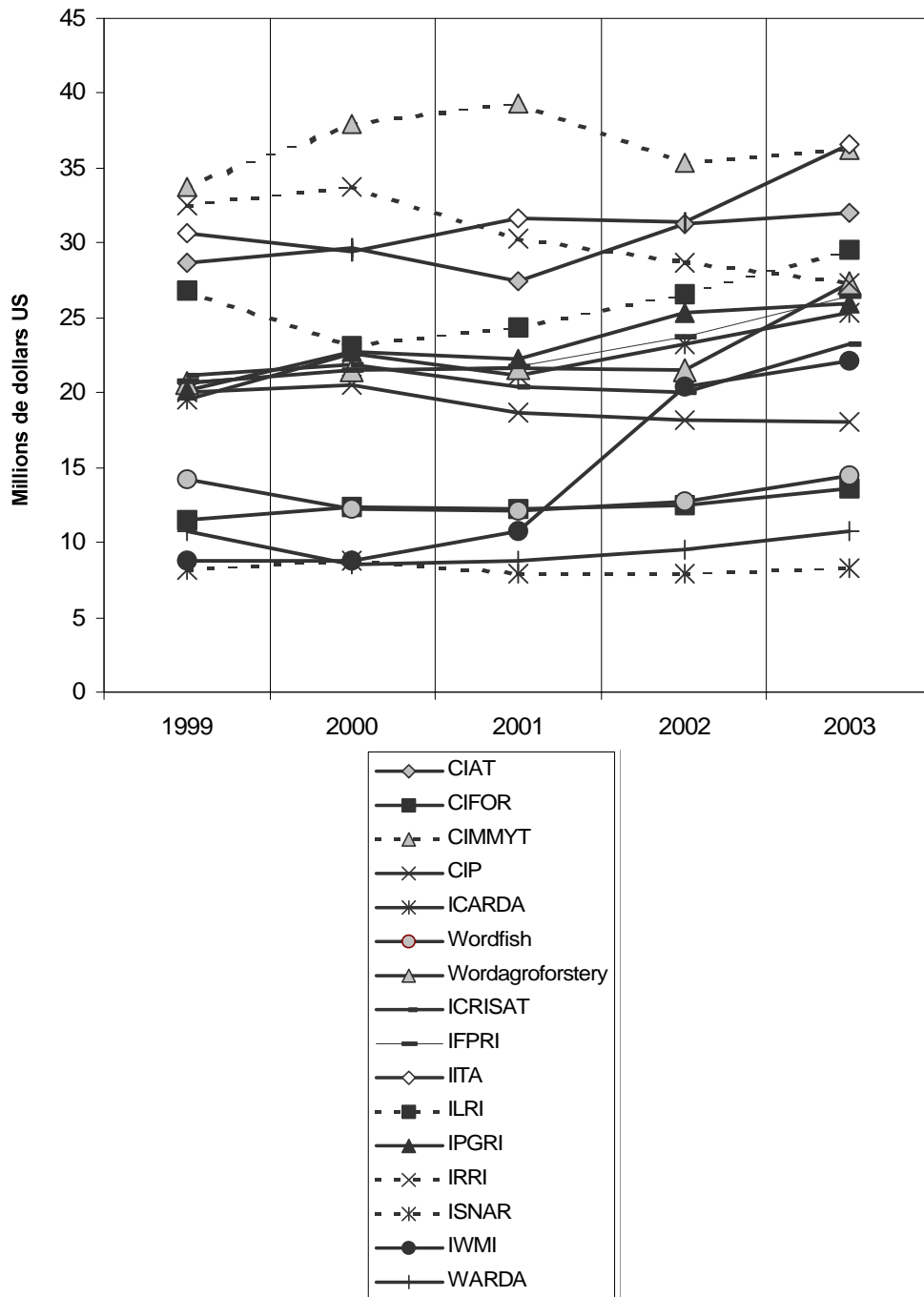
Liste des membres du GCRAI :

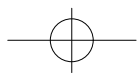
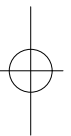
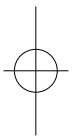
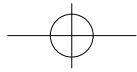
Afrique du Sud	France
Allemagne	Inde
Australie	Indonésie
Autriche	Iran, (Rép. islamique d')
Bangladesh	Irlande
Banque africaine de développement	Israël
Banque asiatique de développement	Italie
Banque interaméricaine de développement	Japon
Banque mondiale	Kenya
Belgique	Luxembourg
Brésil	Malaisie
Canada	Maroc
Centre de recherches pour le développement international	Mexique
Chine	Nigéria
Colombie	Norvège
Commission européenne	Nouvelle-Zélande
Conseil de Coopération du Golfe	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Corée, (Rép. de)	Ouganda
Côte d'Ivoire	Pakistan
Danemark	Pays-Bas
Égypte, (Rép. arabe d')	Pérou
Espagne	Philippines
États-Unis d'Amérique	Portugal
Fédération de Russie	Programme des Nations Unies pour le développement
Finlande	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Fondation Ford	République arabe syrienne
Fondation Kellogg	Roumanie
Fondation Rockefeller	Royaume-Uni
Fonds arabe de développement économique et social	Suède
Fonds de l'OPEP pour le développement international	Suisse
Fonds international de développement agricole	Syngenta Foundation for Sustainable Agriculture
	Thaïlande



ANNEXE 4 ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX CENTRES DE 1999 À 2003

Financement par centre, 1999 - 2003





ANNEXE 5

PROCÉDURES D'ÉVALUATION DU GCRAI

Très tôt le GCRAI a pratiqué une revue externe régulière de chacun de ses centres. Il fallait en effet mettre en place des procédures garantissant aux membres bailleurs de fonds le bon emploi des ressources mises à la disposition des centres. Ces revues externes portent à la fois sur la qualité des programmes et sur la bonne administration des moyens, d'où leur nom en anglais : *External Program and Management Review* (EPMR). Elles sont réalisées, en principe, tous les cinq ans, en fait un peu moins fréquemment en moyenne, mais parfois plus souvent lorsqu'une revue externe précédente a mis à jour des problèmes sérieux.

Les revues sont réalisées par des équipes d'experts indépendants, nommés par le Conseil Scientifique et rendant compte à ce Conseil. Ces équipes ont de cinq à huit membres ; elles consacrent en général de quatre à six semaines de travail à plein temps à l'expertise, ce qui permet un travail approfondi et sérieux. Le rapport écrit d'évaluation est d'abord présenté aux responsables du centre examiné pour commentaires éventuels. Il est ensuite soumis au Conseil scientifique qui l'assortit d'un commentaire. Le rapport et le commentaire sont enfin présentés à l'ensemble du Groupe (les bailleurs) qui décide des suites à donner.

Au cours des années 80, il est apparu à certains responsables de centre que ces rapports d'EPMR ne leur donnaient pas toujours des évaluations scientifiques suffisamment précises et détaillées pour guider leur action dans des domaines scientifiques précis, d'ordre stratégique pour eux (par exemple, l'intégration de la biologie moléculaire dans l'amélioration de telle ou telle culture, est-elle suffisante ? Comment améliorer cette intégration ?) Certains centres ont alors organisé à leur propre initiative des revues confiées à des experts extérieurs, choisis par eux, pour répondre à des questions, le plus souvent d'ordre scientifique. Cette pratique, appelée « centre - *Commissioned External Review* » (CCER) a été encouragée par le Conseil scientifique et approuvée par l'ensemble du Groupe.

Aujourd'hui, les équipes d'EPMR ont pour instruction de s'informer sur les CCER réalisées depuis la dernière EPMR, d'en faire une évaluation critique et d'intégrer les enseignements qui en ressortent dans leurs propres évaluations. Les évaluations doivent porter sur :

- « la mission, la stratégie et les priorités du centre examiné “dans le contexte” des priorités et stratégie du GCRAI ;
- la qualité et la pertinence des recherches entreprises, y compris l'efficacité et l'impact potentiel des recherches terminées et en cours ;

- l'efficacité de la gestion de la recherche, y compris les mécanismes et processus mis en place pour assurer la qualité ;
- les réalisations et l'impact des recherches et autres activités liées à la recherche »².

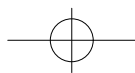
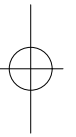
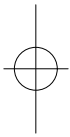
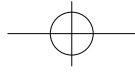
Par ailleurs, le GCRAI s'est lui-même soumis occasionnellement à une évaluation externe de l'ensemble du 'système' qu'il représente. Ainsi, la troisième revue d'ensemble a été menée par un groupe de personnalités éminentes sous la présidence de Maurice Strong. Le rapport final a été publié en 1998. Les débats au sein du groupe d'experts et ceux qu'il a suscités dans et autour du GCRAI ont été vifs.

² Pour plus d'informations sur les termes de référence des EPMR ou pour consulter les évaluations réalisées, voir le site web du Conseil scientifique : www.science-council.cgiar.org

ANNEXE 6

RÉSULTATS SCIENTIFIQUES DU GCRAI DES DERNIÈRES ANNÉES D'APRÈS LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

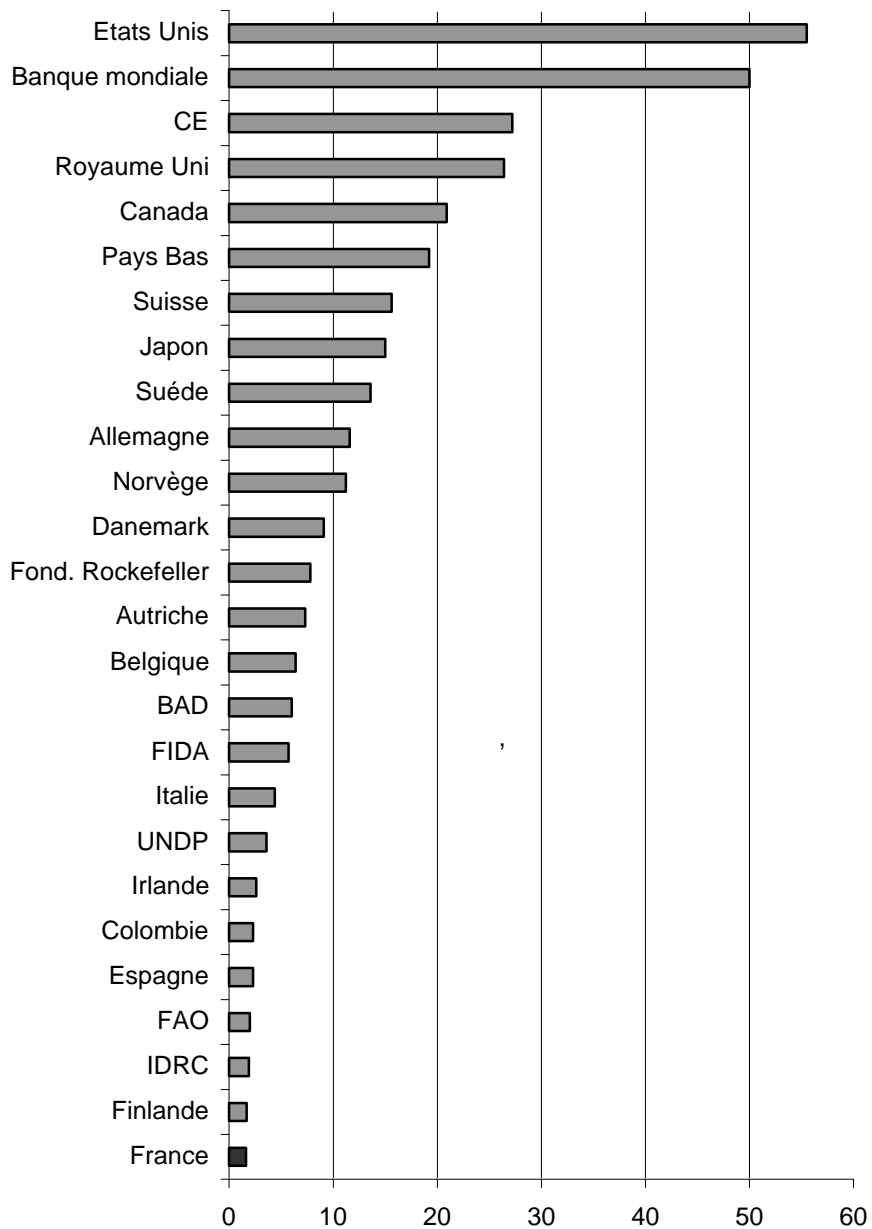
- La mise au point d'une variété de maïs à forte teneur en protéines, dite « QPM » (*Quality Protein Maize*), un maïs plus nutritif, bénéfique pour la santé humaine. Cette variété est cultivée sur un million d'hectares dans vingt pays.
- Les « nouveaux riz pour l'Afrique » (NERICAs) sont en train de transformer l'agriculture en Afrique de l'Ouest. En 2003, on estime que les NERICAs ont couvert 23.000 hectares en riziculture. Leur utilisation s'étend à travers le continent africain. En Guinée, pour ne citer que ce cas, les NERICAs ont permis l'économie de 13 millions de dollars sur la facture alimentaire en termes d'importation de riz.
- Le GCRAI et ses partenaires réhabilitent l'agriculture en Afghanistan. Un important programme de distribution de semences a été mis en œuvre et une assistance technique est offerte pour reconstruire l'agriculture dévastée par des années de guerre, de troubles et de sécheresse.
- La mise au point de techniques intégrant l'aquaculture et l'agriculture est à l'origine d'une augmentation de la production rizicole et piscicole en Asie, imputable notamment à l'obtention d'une nouvelle espèce de tilapia qui se développe 60 % plus vite.
- La formation de plus de 75.000 scientifiques et chercheurs dans les pays en développement.
- La moindre utilisation des pesticides dans les pays en développement, par la promotion de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et des moyens de lutte biologique.
- Adoption de systèmes de culture ne faisant pratiquement pas intervenir le labourage en Afrique et en Asie, ce qui minimise l'érosion des sols et dope les revenus et la productivité agricoles.
- L'accès des producteurs africains au marché international du pois d'Angole.
- Le montage d'opérations agrosylvicoles avec des organisations de proximité en Asie et en Afrique.



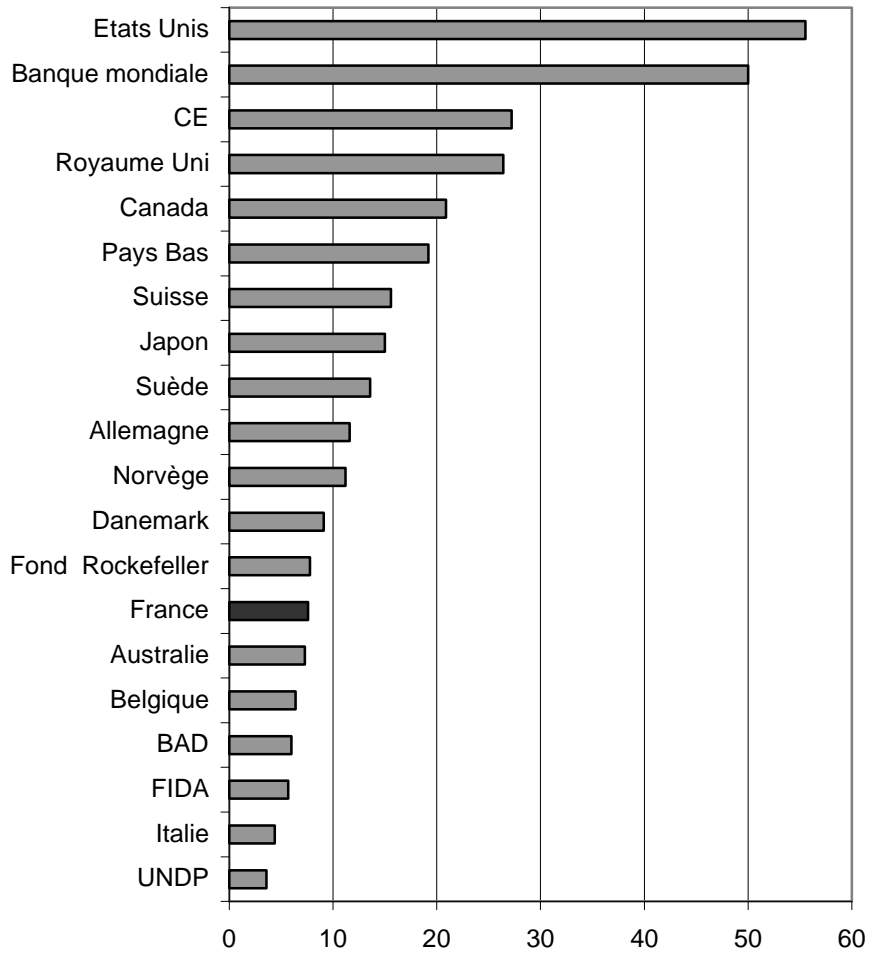
ANNEXE 7

RANG DE LA FRANCE PARMIS LES BAILLEURS DU GCRAI (SUBVENTION DIRECTE)

Contribution au GCRAI en 2003
(millions de dollars US)



**Place de la France (subventions et mises à disposition)
parmi les bailleurs du GCRAI en 2003**
(million de dollars US)

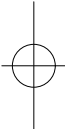



ANNEXE 8
**PROGRAMME EUROPÉEN SUR LA RECHERCHE
AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
(IERAD)**

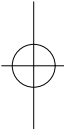
Le Programme européen sur la recherche agronomique pour le développement (désigné par son sigle anglais IERAD) a été mis en place par l'Union européenne en 1995.

Le Programme regroupe les responsables de la recherche agronomique pour le développement au sein de la Commission et des gouvernements des pays membres ainsi que de la Norvège et de la Suisse.

Ce Programme européen a été créé pour améliorer la coordination et la collaboration et renforcer la complémentarité, la synergie et la rentabilité au sein de l'Union européenne et avec les pays en développement en matière de recherche agricole axée sur le développement. Il sert à stimuler les échanges d'information, les actions concertées et les études prospectives appliquées au développement.



L'IERAD s'est fixé comme objectif d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres des pays en développement, et de réduire ainsi les risques de conflit, en accroissant l'impact des investissements en matière de recherche agricole pour le développement sur la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et le développement durable. En ce sens, le terme agricole doit être compris comme englobant l'ensemble des ressources naturelles renouvelables y compris la pêche, les forêts, le bétail et la faune sauvage, ainsi que les politiques correspondantes et la recherche en socio-économie.



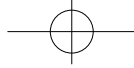
Les principes qui vont guider les membres de l'IERAD lors de leurs activités conjointes d'aide à la recherche agricole pour le développement sont présentés ci-après.

Partenariat

L'IERAD vise à encourager le partenariat, l'égalité et le respect mutuel entre les collaborateurs du Sud et de l'Europe. Ces relations doivent reposer sur les besoins du Sud et tenir compte des possibilités offertes par les capacités et les avantages comparatifs de la recherche européenne.

Subsidiarité

L'IERAD aide à réaliser au niveau régional ou sous-régional des actions de RAD avec des pays partenaires du Sud lorsque le bénéfice attendu et leur efficacité sont démontrés. Les actions menées au niveau européen doivent être complémentaires et apporter une valeur ajoutée aux actions bilatérales des membres de l'IERAD. Elles doivent être conçues en fonction des objectifs à atteindre ; elles doivent être planifiées et exécutées au plus simple niveau de mise en oeuvre et d'efficacité.



Différenciation

Conformément au principe de différenciation, les actions et les initiatives des membres de l'IERAD doivent tenir compte des conditions sociales, économiques et culturelles des pays et des régions partenaires du Sud. Les actions et les initiatives doivent être adaptées aux besoins prioritaires et aux capacités de recherche des destinataires, que ce soit à l'échelle de l'institution, du pays, de la région ou de la sous-région.

Participation de tous les acteurs

Pour que les actions de recherche soient profitables aux utilisateurs finaux, il est nécessaire que les différents acteurs (chercheurs, institutions, services de vulgarisation, agriculteurs, ONG, secteur privé, etc.) travaillent ensemble. Les acteurs nationaux doivent participer à la définition des axes de recherche prioritaires, des programmes de recherche, etc.

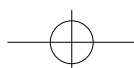
Optimiser les résultats des investissements consacrés à la recherche agronomique pour le développement

Le peu de moyens affectés à la RAD rendent absolument nécessaires d'optimiser l'impact de cette recherche. Celui-ci se mesure à la capacité de produire des résultats et de les diffuser ainsi qu'à leur adoption par les utilisateurs finaux. L'IERAD encourage les activités de recherche susceptibles d'avoir d'importantes répercussions sociales et économiques sur les pays en développement.

Le programme européen soutient également le Forum européen. Une autre activité importante du programme européen est la coordination instaurée entre les donateurs européens en ce qui concerne les centres internationaux du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).

IERAD-InfoSys - <http://www.eiard-infosys.org/> - est également une composante importante de l'Initiative européenne. IERAD-InfoSys est un système informatique européen portant sur l'agriculture, l'environnement, les pêches, les forêts, la transformation rurale et le secteur socioéconomique dans les pays en développement.

Source/ www.eiard.org



ANNEXE 9

FORUM MONDIAL DE LA RECHERCHE AGRICOLE (GFAR)

Le Forum mondial de la recherche agricole (GFAR) a été constitué en octobre 1996 mais n'est devenu pleinement opérationnel que dans la deuxième moitié de 1998. Son Secrétariat se trouve à la FAO, à Rome (Italie).

Le Forum mondial est une plate-forme neutre et transparente, dirigée par ses parties prenantes, qui permet aux forum régionaux et sous-régionaux et à tous les partenaires de :

- partager des informations et communiquer de façon plus efficace ;
- débattre de questions mondiales, souvent controversées, en veillant à ce que les différences d'opinion éventuelles, ne compromettent pas l'énorme potentiel de coopération ;
- lancer et constituer des partenariats de recherche réalisables par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes mondiaux ;
- fournir un soutien institutionnel aux différentes parties prenantes, notamment aux SNRA des pays en développement et à leurs forum régionaux et sous-régionaux.

La vocation du Forum mondial pour la recherche agricole est de traiter de questions mondiales relatives à la recherche agricole pour le développement. A cet égard, il est important de spécifier que la RAD doit être prise au sens large (comprenant, par exemple, la gestion des ressources naturelles) et que le terme « mondial » a deux définitions :

- « planétaire » relativement à un problème, une question ou un programme qui ne peut être résolu efficacement au niveau régional, ou encore qui intéresse toutes les régions du monde (les questions environnementales comme le changement climatique ou la gestion de l'eau, par exemple) ;
- « questions partagées » qui concernent toutes les parties prenantes, mais pour lesquelles on ne s'attend pas à une réponse universelle (partage d'expériences dans des approches méthodologiques adoptées pour traiter de certains domaines spécifiques).

Les représentants des « parties prenantes » du GFAR travaillent ensemble pour définir et développer le programme de travail du GFAR et les activités d'une façon concertée.

Les sept « parties prenantes » du GFAR sont :

1. les systèmes nationaux de recherche agronomique (SNRA),
2. les centres internationaux de recherches agricoles du GCRAI,
3. des instituts de recherche avancée,

- 4. des ONG,
- 5. le secteur privé,
- 6. des donateurs
- 7. des agences de développement.

Source : www.egfar.org

ANNEXE 10

TROISIÈME ÉVALUATION DU GCRAI (DITE ÉVALUATION STRONG)

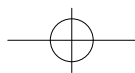
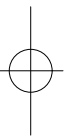
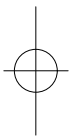
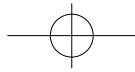
The International Partnership for Food Security and Sustainable Agriculture, CGIAR Third system Review, 1998.

La troisième revue externe du GCRAI a été conduite par un groupe d'experts indépendants sous la présidence de Maurice Strong. Le rapport rappelle tout d'abord la grande réussite du GCRAI qui permit d'éviter les famines dans les années 70. Il souligne ensuite les nouveaux défis à relever aujourd'hui : accroître la production agricole de 50 % à l'échéance de 2020 (ce qui correspond à un taux de croissance annuelle de 2%, en ayant le souci de combattre la pauvreté et de contribuer à une plus grande sécurité alimentaire, mais aussi lutter contre la dégradation de l'environnement et contre l'érosion des ressources génétiques. Relever ces défis est devenu encore plus difficile, soulignent les auteurs, parce que peu de leaders d'opinion sont conscients que l'humanité est confrontée à un tel défi alimentaire.

Les principales recommandations faites par les auteurs du rapport ont porté d'une part sur la politique scientifique et d'autre part sur la gouvernance du système GCRAI :

- un élargissement de la mission du GCRAI qui mette l'accent sur « la promotion d'un développement agricole durable fondé sur une gestion des ressources naturelles saine du point de vue de l'environnement ». Un tel élargissement suppose une ouverture, beaucoup plus large que par le passé, à de nouvelles disciplines, notamment dans le domaine écologique et dans celui des sciences sociales.
- l'introduction d'un modèle inspiré de celui des entreprises privées pour améliorer l'efficacité du processus de décision. Le rapport suggère aussi qu'une entité juridique serait mieux à même qu'un groupe informel de négocier avec les grosses firmes multinationales des accords en matière de propriété intellectuelle.

Source : Shah M. et M. Strong, "Food in the 21st Century : from Science to Sustainable Agriculture", IBRD, Washington, DC, 2000.





ANNEXE 11

CHALLENGES PROGRAMS DU GCRAI

Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), qui gère 15 centres internationaux de recherche agricole (CIRAs), est entré depuis 2002 dans un processus de réforme dont l'un des piliers est la création de grands programmes transversaux, appelés *Challenges Programs* ou « Programmes pour relever les défis ».

Il s'agit d'un nouveau concept pour le pilotage de la recherche agricole internationale. L'approche retenue consiste à rassembler les meilleurs spécialistes - aux niveaux internationaux, régionaux et locaux - afin de lutter contre la croissance de la pauvreté et contribuer au développement économique et sociale dans le monde.

L'objectif est double : pousser les centres internationaux à collaborer davantage entre eux et davantage avec les autres. Les développements technologiques, d'une part, la complexité des problèmes de développement, d'autre part, imposent aux centres internationaux de s'associer, en amont comme en aval, aux autres acteurs de la recherche et du développement.

Ainsi, les *Challenges Programs* constituent le principal vecteur d'une réforme du GCRAI visant à passer d'un ensemble de 15 centres indépendants à un système de recherche coordonné et axé sur de grands objectifs de recherche transversaux, en partenariat élargi.

Avec l'appui de son Conseil scientifique, le GCRAI a choisi de lancer trois programmes pilotes qui ont été approuvés en 2002 et 2003 par l'ensemble des 62 membres du Groupe.

Ils concernent :

- l'eau et l'alimentation
- la biofortification et la santé
- les ressources génétiques.

1. Challenge Program Eau et Alimentation

Le *Challenge Program Eau et Alimentation* a été lancé le 1er novembre 2002. Il est prévu pour durer deux ou trois phases de cinq ans. Le budget envisagé pour les deux premières phases est de 207 millions de dollars pour 10 ans, soit 82 millions pour la première phase (2003-2007) et 125 millions pour la deuxième (2008-2013).

Il vise essentiellement à rationaliser l'utilisation de l'eau pour l'agriculture, de façon à atteindre les objectifs de sécurité alimentaire du Millénaire dans une perspective socialement durable et respectueuse de l'environnement.

Le *Challenge Program* couvre cinq thèmes de recherche qui ont été définis de telle sorte que les sujets de recherche fondamentale soient également abordés. Ces thèmes consacrent une place importante non seulement à la gestion de l'eau et à l'amélioration des productions agricoles mais aussi à l'importance des activités humaines et aux questions institutionnelles.

Le programme vise à produire plus de nourriture avec moins d'eau. Il développera un cadre transparent pour contrôler les objectifs et les progrès. Les cinq thèmes retenus serviront de point de convergence pour synthétiser les résultats des divers pays et régions et mettront en évidence des conclusions génériques du programme de recherche global.

Le *Challenge Program Eau et Alimentation* est piloté par un consortium de 18 membres : cinq centres du GCRAI, six institutions nationales de recherche de pays en développement, quatre *Advanced Research Institutes* (ARIs) et trois ONGs internationales.

GCRAI :

IWMI - *International Water Management Institute*

IRRI - *International Rice Research Institute*

IFPRI - *International Food Policy Research Institute*

CIAT - *Centro Internacional de Agricultura Tropical*

ICLARM - *The World Fish Center*

Institutions nationales :

EMBRAPA - *Brazilian Agricultural Research Corp.*

AREEO - *Agricultural Research, Education and Extension (Iran)*

ARC - *Agricultural Research Council (Afrique du Sud)*

NWRC - *National Water Research Center (Égypte)*

ICAR - *Indian Council of Agricultural Research*

YRCC - *Yellow River Conservancy Commission (Chine)*

Instituts de recherche avancée :

CSIRO - *Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization*

IRD - *Institut de recherche pour le développement*

JIRCAS - *Japan International Research Center for Agricultural Sciences*

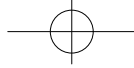
UC Davis - *University of California, Davis*

ONGs :

CARE - *Cooperative for Assistance and Relief Everywhere*

SEI - *Stockholm Environment Institute*

WRI - *World Resources Institute*



2. Challenge Program céréales bio fortifiées pour la nutrition humaine

Lancé en octobre 2002, l'objectif du *Challenge Program céréales biofortifiées pour la nutrition humaine* est d'améliorer la santé des personnes pauvres en accroissant la production d'aliments de base riches en micronutriments, processus désigné ici sous le nom de « biofortification ».

La démarche de ce programme consiste à exploiter le potentiel des sciences agricoles et alimentaires pour résoudre et améliorer un problème persistant de malnutrition : les régimes alimentaires pauvres en vitamines et en minéraux. Ce problème concerne plus de la moitié de la population mondiale, particulièrement des femmes et des enfants d'âge pré-scolaire.

Ce *Challenge Program* pousse les frontières de la recherche agricole au delà des limites traditionnelles de la sécurité alimentaire. Il établit des liens directs entre les secteurs de la santé humaine et ceux de la nutrition. En créant un lien formel entre ce que les personnes cultivent, ce qu'elles consomment et leur état de santé final, le *Challenge Program* associe des thématiques souvent séparées des communautés scientifiques internationales d'agronomes et de nutritionnistes.

Le Programme développera et déploiera des variétés bio-fortifiées d'aliments de base consommés par les plus pauvres en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Il en mesurera aussi l'impact sur le terrain.

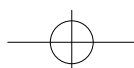
Le budget prévu pour la première phase de cinq ans (2003-2007) est d'environ 18 millions de dollars. Divers organismes ont promis leur soutien financier, en particulier la Fondation *Bill and Melinda Gates*, ainsi que l'USAID, la Banque mondiale, le CIDA et l'agence danoise de coopération pour le développement.

On étudiera dans une première phase les plantes suivantes : haricots, manioc, maïs, riz, patate douce, blé ; et dans une deuxième phase : sorgho, millet, arachides, pois, lentilles, orge, fèves, doliques de Chine, banane plantain et ignames.

Les partenaires de ce programme seront :

- des départements de nutrition humaine dans des universités ;
- des départements d'amélioration des plantes ;
- des CIRA ;
- des institutions de recherche des pays en développement ;
- USDA-ARS.

Le programme associera des chercheurs de disciplines diverses et des organisations de la société civile.



3. Le *Challenge Program* ressources génétiques (*Challenge program on unlocking genetic diversity in crops for the resource-poor*)

Le *Challenge Program* ressources génétiques (CPRG) a choisi de se concentrer sur l'identification et l'utilisation des gènes impliqués dans la tolérance à la sécheresse, un problème d'intérêt général dans les pays du Sud, quelle que soit la culture considérée.

Ce programme est centré sur la mise en valeur d'une plus grande diversité grâce à l'utilisation des outils de la génomique et de la biologie moléculaire.

Quatre thèmes, ou sous-programmes, ont été définis :

- analyse de la diversité des grandes collections ;
- identification de gènes d'intérêt ;
- utilisation en amélioration des plantes ;
- bio-informatique.

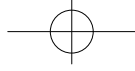
Le *Challenge Program* produira une nouvelle plate-forme publique unique pour accéder à de nouvelles ressources génétiques et les développer en utilisant de nouvelles technologies moléculaires et des moyens traditionnels.

Ce *Challenge Program* est lancé par un consortium composé de :

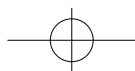
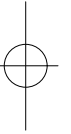
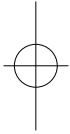
- trois centres du GCRAI (CIMMYT, IPGRI, et IRRI),
- deux SNRA (CAAS, Chine et EMBRAPA, Brésil),
- cinq Instituts de recherche avancée (ARIs) (université de Cornell, États-Unis ; AGROPOLIS, France ; centre John Innes, R-U ; Institut national des sciences agrobiologiques, NIAS, Japon ; université de Wageningen, Pays Bas).

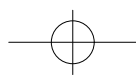
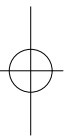
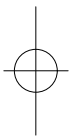
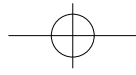
Des établissements additionnels (privés et publics), s'associeront au *Challenge Program*, dès qu'il sera opérationnel.

Ce *Challenge Program* servira de plate-forme pour rassembler et exploiter les avancées de la génomique au bénéfice des projets des systèmes nationaux de recherche agronomique et de l'amélioration des cultures. L'atout principal de cette plate-forme réside dans sa facilité d'application à toutes les cultures ; la plate-forme sera également applicable aux *Challenges Programs* : eau et alimentation et biofortification.



AVIS ET OBSERVATIONS SUR LE CNER







Antony, le 15 janvier 2004

Monsieur le Président,

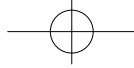
A l'issue d'une évaluation où beaucoup d'interlocuteurs ont été rencontrés, tant dans les organismes français qu'au sein du GCRAI, le rapport du CNER présente un panorama assez complet des relations entre la France et le GCRAI. Le Cemagref souscrit très largement à l'analyse critique qui en est faite, ainsi qu'aux recommandations finales d'augmenter la contribution directe française au GCRAI, et de concevoir un programme spécifique de collaboration France/GCRAI s'appuyant sur le programme « Recherches dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs). Ce programme de collaboration devrait s'appuyer en priorité sur les *challenge programs* du GCRAI qui pourraient bénéficier d'un renforcement des mises à disposition d'experts français.

Le Cemagref tient dans ce rapport une place assez marginale, en rapport avec le faible nombre de personnels Cemagref (en fait mis à disposition de l'IWMI par le Ministère de l'Agriculture-MAAPR) travaillant au sein du GCRAI. Il regrette toutefois :

- que le rapport ne prenne pas en compte l'ensemble de l'effort de recherche consacré par les établissements à la coopération avec les centres du GCRAI, qui aurait sans doute fait apparaître que l'effort de recherche, pour le Cemagref, ne se limite pas aux chercheurs expatriés, mais concerne, parfois de façon très significative, les chercheurs basés en France, assurant le lien avec les chercheurs expatriés, mais aussi garants d'une cohérence entre recherches au Sud et au Nord (dont le rapport du CNER rappelle qu'elle est un des enjeux majeurs de l'action du GCRAI) ;
- que, parmi les personnes rencontrées, ne figure aucun représentant de l'IWMI, seul partenaire du Cemagref au sein du GCRAI, qui aurait permis de mieux illustrer le rôle important de la durée des partenariats, ainsi que le caractère exemplaire des relations IWMI-Cemagref, régies par des conventions entre les deux organismes et le MAAPR et que l'IWMI cite fréquemment comme modèle dans ses partenariats avec d'autres organismes.

Dans le détail du document, le Cemagref suggère les améliorations suivantes :

- p.37, avant-dernier para. : concernant le Cemagref (cf. supra), il existe bien un cadrage institutionnel impliquant le MAAPR, qui évite le « coup par coup » et évite « l'impression d'éclatement ».
- p.40, 1^{er} para. : le Cemagref dispose bien d'un document d'orientations stratégiques internationales adopté par son Conseil d'administration, disponible au moment de l'évaluation, et qui indique explicitement 12 partenaires prioritaires en Europe et à l'international, parmi lesquels l'IWMI figure en bonne place.
- p.67, 5^{ème} para. : le CIO a toujours inclus le Cemagref, qui en a assuré le secrétariat pendant plusieurs années, et ne s'est jamais limité au Cirad, à l'Inra et à l'IRD ; l'INRA n'a d'ailleurs pas participé au dernier CIO tenu à Bangkok en mai 2004, alors que le Cemagref y était présent. Enfin, CIO signifie (et a toujours signifié à notre connaissance) « Comité Inter-Organismes » et non « Cirad-INRA-ORSTOM ».

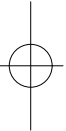
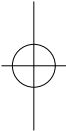


- pp.70-71 : si la proposition d'inscrire les relations entre la France et le GCRAI dans le Programme 4 de la MIREs est très valable, il est important de rappeler que le « centre de gravité » de ce programme est, au moins autant sinon plus, celui des sciences pour l'environnement que celui de la recherche agronomique. Aussi, un programme spécifique de collaboration France/GCRAI devrait mieux intégrer et s'appuyer sur les nouvelles priorités du GCRAI rappelées pp. 54-55 : accroître la productivité, protéger l'environnement, sauvegarder la biodiversité, améliorer les politiques publiques, et renforcer les systèmes nationaux de recherche agronomique.

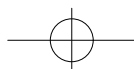
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

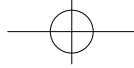
Patrick LAVARDE

Directeur Général



Monsieur Michel FERRIER
Comité National d'Evaluation de la Recherche
41, avenue de la Grande Armée
75116 PARIS





Paris, le 16 décembre 2004

Monsieur Michel Ferrier
Président du Comité National
d'Évaluation de la Recherche (CNER)
41, avenue de la Grande Armée
75116 - PARIS



Centre
de coopération
internationale
en recherche
agronomique
pour le
développement

Direction
Générale

Réf. : DREI.04.93/GSM.MMF

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu transmettre au Cirad le rapport provisoire sur l'évaluation des relations entre la France et le GCRAI en sollicitant nos observations.

Je partage de façon générale l'analyse du CNER sur l'importance de la collaboration avec le GCRAI et les recommandations pour mettre en œuvre des relations plus stratégiques entre la recherche française et le GCRAI, appuyées par une contribution supérieure du gouvernement français au développement du GCRAI.

Comme vous m'y invitez, je vous fais part des observations que suscite la lecture de ce rapport du point de vue du Cirad.

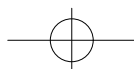
1. Le cadre multilatéral de la recherche agricole pour le développement : avantages comparatifs du GCRAI

Le rapport précise que la recherche française privilégie les collaborations bilatérales alors que « le cadre multilatéral offre une garantie de stabilité et d'ouverture plus forte ». Ce point touche aux avantages comparatifs du GCRAI. Le cadre multilatéral qu'il offre présente des atouts uniques sur les résultats produits, par nature plus proche du statut de biens publics internationaux que la recherche bilatérale. Leur partage par l'ensemble des partenaires en est facilité et l'effet de levier sur l'ensemble de la recherche nationale est fort. Les plates-formes technologiques que le GCRAI héberge et les collections de ressources génétiques, comme cela est bien présenté dans le rapport, représentent les autres avantages comparatifs qui attirent les chercheurs du Cirad.

Toutefois, ce partenariat multilatéral ne garantit pas *ipso facto* la proximité avec les terrains du développement et les systèmes de recherche ou de formation ; de ce point de vue, les relations directes avec les partenaires nationaux et régionaux sont indispensables et complémentaires. Je ne partage pas l'analyse du rapport sur la garantie de stabilité offerte par le GCRAI, l'exemple malheureux de l'ADRAO en Côte d'Ivoire montrant que le système international, aussi, n'est pas à l'abri des

42, rue Scheffer
75116 Paris
France
téléphone :
01 53 70 20 45
télécopie :
01 53 70 20 34
site web
(www.cirad.fr)

EPIC-SIRET
331 596 270 00016
RCS Paris B
331 596 270



alés politiques. Pour garantir l'engagement durable souhaité par tous les partenaires, de nouveaux types de partenariat sont établis par le Cirad dans les pays du Sud à travers les Unités de recherche en partenariat (URP) ou les Pôles de compétence en partenariat (PCP). De nouvelles approches pour élaborer les agendas de la recherche ont été instaurées grâce au Forum mondial (et non « global » comme écrit dans le rapport) de la recherche agricole. De nouveaux modes de programmation, les « programmes pour relever les défis » sont mis en œuvre par le GCRAI. Comme le CNER, le Cirad les apprécie particulièrement. C'est cela qui garantit la durabilité et les chances de réussite des partenariats plus que leur caractère multilatéral ou bilatéral.

Le rapport devrait donc mieux mettre en évidence les avantages comparatifs respectifs des coopérations bilatérales et multilatérales et éviter des assertions trop entières comme celle affirmant que « le GCRAI apparaît comme l'instrument majeur de l'aide publique au développement des pays du Sud » (p.57, § 3).

2. La faible visibilité de la France et son manque d'influence

Entre le budget du Cirad, la part des budgets de l'Ird, de l'Inra, des autres organismes, des universités françaises, des ministères et de l'Afd, l'investissement financier français est proche de celui du GCRAI, et non équivalent à la moitié comme le dit le rapport (pp. 26 et 66). Toutefois, je partage l'avis du CNER selon lequel le GCRAI représente une enceinte dont l'influence est nettement supérieure aux 3 % des investissements qu'il réalise dans la recherche agricole mondiale pour le développement et qu'à ce titre il justifie un engagement politique et scientifique fort de la communauté scientifique et du gouvernement français.

La visibilité et l'influence de la France au sein du GCRAI ont fluctué en fonction des personnalités engagées dans les enceintes de gouvernance des Centres et du système : Guy Camus, ancien directeur général de l'ORSTOM, dans les années 1980, et Henri Carsalade, lorsqu'il était directeur général du CIRAD puis représentant de la FAO, ont contribué notablement à l'évolution du GCRAI. Le Conseil scientifique a toujours accueilli un Français jusqu'en 2004 (le rapport omet la présence d'André Berkaloff dans les années 90, p. 38), et l'influence d'Alain de Janvry sur l'évolution récente du GCRAI en matière de programmation de la recherche a été très marquante.

Pour faire évoluer les principes du partenariat et les modalités mises en œuvre, la France et le Cirad se sont engagés fortement pour **créer le Forum mondial de la recherche agricole**. Dans cette initiative, la visibilité de la France a été forte et continue à l'être : le Cirad soutient le secrétariat exécutif du Forum mondial grâce à un cadre senior affecté depuis 4 ans. L'impact sur l'évolution du GCRAI est loin d'avoir été négligeable. Les « programmes pour relever les défis » et les larges consultations engagées pour redéfinir les priorités du GCRAI représentent une étape majeure de l'évolution du GCRAI, issues des principes fondateurs du Forum mondial. L'affirmation p. 66 selon laquelle « les organismes (...) manquaient de vision stratégique sur leurs relations avec le GCRAI » doit être modulée à la lecture des initiatives prises pour lancer le Forum et contrebalancer ainsi

l'influence prépondérante du GCRAI sur l'agenda mondial de la recherche agricole pour le développement.

L'autre dynamique créée pour améliorer l'influence de la France a été de s'engager dans la coordination des politiques européennes et la recherche d'une implication plus forte de l'Europe dans les décisions prises au sein du GCRAI, comme le relève le rapport p. 16. Le **lancement de l'Initiative** (et non le « Programme ») **européenne pour la recherche agricole pour le développement**, présidée en 1995-1996 et 1999-2002 par des Français issus du Cirad, a eu un impact certain, notamment sur le pilotage de la stratégie de la Commission européenne.

L'analyse aboutissant à une faible influence de la France doit être ainsi relativisée à la lecture de l'impact de ces deux initiatives sur les dernières réformes du GCRAI. Il est certain que l'influence de la France aurait été plus grande si, dans la même période où ces initiatives ont été lancées, la contribution au budget du GCRAI n'avait pas chuté. Cette mise en perspective plus internationale est nécessaire dans le rapport qui annonce « la place de la France dans le système international » (chapitre 2) mais qui se concentre sur le GCRAI.

En revanche, c'est probablement dans **la gestion des activités du GCRAI que la France a été la moins influente**, comme le rapport le met en évidence : aucun directeur de Centre français n'a été nommé depuis 25 ans. Et ce sont bien dans les Centres qu'existent les plus fortes résistances au changement.

Je souscris entièrement à la recommandation p. 70 invitant les organismes à « encourager leurs chercheurs à s'insérer dans les circuits internationaux ». Mais pour avoir une influence sur la gestion des activités des Centres, au-delà de la présence dans les conseils d'administration qui n'est pas aussi faible que le rapport le déplore, ce sont des chercheurs issus de la communauté scientifique française qui doivent apparaître dans les fonctions de responsabilité au sein des centres du GCRAI. Les chercheurs titulaires des organismes français font généralement des passages courts dans les Centres. Ils ne sont pas toujours considérés comme du personnel permanent des Centres. Il en est autrement de ceux qui sont recrutés directement par les Centres. C'est à ce niveau qu'une action est nécessaire. Le rapport devrait suggérer que le programme des jeunes experts nationaux mis en œuvre par le ministère des affaires étrangères favorise l'affectation de jeunes chercheurs français dans les Centres. Ce programme a montré dans les années 80 et 90 que tous les jeunes scientifiques ainsi affectés recevaient une offre de recrutement des centres du GCRAI. Il a malheureusement été interrompu alors que de nombreux pays (Japon, Allemagne, ...) ont repris cet exemple. Il représente un tremplin favorisant l'émergence de futurs responsables français au sein des Centres.

3. Un partenariat stratégique à élaborer

Le rapport minimise le rôle joué par la Commission de la recherche agricole pour le développement (CRAI) depuis 20 ans. Les instances où les ministères et les organismes de recherche se concertent pour coordonner leurs actions et leurs

politiques ne sont pas si fréquentes. Elle est déjà, pour le Cirad, « la cheville ouvrière de l'organisation et de l'animation de la réflexion (...) sur la collaboration (...) entre le GCRAI et les institutions scientifiques françaises » (cf. p. 70). Je suis personnellement prêt, avec les autres directeurs généraux d'organisme et les directeurs des ministères, à me mobiliser directement au sein de la CRAI dans toute réflexion de nature stratégique et pluri-annuelle vis-à-vis du GCRAI. Plus qu'un Président risquant de faire écran, c'est cette mobilisation de concert à haut niveau qui me paraît importante.

La CRAI peut donc être mobilisée pour engager la réflexion sur la « programmation sur le moyen terme (...) entre le GCRAI, le ministère des affaires étrangères et les directions générales des organismes de recherche ». Je soutiens cette proposition, mais il me paraît essentiel d'impliquer aussi les ministères chargés de la recherche et de l'agriculture, dans le format repris par la CRAI. Nous avons entrepris des démarches en ce sens vis-à-vis du GCRAI en proposant la signature d'un *memorandum of understanding* entre les organismes de recherche et les Centres, réunis aujourd'hui au sein de « l'Alliance », qui pourrait être précédée d'une lettre d'intention entre le GCRAI et les ministères de tutelle. La préparation de ces accords demandera la conduite de réflexions et de négociations sur des objectifs politiques et des priorités scientifiques, servis par une programmation pluri-annuelle, et fixant aussi de façon homogène les engagements des parties-prenantes. Il est à noter que les travaux en cours du Conseil scientifique sur les 10 thématiques prioritaires du GCRAI (différentes de celles mentionnées dans le rapport p. 54 qui doivent être actualisées), plus orientées vers la lutte contre la pauvreté que vers la sécurité alimentaire, laissent des ouvertures importantes vers des thématiques pour lesquelles le Cirad a plus d'avantages comparatifs que les Centres du GCRAI (horticulture, cultures à vocation économique, ...).

Pour mettre en œuvre cette programmation, il ne me paraît pas opportun de créer une structure supplémentaire (p. 68) où seraient mêlés les engagements des ministères et des organismes. J'ai déjà exprimé mon point de vue sur la création de nouvelles structures en matière de recherche et formation agricole pour le développement dans le courrier que je vous ai adressé le 10 avril 2003, dans le cadre de l'évaluation, par le CNER, du dispositif de recherche de Montpellier. En revanche, le CNER pourrait recommander que l'agence nationale de la recherche en voie de création prenne en compte des thématiques propres à la recherche agricole pour le développement où les organismes français, avec leurs partenaires des systèmes nationaux ou internationaux de la recherche agricole, pourraient renforcer leurs collaborations.

En ce qui concerne « l'entretien et l'enrichissement des collections de matériel génétique des centres internationaux » (p. 69), c'est plus par une dotation spéciale à la fondation créée dans ce but et gérée par l'IPGRI, le *Global crop diversity fund*, que par la contribution annuelle que la France pourrait assurer son engagement. Cette fondation a de plus l'avantage de soutenir aussi les collections de ressources génétiques en danger chez les partenaires du Sud, collections utiles aux travaux du Cirad (par exemple sur le cocotier).

Voilà les principales observations que je tenais à formuler sur ce rapport, dont je tiens à souligner la force et la qualité. Sa lecture gagnerait encore en lisibilité si les recommandations étaient mises en évidence de façon plus distincte, en précisant spécifiquement leurs destinataires, organismes ou ministères, et si ces recommandations étaient reprises également sous forme d'un résumé exécutif.

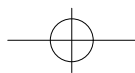
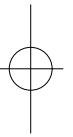
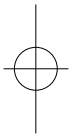
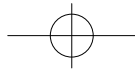
Je compte sur la restitution du rapport définitif pour que la France redéfinisse sa politique vis-à-vis du GCRAI. Le Cirad est prêt à s'engager dans ce chantier qui trouvera un point d'ancrage dans le contrat en cours d'élaboration entre le Cirad et l'état pour la période 2006-2009.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur général,



Benoît Lesaffre





LA PRESIDENTE

CNER
M. Michel FERRIER
Président
41, av. de la Grande-Armée
75116 Paris

N/Réf. : MG/ELO/2004/226
Objet :

Paris, le 24 décembre 2004

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé le rapport provisoire d'évaluation des relations entre la France et le Groupe consultatif de la recherche agronomique internationale (GCRAI) et m'avez demandé de vous faire parvenir mes suggestions et observations sur ce document.

Votre rapport est détaillé, complet, solidement argumenté et me paraît fournir une analyse approfondie de la situation.

Il conclut à l'insuffisante visibilité de la recherche agronomique française dans le système international du GCRAI et le manque de stratégie globale des institutions françaises dans ce système.

L'évaluation se conclut par des propositions de renforcement des relations entre la France et le GCRAI et une évolution du dispositif national.

De fait, l'INRA est très directement concerné par la recherche agronomique pour le développement. En effet, s'il n'est pas présent au Sud puisque c'est la vocation particulière du CIRAD et de l'IRD, les bases scientifiques et démarches nécessaires pour le Nord comme pour le Sud sont de plus en plus convergentes.

Les ressources génétiques en sont probablement le meilleur exemple : ni Nord ni Sud, elles représentent un bien commun de l'humanité. Leur connaissance repose sur des collections et des moyens d'investigation, terrains et plate-formes génomiques lourdes, réparties entre Nord et Sud. Leur exploitation est cruciale pour les travaux de sélection et d'adaptation des espèces domestiques, comme de lutte contre des ravageurs de plus en plus envahissants et peu soucieux des barrières biogéographiques. Leur protection au niveau mondial relève de réflexions et de modalités opératoires sur les droits de propriété intellectuelle, et de structures des pays industrialisés afin de traiter ces questions au niveau mondial.

L'agronomie – entre sciences du vivant, sciences physiques et sciences de l'homme – fait le lien entre des approches localisées et des processus génériques, et elle a besoin des deux pour progresser : trop localisée elle s'engloutit dans le contexte, trop générique elle en perd toute faculté de re-contextualisation, indispensable à l'application. Ce n'est pas un découpage entre amont et terrain, mais un travail nécessitant des boucles avec des travaux de terrain (plateformes lourdes ou observations sur le terrain) et des travaux plus théoriques, pour des questions qui concernent aussi bien le Nord que le Sud.

Institut National de la Recherche Agronomique

Etablissement public à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la recherche et de l'agriculture
147 rue de l'Université - 75338 Paris Cedex 07 - Tél. : 01 42 75 90 00 - Télécopie : 01 47 05 99 66

Enfin, un nombre de plus en plus grand de questions ne seront comprises qu'en les abordant à la fois au Nord et au Sud, pas seulement par souci de comparaison, mais tout simplement par souci de compréhension des processus qui se jouent à l'échelle du globe ou de parties de globe : semences, espèces cultivées (dont les origines sont à l'autre bout du monde où on peut encore trouver des gènes de résistance à certaines maladies "exotiques")... Au niveau fondamental, on peut même dire que la spéciation n'est pas un processus strictement localisé...

Que peut proposer l'INRA ?

1. Le rapport du CNER aborde la question des relations entre institutions de recherche et fait un point particulier sur la situation à Montpellier. De fait, celle-ci a largement progressé depuis trois ans et l'accord signé en octobre 2003 entre CIRAD, IRD, ENSAM et INRA entérine la création de trois pôles communs spécialisés. Il doit être prolongé par des rapprochements en matière de recherche agro-alimentaire et en sciences humaines et sociales. Ainsi sera constituée une force commune de recherche reliée à l'enseignement supérieur qui sera un atout pour un projet « d'université agronomique Nord-Sud ».
2. Les « challenge-programs » sont un outil efficace de visibilité des équipes de recherche du Nord comme du Sud, donc de décloisement scientifique. Pour notre part, nous venons de structurer trois programmes transversaux sur l'agriculture et le développement durable, l'alimentation et l'écologie pour la gestion des écosystèmes. Nous pourrions envisager de faire une offre ouverte aux centres internationaux concernés.
3. L'INRA va renforcer son action internationale et lui donner un caractère plus stratégique à travers la nomination d'un haut conseiller qui aura pour titre « vice-président non exécutif chargé des relations internationales ». Au-delà du symbole que porte cette nomination, elle permettra la participation de l'INRA au meilleur niveau à la CRAI renouvelée.
4. Enfin, vous faites référence au rapprochement effectué dans le cadre de la LOLF. De fait, les programmes transversaux cités ci-dessus ont été explicitement conçus avec et ouverts aux autres institutions de recherches impliquées. Le CEMAGREF et le CIRAD font ainsi explicitement partie des maîtres d'ouvrage du programme agriculture et développement durable qui ne saurait être exclusivement hexagonal.

J'espère que ces pistes de réflexion et d'action sauront compléter utilement le dispositif que vous proposez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.


Marion GUILLOU



**Institut de recherche
pour le développement**

SIÈGE
213, rue La Fayette
F - 75480 Paris cedex 10

TÉL. : 33 (0)1 48 03 77 02
FAX : 33 (0)1 40 36 25 24
courriel : dg@paris.ird.fr

Le Directeur Général

Paris le 13 décembre 2004

Nos réf : DG2004-HP

à

Monsieur Michel Ferrier
Président du Comité national
d'évaluation de la recherche
41 avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir communiqué le rapport provisoire qui vient conclure le travail de ces derniers mois de l'équipe du CNER concernant les relations de la France avec le Groupe consultatif de la recherche agricole¹ internationale (GCRAI).

Ce rapport m'est apparu ainsi qu'à mes collaborateurs extrêmement riche et remarquablement bien documenté, en particulier sur le contexte et les enjeux de la recherche agricole internationale pour le développement (chapitre I) ainsi que le nouveau contexte et les premières réponses qu'ils appellent (chapitre III). Il aurait certainement mérité que nous lui accordions une lecture plus approfondie. Cependant les délais impartis pour une réponse ne compromettant pas le calendrier de travail du CNER m'amènent à aller à l'essentiel avec l'expression d'un commentaire général sur les recommandations et quelques commentaires particuliers.

L'IRD partage globalement le constat du rapport sur le bilan mitigé des relations de la France avec le GCRAI découlant, pour partie, d'une insuffisante coordination stratégique entre organismes et Ministères de tutelle malgré les efforts déployés au sein de la CRAI. Il adhère à la nécessité de les repenser et à l'essentiel des recommandations visant à définir un programme spécifique de collaboration France / GCRAI structurant de manière plus visible et plus efficace l'offre de partenariat scientifique des organismes de recherche français en direction du système de recherche agricole international.

Nous retenons en particulier que ce programme et la stratégie partagée dont il serait l'expression seraient définis avec les Ministères concernés et appuyés par une stratégie d'augmentation de la contribution directe au GCRAI s'inscrivant dans la durée, utilisant l'opportunité de la LOLF et accompagnant un investissement également croissant des organismes de recherche en direction des niveaux scientifiques mais également décisionnels du système.

¹ J'utilise le qualificatif "agricole" qui correspond à la traduction consacrée en français de l'adjectif "agricultural" dans le sigle CGIAR.

Pour porter ses fruits, l'investissement à ce dernier niveau devrait s'inscrire aussi dans un pas de temps suffisamment long. Il passe, en effet, par l'intégration en amont puis la promotion de représentants français dans les centres (Programmes puis Conseil d'Administration par exemple, Représentants²) et les organes centraux comme le Conseil Scientifique ou le Bureau unique du GCRAI à Washington, ce dernier ayant d'ailleurs fait connaître sa disponibilité à accueillir des experts français sur un programme de travail pluriannuel précis, offre que nous sommes prêts à examiner.

Marque supplémentaire de l'intérêt de notre établissement pour la collaboration avec le GCRAI, profitant de la réforme de ses modes d'organisation et de sa programmation qu'entreprend le GCRAI et que le rapport qualifie à juste titre de "réforme toujours en débat", l'IRD s'est engagé dans une politique de soutien actif aux *Challenge Programmes*, qui constituent certainement l'un des instruments de nouveaux partenariats les plus prometteurs de cette réforme. Il nous semble que le rapport ne rend pas suffisamment compte de cet engagement de l'Institut. Notamment il ne mentionne pas notre statut de membre du Consortium des 19 membres fondateurs du *Challenge Programme* "Eau et Alimentation", résultat d'une coordination de l'action avec les autres organismes de recherche qui ont accepté que nous représentions également, dans ce *Challenge Programme*, le CIRAD, le Cemagref et les équipes universitaires collaborant au sein du Pôle de recherche sur les Systèmes Irrigués de Montpellier. Dans notre dynamique de relance de la coopération avec le GCRAI, il nous a également été donné d'associer un représentant de la Délégation aux Relations Internationales de l'IRD aux trois dernières réunions du Conseil Scientifique, comme nous avons proposé de faire participer certains experts aux étapes à venir de l'exercice de définition des nouvelles priorités et stratégies du système de façon à mieux transmettre à nos Départements scientifiques et Unités de Recherche une connaissance détaillée du GCRAI qui reste, en effet, insuffisamment partagée au sein des organismes. L'IRD est prêt à poursuivre son engagement dans ces différentes voies.

Enfin, concernant les quelques observations spécifiques que le rapport appelle également de notre part, je me limiterai à en présenter cinq :

- En décrivant uniquement la contribution des organismes de recherche français aux CIRA en termes de mise à disposition de personnel, le rapport sous-estime les efforts que les organismes - et en tout cas l'IRD - ont consenti depuis le milieu des années 90 - et même s'ils n'ont abouti qu'à des résultats imparfaits -, pour privilégier des affectations sur programmes négociés. La situation de notre équipe affectée auprès de l'IWMI en offre probablement la forme la plus réussie.
- Il convient de reconnaître que le succès de cette approche dépend bien sûr également des positions des Centres internationaux et qu'à quelques exceptions près, ceux-ci n'ont pas toujours été réceptifs. Un poids politique et financier supérieur de la France dans les instances du GCRAI aurait probablement aidé d'ailleurs à la réceptivité des centres par rapport à cette approche.

² Nous sommes d'ailleurs en train de négocier une position de ce type avec le CIAT.

- Cela ne devrait pas empêcher le rapport de mettre en évidence comme des réussites partenariales les quelques cas où des équipes des CIRA et de l'IRD ont pu s'engager véritablement dans l'exécution de programmes reconnus comme conjoints par les deux parties. C'est le cas du programme apomixie avec le CIMMYT, du programme de collaboration sur le riz avec le CIAT, ou de la coopération de l'équipe d'une dizaine de chercheurs de l'IRD associée à l'IWMI pour la réalisation du programme "Gestion des sols, eau et nutriments". Une lecture des résultats de la dernière réunion de concertation entre les organismes français et l'IWMI de mai 2004 éclairerait certainement les rapporteurs sur la forte intégration, en termes de programmation et d'évaluation, à laquelle nos équipes sont parvenues avec celles du centre international dans le cadre de ce programme transversal. Il ne devrait donc pas figurer dans la rubrique du rapport intitulée "des collaborations insuffisamment préparées".
- Une nuance devrait être introduite dans l'énoncé des champs de partenariat potentiels entre le l'IRD et les CIRA. Le rapport relève que, bien que n'ayant pas comme le CIRAD un domaine de recherche à large recouvrement avec celui du GCRAI, l'IRD a cependant engagé depuis plusieurs années un nombre au moins égal, voire supérieur de chercheurs dans la collaboration avec ce Groupe. Il devrait indiquer que cela traduit également une convergence d'intérêts croissante du fait de l'élargissement du mandat du GCRAI qui attache plus d'importance qu'auparavant aux domaines de l'environnement, à la conservation de la biodiversité ou à la gestion des ressources naturelles, ce qui rend possible des collaborations sur des programmes plus transversaux, rejoignant des thématiques de recherches auxquelles s'intéresse l'IRD.
- la formulation utilisée tout au long du rapport, "recherche agronomique internationale pour le développement", devrait être remplacée plus systématiquement par "recherche **agricole** internationale pour le développement" afin de mettre en évidence le type de recherche bien plus étendue sur laquelle s'investit le GCRAI que celle dont rend compte, nous semble-t-il, la seule référence à la science agronomique. L'IRD se sentirait plus à l'aise avec cette formulation, de même, sans doute, que les lecteurs non initiés du rapport, voire ses commanditaires.

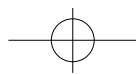
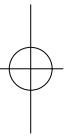
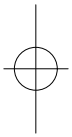
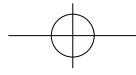
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Et de mes salutations les cordiales.



Serge Calabre
Directeur Général de l'IRD

Cc : Président, DRV, DME, DSS, DRI



COMPOSITION DU CNER

Sous la présidence de **Michel Ferrier**, ingénieur général des mines, vice-président de l'ERAP, le comité regroupe :

Sylvain Blanquet

Directeur de recherche au CNRS, professeur de l'École polytechnique (biologie), membre de l'Académie des technologies et correspondant de l'Académie des sciences

Bernard Blanzat

Directeur de recherche au CNRS (chimie), directeur scientifique auprès du haut commissaire à l'énergie atomique,

Anny Cazenave

Chercheur au CNES (sciences de la planète), membre de l'Académie des sciences

Linda Hantrais

professeur des universités (sciences sociales), *European Research Centre, université de Loughborough* (Royaume-Uni),

au titre de représentants de la communauté scientifique

Étienne Fatome

Professeur des universités (droit), université Paris I Panthéon-Sorbonne

Jean-Pierre Finance

Professeur des universités (informatique), président de l'université Henri-Poincaré Nancy I,

Étienne Guyon

Chercheur à l'ESPCI (physique), directeur honoraire de l'École normale supérieure,

au titre des personnalités choisies en raison de leurs compétences dans les domaines économique, social, culturel, scientifique et technique,

ainsi que,

Philippe Sauzay

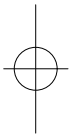
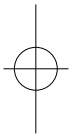
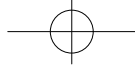
Conseiller d'État honoraire,

au titre du Conseil d'État,

Georges Vianès

Conseiller maître,

au titre de la Cour des comptes.



Comité national d'évaluation de la recherche

41, avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris

Tél. : (33.0)1.44.17.40.60

Impression D. F.

